

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Rapport sur ses première et deuxième sessions ordinaires
et sa session annuelle de 1998

Conseil économique et social
Documents officiels, 1998
Supplément No 15



Nations Unies • New York, 1998

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

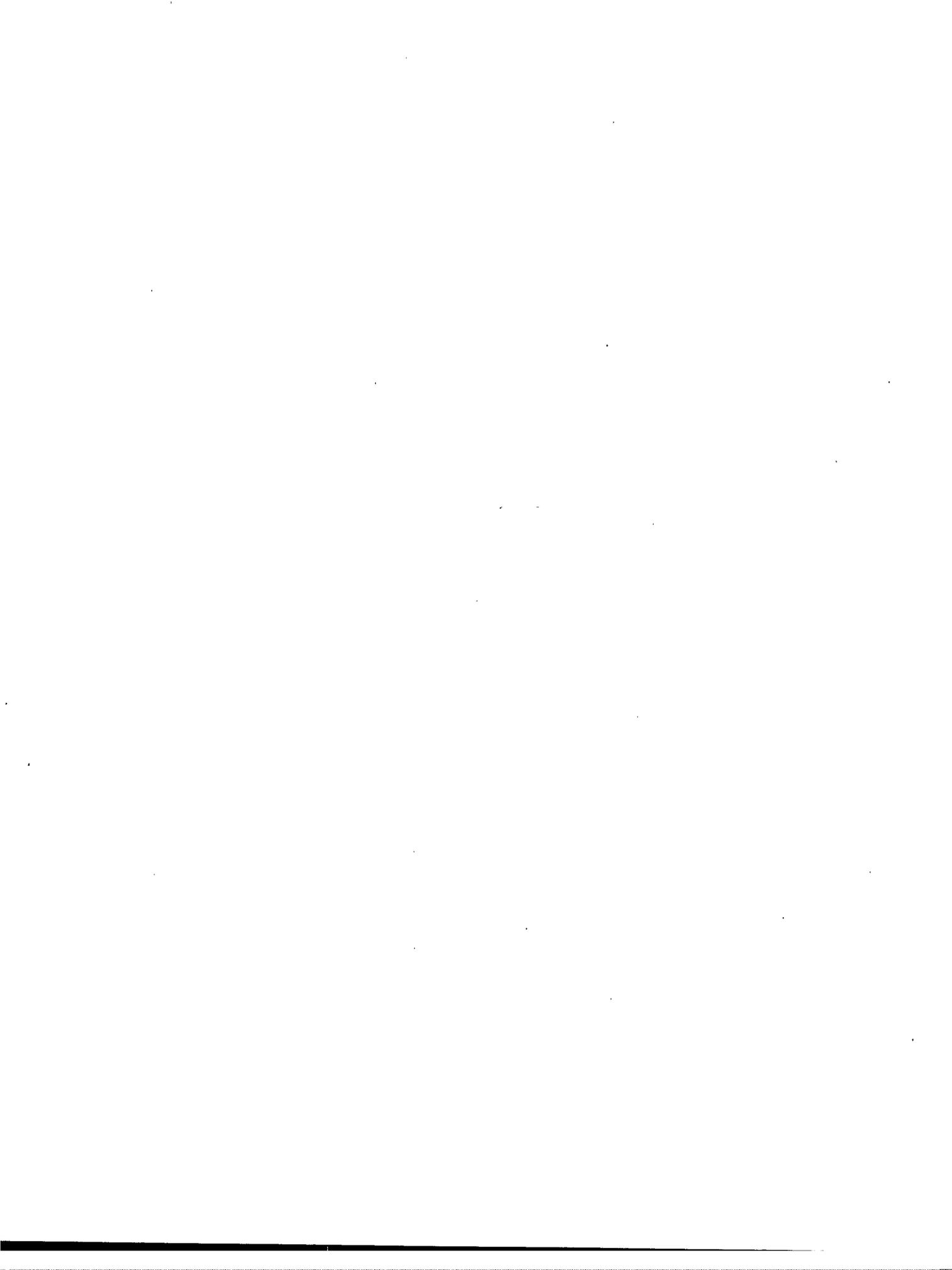
<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
<u>Première partie</u>		
PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1998		
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 9	2
A. Élection du Bureau pour 1998	1	2
B. Déclarations liminaires du Président et de la Directrice générale	2 - 6	2
C. Adoption de l'ordre du jour	7 - 9	3
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10 - 205	4
A. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social	10 - 22	4
B. Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population	23 - 58	7
C. Budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999	59 - 75	14
D. Plan de travail et projet de budget de l'opération Cartes de vœux et des opérations connexes pour 1998	76 - 85	17
E. Rapport oral sur la stratégie de mobilisation des ressources	86 - 105	19
F. Examen à mi-parcours et principales évaluations des programmes de pays	106 - 179	23
G. Rapport oral sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes	180 - 199	40
H. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1998	200	44
I. Questions diverses	201	45
J. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président	202 - 205	45

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
<u>Deuxième partie</u>		
SESSION ANNUELLE DE 1998		
I. ORGANISATION DE LA SESSION	206 - 213	48
A. Ouverture de la session	206 - 210	48
B. Adoption de l'ordre du jour	211 - 213	49
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	214 - 339	51
A. Rapport de la Directrice générale (deuxième partie)	214 - 230	51
B. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants	231 - 241	55
C. Stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF	242 - 258	58
D. Politique de l'UNICEF en matière de communication	259 - 267	61
E. Application du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF	268 - 287	63
F. Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement	288 - 298	68
G. Rapport oral sur la mise en oeuvre de la politique ayant trait aux comités nationaux . .	299 - 313	69
H. Rapport oral sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé	314 - 317	72
I. Rapport oral sur la mise en oeuvre des politiques et stratégies relatives aux enfants nécessitant une protection spéciale	318 - 322	73
J. Visites sur le terrain de membres du Conseil d'administration	323 - 326	74
K. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	327	75
L. Prix Maurice Pate 1998 de l'UNICEF	328	75
M. Questions diverses	329 - 334	75
N. Clôture de la session	335 - 339	76

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapes</u>	<u>Page</u>
<u>Troisième partie</u>		
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1998		
I. ORGANISATION DE LA SESSION	340 - 346	80
A. Ouverture de la session	340 - 344	80
B. Adoption de l'ordre du jour	345 - 346	81
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	347 - 449	83
A. Rapport oral sur les décisions du Conseil économique et social	347 - 357	83
B. Plan à moyen terme pour la période 1998-2001 . .	358 - 367	85
C. Projet de stratégie pour la mobilisation des ressources nécessaires	368 - 378	87
D. Examen du principe de recouvrement de l'UNICEF .	379 - 388	90
E. Propositions concernant la coopération au titre des programmes de l'UNICEF	389 - 424	92
F. Étude du processus d'examen et d'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays	425 - 433	100
G. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes	434 - 436	103
H. Opération Cartes de vœux et opérations connexes : rapports financiers et états financiers de l'exercice clos le 30 avril 1997 et de la période allant du 1er mai au 31 décembre 1997	437 - 438	104
I. Rapport de la première réunion du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé . . .	439 - 443	104
J. Programme de travail pour 1999	444 - 445	105
K. Questions diverses	446 - 447	105
L. Clôture de la session	448 - 449	106
<u>Annexe.</u> Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1998 . .		107



Première partie

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1998

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 26 au 28 janvier et le 30 janvier 1998

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Élection du Bureau pour 1998

1. Le Bureau du Conseil d'administration pour 1998 était composé comme suit :

Président : S. E. M. Michael John Powles (Nouvelle-Zélande)

Vice-Présidents : M. Sam Otuyelu (Nigéria)
S. E. Mme Akmaral Kh. Arystanbekova (Kazakhstan)
M. Fikret Mamedali Pashayev (Azerbaïdjan)
S. E. le Dr John William Ashe (Antigua-et-Barbuda)

B. Déclarations liminaires du Président et de la Directrice générale

2. Le Président exprima sa satisfaction de pouvoir contribuer au travail de l'UNICEF. En abordant l'engagement de l'organisation dans le processus de réforme, il souligna l'importance du processus interne de perfectionnement des méthodes de gestion ainsi que des efforts entrepris pour introduire de nouvelles technologies. Il était persuadé que le secrétariat et le Conseil d'administration seraient en mesure de trouver des solutions aux problèmes auxquels se heurtaient les enfants.

3. Dans son discours de bienvenue aux participants de la première session du Conseil d'administration de 1998, la Directrice générale salua tout spécialement les nouveaux membres du Conseil d'administration. Il s'agit des pays suivants : Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, Comores, République du Congo, Finlande, France, Grèce, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Royaume-Uni, Soudan, Suède, et Yémen.

4 La Directrice générale a centré ses remarques sur le fait que l'UNICEF entrait dans une "ère de transformation profonde". Grâce aux processus de réforme des Nations Unies et de son propre programme de perfectionnement des méthodes de gestion, l'UNICEF a commencé à coordonner plus efficacement ses activités avec celles des autres secteurs du système des Nations Unies. Elle en donna plusieurs exemples.

5. Elle déclara que le but poursuivi était de faire de l'UNICEF une organisation bien armée et puissante, capable de faire respecter totalement les droits de l'enfant, de chaque enfant. À cette fin, l'organisation devait développer une vision stratégique de l'avenir qui aidera l'UNICEF non seulement "à définir le parcours à suivre au XXI^e siècle", mais lui permettra aussi de "mettre un point final aux travaux à achever au XX^e siècle". Elle annonça qu'elle venait de former un groupe "futur" chargé de fixer les grands principes, les stratégies et les objectifs de l'UNICEF, de jeter les bases pour un nouvel ordre du jour pour les enfants au-delà de l'an 2000. En mettant l'accent sur les succès remportés en faveur des droits de l'homme à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle rappela que c'était aussi l'occasion de réfléchir aux nombreuses violations des droits fondamentaux perpétrées contre les femmes et les enfants.

6. En conclusion, elle évoqua le défi posé par la baisse de l'aide au développement et remercia tout spécialement les gouvernements qui avaient accru ou maintenu leurs contributions à la masse commune des ressources de l'UNICEF durant les difficultés financières rencontrées depuis 1996. Elle affirma sa

conviction que, malgré les obstacles, l'UNICEF continuera à améliorer le sort des enfants. (Voir E/ICEF/1998/CRP.2 pour le texte complet de sa déclaration.)

C. Adoption de l'ordre du jour

7. L'ordre du jour de la session, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/1998/2 a été adopté. Il contenait les points ci-après :

Point 1 : Ouverture de la session :

- a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 1998;
- b) Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et de l'organisation des travaux.

Point 3 : Rapport de la Directrice générale (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social.

Point 4 : Réunion mixte des conseils d'administration de l'UNICEF et du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP).

Point 5 : Budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999, y compris le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Point 6 : Plan de travail et projet de budget de l'opération Cartes de vœux et des opérations connexes pour 1998.

Point 7 : Rapport oral sur la stratégie de mobilisation de ressources.

Point 8 : Notes de pays.

Point 9 : Examens à mi-parcours et principaux rapports d'évaluation sur l'exécution des programmes.

Point 10 : Rapport oral sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Point 11 : Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1998.

Point 12 : Questions diverses.

Point 13 : Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration.

8. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 81 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session.

9. En outre, l'Observateur de la Palestine avait présenté des pouvoirs, ainsi que deux institutions spécialisées des Nations Unies, 14 organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que deux Comités nationaux pour l'UNICEF.

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social

10. Le Conseil d'administration était saisi du rapport préparé par le secrétariat, (E/ICEF/1998/4 (Part I) qui a été introduit par la Directrice générale et par le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures. La Directrice générale rappela que l'objectif du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était de répondre aux besoins des pays. Le plan-cadre a été au-delà de sa conception initiale en y incluant les institutions spécialisées. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a commencé à examiner des questions telles que l'utilisation de locaux communs ainsi que le système des coordonnateurs résidents. Celui-ci tend à devenir un produit de l'ensemble du système des Nations Unies, avec quatre coordonnateurs résidents provenant de l'UNICEF, soit une augmentation de trois. L'UNICEF s'est engagé à apporter son soutien au renforcement du système. Compte tenu de l'intérêt exprimé à propos des questions relatives à la réforme, elle a offert d'organiser une séance informelle sur le sujet durant la session du Conseil d'administration.

11. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a répondu à diverses questions posées sur le plan-cadre par des délégations lors de la séance d'information tenue le 16 janvier. Il releva que le plan-cadre couvrirait tous les domaines de responsabilité des fonds et programmes et que les institutions spécialisées et la Banque mondiale étaient en voie de s'insérer dans le processus. Les plans-cadres permettront de mettre en relief les stratégies de chaque institution ainsi que leurs forces et mandats respectifs. La phase pilote qui concerne 11 pays, devrait s'achever en mars 1998 et alimenter à la fois la session de fond du Conseil économique et social et sa session spéciale au mois de mai sur la suite donnée aux conférences internationales. Quant aux notes de stratégie de pays, elles existent dans 30 pays. De nouvelles directives sont en voie d'élaboration en bénéficiant des conseils du Comité administratif de coordination (CAC). Il fut demandé aux équipes de pays d'entreprendre un examen critique du processus d'élaboration des notes de stratégie de pays et d'évaluer la nécessité de les réviser.

12. Nombre de délégations ont dit que le rapport reflétait l'engagement et l'enthousiasme de l'UNICEF pour la réforme des Nations Unies. Plusieurs orateurs mentionnèrent néanmoins que le rapport aurait dû être plus analytique et davantage centré sur des problèmes précis. Il fut suggéré qu'un modèle soit élaboré permettant aux fonds et aux programmes d'obtenir des orientations communes de la part du Conseil économique et social. Comme cette démarche relèverait des Conseils d'administration des fonds et des programmes, ceci pourrait constituer un point à soumettre au Groupe des Nations Unies pour le développement. Il fut également mentionné que les rapports devraient offrir à l'avenir des orientations plus claires au Conseil économique et social et qu'il y aurait lieu d'examiner la possibilité de soumettre un rapport conjoint sur la coordination à une future réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP.

13. Des délégations ont fait remarquer que le rapport n'abordait pas la coordination dans le domaine de l'assistance humanitaire. Un orateur demanda des informations à propos des mesures de prévention. Le secrétariat a répondu que l'assistance humanitaire serait traitée dans le rapport annuel de la

Directrice générale au Conseil, afin d'être présentée à la session annuelle de juin. L'UNICEF était un membre du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et a été partie prenante dans la restructuration du Bureau du coordonnateur des secours d'urgence. Une délégation demanda comment l'UNICEF mettrait en oeuvre l'agenda pour le développement du Secrétaire général et souligna que le rapport aurait dû non seulement évoquer les progrès accomplis, mais également les obstacles éventuels qui seraient du ressort du Conseil économique et social.

14. Un certain nombre de délégations ont commenté le processus du plan-cadre en général et le rôle de l'UNICEF en particulier. Certains orateurs ont fait remarquer l'importance de maintenir le rôle unique et le mandat de l'UNICEF au sein de ce processus, en soulignant que le thème des enfants est intersectoriel, comme l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Il fut ajouté que la coopération bilatérale devrait faire l'objet d'un suivi attentif et s'intégrer dans les programmes de développement des gouvernements et, de surcroît, que l'UNICEF devrait y jouer un rôle important. Un autre orateur nota que la réforme devrait être introduite graduellement, après que le rôle des gouvernements dans le processus du plan-cadre ait été clarifié. Le secrétariat répondit qu'il était clair que le processus était du ressort des gouvernements qui en donnaient les orientations. Le rôle des fonds et programmes était d'aider les gouvernements à mettre en oeuvre les programmes et les résultats des conférences internationales.

15. D'autres orateurs ont salué la coopération étroite de l'UNICEF dans la mise en oeuvre de plans-cadres dans 11 pays pilotes; l'un d'eux formula l'espoir qu'elle aurait un effet exemplaire sur d'autres pays en termes de coopération et d'intégration au niveau du terrain. Un orateur demanda que le Conseil d'administration soit tenu informé de tout problème rencontré dans les pays pilotes. Un autre orateur fit remarquer que les plans-cadres progressaient à des allures différentes dans différents pays et qu'il serait intéressant d'en connaître les raisons. Une délégation s'enquit à propos de la stratégie de l'UNICEF pour traduire ses positions dans les mesures de réforme.

16. En réponse à plusieurs commentaires à propos de l'inclusion des institutions spécialisées dans le processus du plan-cadre, le secrétariat fit remarquer que les bureaux de pays et les coordonnateurs résidents dans les pays pilotes avaient reçu pour instruction d'y associer le plus grand nombre de partenaires, y compris les institutions spécialisées, les donateurs et les ONG. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait écrit aux institutions spécialisées au sujet du plan-cadre. Celles-ci, de même que celles issues des accords de Bretton Woods, étaient engagées dans le mécanisme interinstitutionnel. Interrogé à propos des relations entre l'UNICEF et la Banque mondiale, le secrétariat répondit que la coopération avec la Banque qui avait été examinée en détail dans le rapport de la Directrice générale en 1997 [E/ICEF/1997/10 (Part I)] se poursuivait à un rythme accéléré. Le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale s'étaient rencontrés fin 1997, et leur réunion en janvier 1998 porterait sur les évaluations et le renforcement des capacités. La première réunion semestrielle entre l'UNICEF et la Banque aurait lieu en février.

17. En ce qui concerne les relations entre les notes de stratégie de pays et le plan-cadre, un intervenant fit remarquer que la décision de préparer ou non une note de stratégie de pays devrait être laissée à la discrétion des pays. Une autre délégation suggéra que les notes de stratégie de pays devraient établir les paramètres des activités opérationnelles des Nations Unies pour le

développement et il regretta qu'un petit nombre de pays seulement participait au processus tout en souhaitant que leur nombre augmente grâce aux directives révisées. Cependant, une autre délégation estima que la note de stratégie de pays pourrait perdre sa pertinence à cause du plan-cadre. Le secrétariat fit valoir que les notes de stratégie de pays présentaient de nombreux avantages, notamment de fournir les données et l'information nécessaires aux Nations Unies. Il est essentiel pour la réussite du processus que le gouvernement le fasse sien.

18. Concernant le suivi des conférences internationales, des délégations s'enquirent du rôle de l'UNICEF en tant qu'institution coordonnatrice de l'Initiative 20/20 et suggérèrent que l'UNICEF contribue à la session spéciale du Conseil économique et social. Des commentaires ont aussi été faits à propos du suivi de l'UNICEF en ce qui concerne le Sommet mondial de l'alimentation ainsi que sur sa participation à la prochaine réunion sur l'eau organisée par la Commission du développement durable. Le secrétariat releva que l'UNICEF participait à la préparation de la Conférence internationale sur la population et le développement + 5 qui comprendra notamment une table ronde sur la santé en matière de reproduction.

19. Plusieurs délégations estimèrent qu'un nombre plus élevé de coordonnateurs résidents devraient être choisis au sein de l'UNICEF ainsi que d'autres fonds et programmes. Il fut également suggéré que le financement du système des coordonnateurs résidents soit réparti entre les institutions participantes. En outre, un orateur a relevé que des efforts communs sous l'égide du coordonnateur résident résulteraient dans une utilisation optimale des ressources, tout en soulignant l'importance d'une mise en oeuvre nationale, de la coopération avec le Gouvernement ainsi que d'une planification et d'une allocation claire des ressources. L'oratrice suggéra également que sa région, l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes, soit dénommée désormais "les pays d'Europe de l'Est et d'Asie".

20. Répondant aux questions posées relatives à l'utilisation de locaux communs, le secrétariat a dit que le processus avançait rapidement. Une délégation a souligné l'importance de prendre en compte le coût-efficacité lors de la prise de décisions concernant les locaux communs et a remarqué que leur mise en oeuvre affecterait le déroulement des programmes.

21. Des délégations exprimèrent leurs inquiétudes suite aux commentaires de la Directrice générale dans sa déclaration liminaire quant aux difficultés d'accomplir les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Une délégation demanda si ces objectifs avaient été inclus dans le processus du plan-cadre. Une autre délégation fit remarquer que les pays qui bientôt n'auraient plus droit aux ressources générales de l'UNICEF devraient bénéficier d'une attention spéciale pour éviter que les progrès accomplis en faveur des enfants ne régressent. Le même orateur exprima son appui aux efforts entrepris pour corriger les statistiques de mortalité maternelle de l'UNICEF, en particulier dans les pays dotés de bons services statistiques. La Directrice générale remarqua que la réforme n'était pas une fin en soi et que la qualité du programme de pays était de la plus haute importance. Dans ce contexte, l'UNICEF continuait à oeuvrer avec tous ses partenaires en vue de réaliser les objectifs du Sommet mondial. Le plan-cadre offrait la possibilité d'impliquer davantage les institutions partenaires dans ces efforts.

22. Une délégation attendait avec impatience les résultats de la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires en

raison de l'ampleur de la coopération de ces trois institutions sur le terrain. Un orateur demanda s'il était possible de recevoir régulièrement les rapports du Programme commun des Nations Unies sur le virus d'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (ONUSIDA) et que les relations entre l'UNICEF et le Programme commun ONUSIDA avaient besoin d'être renforcées. (Voir annexe, décision 1998/1 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

B. Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

23. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a ouvert la première réunion mixte des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF. Il a constaté que l'idée d'avoir une réunion commune qui faisait l'objet de discussions depuis deux ans, se concrétisait enfin. À la fin de l'année 1997, les bureaux des deux Conseils étaient convenus de tenir une réunion commune d'une demi-journée sur le thème de la réforme des fonds et programmes des Nations Unies et de son incidence au niveau des pays. L'équipe du Viet Nam avait été invitée à partager l'expérience qu'elle avait acquise en tant qu'équipe d'un pays pilote pour le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ce qui permettrait d'obtenir des données préliminaires sur l'impact de la réforme au niveau des pays. Les Conseils d'administration respectifs continueraient de suivre à l'avenir les progrès de la réforme.

24. Le Coordonnateur résident du Viet Nam a présenté le représentant de pays du FNUAP et le représentant de l'UNICEF. Il a ensuite donné un bref aperçu du contexte dans lequel le système des Nations Unies opérait au Viet Nam, pour conclure que même si le processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement se déroulait dans une situation propice, les autres pays pouvaient en tirer des leçons. Onze organismes des Nations Unies étaient représentés au Viet Nam.

25. Un bref film documentaire sur la coopération des Nations Unies au Viet Nam a été présenté.

26. Le Coordonnateur résident a souligné que l'on estimait que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement contribuait utilement à l'établissement d'un consensus au sein du système des Nations Unies ainsi qu'à l'identification d'activités communes concrètes. Le processus avait commencé en octobre 1997 par une retraite de deux jours de l'équipe de pays de l'Organisation des Nations Unies (avec la participation de la Banque mondiale). Un consensus s'était dégagé sur les quatre domaines qui devaient faire particulièrement l'objet d'une action future du système des Nations Unies au Viet Nam. On s'est rendu compte au cours de cette retraite qu'outre l'objectif visé, à savoir l'établissement d'un document solide, l'élaboration du plan-cadre avait contribué par ailleurs utilement à souder l'équipe. La mission générale de l'Organisation des Nations Unies au Viet Nam avait été précisée dans un descriptif : il s'agissait d'aider le Viet Nam à lutter contre la pauvreté en renforçant ses capacités de conception et d'exécution de programmes qui devraient offrir un plus large éventail de choix et de possibilités aux communautés, familles et individus désavantagés. Un groupe de travail avait été chargé de faciliter le processus de formulation, avec l'appui de groupes spécialisés dans chacun des quatre domaines prioritaires.

27. Le représentant de pays du FNUAP a rendu compte aux Conseils d'administration des principales étapes de l'établissement du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Viet Nam. Il a fait remarquer que 144 indicateurs au total avaient été recensés dans la liste provisoire, dont 30 à 40 avaient été retenus comme prioritaires. Des documents de synthèse ont été publiés sur la suite donnée aux conférences mondiales et, une fois les priorités communes recensées, ont été intégrés au plan-cadre. Le premier projet de plan-cadre, qui devait être prêt en février 1998, serait réexaminé puis révisé avant avril 1998 au plus tard. Ce processus prendrait au moins 26 semaines, c'est-à-dire plus longtemps que les 13 semaines prévues dans les directives provisoires. Plusieurs séries de consultations étaient nécessaires et une main ferme devrait guider ce processus qui avait grevé les maigres ressources humaines et autres des institutions spécialisées.

28. Le représentant de l'UNICEF a évoqué les efforts de collaboration du système des Nations Unies au Viet Nam, qui portaient notamment sur le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, un projet d'élimination de la pauvreté à Ha Giang, un programme de développement communautaire à Ky Son, le programme de préparation de base à la vie active et l'Initiative pour une maternité sans risques. Au nombre des tâches prévues à l'avenir figuraient l'identification de priorités communes, la répartition des responsabilités entre les organes des Nations Unies, le renforcement de l'esprit d'équipe du personnel des Nations Unies, l'amélioration de la coordination des programmes, le renforcement du plaidoyer et de la collaboration dans la mobilisation des ressources.

29. Pour conclure, le Coordonnateur résident a donné un aperçu des enseignements tirés : sur le plan opérationnel, la durée des préparatifs avait été considérablement plus longue que celle de 13 semaines prévue dans les directives provisoires; il fallait que dès le lancement du processus, l'équipe de pays décide des tâches qui seraient confiées aux facilitateurs et des délais qui leur seraient impartis pour les mener à bien; les services de consultant devaient être judicieusement utilisés; et les directives devaient être appliquées avec souplesse; des ressources humaines supplémentaires étaient nécessaires au cours de la phase concrète de formulation; et des réformes opérationnelles devaient succéder aux réformes de programmation. Il a remercié le Gouvernement danois d'avoir détaché auprès du Bureau du Coordonnateur résident un de ses fonctionnaires qui devait notamment contribuer à la formulation du plan-cadre. Pour ce qui était des enseignements tirés quant aux orientations à suivre, il a constaté que le partenariat avec le Gouvernement hôte était essentiel; qu'il convenait d'envisager le plan-cadre dans la perspective qui lui était propre; que la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies n'était pas nouvelle et qu'il y avait un équilibre fragile entre l'objectif d'une coopération plus étroite et celui du maintien du profil propre à chaque organisme. Il a par ailleurs noté que le plan-cadre risquait finalement de remplacer certains documents de programme actuellement utilisés et que la réforme au niveau du pays devait aller de pair avec la réforme voulue au siège.

30. La délégation vietnamienne a remercié l'équipe de pays d'avoir fait part de son expérience et a réaffirmé la grande importance attachée par le Viet Nam aux activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies. L'intervenant a souligné que les enseignements tirés au Viet Nam seraient utiles à d'autres pays. Il a aussi fait valoir que le Groupe des Nations Unies pour le développement devait veiller à protéger les caractéristiques propres à chaque institution. Tout en appuyant les objectifs du plan-cadre, il a relevé que celui-ci devait servir à améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide aux pays

en développement. Il a souligné que les gouvernements des pays hôtes devraient être dûment consultés, leurs points de vue pris en compte et leurs priorités de développement pleinement respectées lors de la rédaction et de la mise au point définitive des documents du plan-cadre.

31. Plusieurs délégations se sont félicitées de cette réunion commune et ont remercié l'équipe de pays de sa présentation. On s'est accordé à penser que les travaux au niveau du pays marquaient un nouveau pas en avant sur la voie d'un fonctionnement plus rentable et plus efficace de l'ONU. On s'est déclaré en faveur du train de réformes proposées par le Secrétaire général. Des intervenants ont accueilli favorablement l'idée d'inclure dans le plan-cadre des activités de suivi aux conférences mondiales. Plusieurs délégations ont demandé que les enseignements tirés soient intégrés au futur plan-cadre. Plusieurs orateurs ont appuyé l'idée de substituer le plan-cadre à certains des instruments de programmation en vigueur. On s'est félicité de la large participation du système des Nations Unies au processus. On a souligné que les institutions de Bretton Woods devaient collaborer au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Certains intervenants ont évoqué la question de l'éventuelle participation des donateurs bilatéraux et du secteur privé. Un autre orateur a souligné qu'il serait bon qu'une maison des Nations Unies soit établie chaque fois que possible. De nouvelles idées seraient présentées lors de l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles.

32. Certains orateurs, préoccupés par la longueur du processus d'établissement du plan-cadre et par le temps et les ressources supplémentaires requis, ont demandé si l'Organisation des Nations Unies avait pris des dispositions pour accélérer les choses dans d'autres pays. Un intervenant a fait remarquer que le détachement de fonctionnaires gouvernementaux, chargés de collaborer à l'établissement du plan-cadre, ne devait pas déboucher sur une situation analogue à celle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre desquelles des fonctionnaires gouvernementaux avaient été affectés à des fonctions de base au titre de prêts non remboursables. Il a aussi demandé si la mobilisation commune des ressources occasionnerait une augmentation des ressources de base. Un certain nombre d'autres questions ont été posées concernant entre autres la façon dont les plans-cadres accéléreraient le renforcement des capacités au Viet Nam, comment l'équipe de pays des Nations Unies avait l'intention d'harmoniser ou d'unifier des programmes relevant du plan-cadre, et quelles organisations participeraient à cet exercice dans les 19 pays pilotes. On désirait savoir comment le plan-cadre faciliterait l'examen en commun des problèmes dans le contexte de l'approche-programme, s'il existait un financement parallèle pour l'action commune, et obtenir des précisions sur les modalités d'évaluation des progrès et des bénéfices, et sur ce qu'il adviendrait des parties du programme qui ne pouvaient pas être intégrées au plan-cadre.

33. Plusieurs orateurs se sont déclarés favorables à la tenue périodique à l'avenir de deux réunions communes des deux Conseils d'administration. Un orateur a prié le Bureau de formuler des projets de réunions mixtes qui porteraient sur des thèmes tels que l'établissement de bilans communs de pays.

34. Le Coordonnateur résident a souligné que le Gouvernement vietnamien avait directement participé à l'établissement du plan-cadre. Il a fait remarquer que les directives étaient encore provisoires et qu'il conviendrait peut-être de réexaminer la question d'une association plus étroite des gouvernements à l'exercice. Si le plan-cadre se substituait à d'autres instruments de

programmation, il devrait alors être signé par les gouvernements. Il a insisté sur le fait que les représentants des institutions spécialisées au Viet Nam souhaitaient vivement prendre part à l'exercice auquel il était par ailleurs prévu de faire participer des organisations internationales et des donateurs bilatéraux.

35. Le représentant de pays du FNUAP s'attendait à une diminution des coûts à mesure que le processus progresserait. Il a ajouté que l'équipe appuyait résolument l'exécution nationale et l'approche par secteur, ainsi que la collaboration avec les institutions financières internationales, les institutions spécialisées et les principaux organismes bilatéraux.

36. Le représentant de l'UNICEF a précisé que les organismes ayant pris part au processus avaient maintenu leurs profils.

37. Le Coordonnateur résident a souligné que l'appui des pays actifs au Viet Nam était indispensable et a constaté que 25 des pays représentés au sein des deux Conseils d'administration étaient présents dans ce pays. Pour éviter le chevauchement des efforts et veiller à la coordination et à la qualité de la participation, il fallait que les capitales appuient l'approche-programme.

38. Après la présentation de l'équipe du Viet Nam et les observations des délégations, les chefs de secrétariat du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP ont fait des déclarations. Ils ont tous les trois insisté sur l'importance de cette première session mixte des deux Conseils d'administration et se sont félicités des progrès du processus du plan-cadre mis en évidence par l'équipe des Nations Unies au Viet Nam.

39. L'Administrateur du PNUD, qui est aussi le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, a déclaré que le plan-cadre des Nations Unies, cheville ouvrière des réformes du Secrétaire général, se caractérisait par l'abandon de la formule de mise en commun des informations entre les fonds et les programmes au profit d'une collaboration généralisée et ciblée au niveau des pays. Toutefois, sans un appui national, ce processus échouerait, aussi devait-il répondre aux priorités nationales de développement. L'élément déterminant du plan-cadre était la capacité du système des coordonnateurs résidents de tirer parti des mandats de tous les organismes; le personnel détaché dans un pays donné ne devait pas se borner à s'acquitter des fonctions relevant de leurs organismes respectifs, mais devait encore se charger de toutes celles qui relevaient du système des Nations Unies dans son ensemble dans ledit pays. Au Siège, le Groupe des organismes de développement des Nations Unies avait mis en place un système d'appui mondial doté d'experts et d'un personnel d'appui.

40. Toutes les institutions spécialisées avaient été invitées à prendre part au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Un examen serait entrepris au Mali et au Viet Nam pour comparer ce plan-cadre avec l'évaluation par pays de la Banque mondiale. L'Administrateur a remercié un certain nombre de gouvernements, notamment ceux du Danemark, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni, d'avoir prêté un appui financier au plan-cadre.

41. En réponse aux questions concernant les arrangements de programmation en vigueur qui pourraient être remplacés par le plan-cadre, il a cité les notes consultatives du PNUD dont les gouvernements s'inspiraient pour formuler leur programme. La marque du succès du plan-cadre serait la complète intégration des plans d'action des conférences mondiales.

42. L'Administrateur a donné un aperçu des activités de l'équipe de développement des Nations Unies au cours de l'année écoulée. À titre d'exemple, on avait établi à la fois le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif qui se réunissaient chaque mois. Le Groupe des Nations Unies pour le développement conseillait les coordonnateurs résidents sur le suivi des conférences internationales. L'UNICEF et le FNUAP avaient détaché du personnel auprès du Bureau du Groupe Nations Unies pour le développement et le Programme alimentaire mondial devait sous peu faire de même. Enfin, le Directeur du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et le sous-groupe interorganisations chargé des locaux et des services communs avaient contribué à accélérer le recensement de 50 pays susceptibles d'accueillir une maison des Nations Unies.

43. L'Administrateur a par ailleurs décrit un certain nombre de dispositions qui avaient été prises pour renforcer le système des coordonnateurs résidents, en consultation et en collaboration avec des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au nombre de ces dispositions figuraient entre autres des procédures de sélection améliorée, une nouvelle méthode d'évaluation fondée sur les compétences, et une évaluation séparée de la contribution des actuels coordonnateurs résidents, à laquelle tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et des institutions spécialisées prenaient part. La résolution 47/199 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, marquait le début de l'élargissement du champ d'action des coordonnateurs résidents au-delà du cadre du PNUD; en 1992, un seul coordonnateur résident avait été recruté à l'extérieur du PNUD, mais 30 % des coordonnateurs résidents recommandés dans les dernières années venaient d'autres fonds et programmes. L'Administrateur avait donné pour instruction à tous les coordonnateurs résidents de représenter équitablement toutes les institutions spécialisées des Nations Unies, de faire la distinction entre leur rôle de représentant résident du PNUD et de coordonnateur résident, et de résoudre tout conflit pouvant surgir entre ces deux fonctions de la manière la plus favorable au système dans son ensemble. Des ressources supplémentaires seraient par ailleurs allouées au titre de l'application de nouvelles procédures d'établissement des rapports annuels des coordonnateurs résidents.

44. La Directrice générale de l'UNICEF a affirmé que cette session commune marquait la concrétisation et la généralisation de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. La présentation faite par l'équipe du Viet Nam avait permis de mettre en évidence l'excellence des travaux effectués par le personnel de tous les fonds et programmes au Viet Nam et reflétait honnêtement les atouts, les potentiels et les problèmes du plan-cadre. La coordination sur le terrain n'avait pas commencé avec la mise au point du plan-cadre qui d'ailleurs se poursuivait et était toujours susceptible d'améliorations. Il importait d'examiner les incidences sur le plan des ressources humaines aussi bien que financières. Le processus qui venait à peine de commencer était donc appelé à progresser mais il était encore trop tôt pour l'évaluer. Il importait de veiller à ce que les fonds, les programmes et les organismes, et les partenaires gouvernementaux participent largement à la formation du plan-cadre.

45. S'agissant de la coordination, elle a fait remarquer que l'UNICEF était membre du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité exécutif sur les affaires humanitaires. Des progrès très nets avaient été accomplis au cours de l'année écoulée. Au siège, la coordination se heurtait à de grandes difficultés en raison des différents besoins des organismes sur le terrain et des départements plus centralisés du Secrétariat. Ce problème était patent dans deux domaines, à savoir les achats et les techniques d'information. À titre

d'exemple, tout portait à croire que les besoins de l'Organisation des Nations Unies seraient mieux satisfaits par le biais d'un service d'achat centralisé plutôt que par des services isolés, ce qui se traduirait par ailleurs par d'importants gains d'efficacité. Les opérations étaient susceptibles de nombreuses améliorations dans le contexte des règles et règlements en vigueur qu'il n'était pas par conséquent nécessaire de modifier.

46. Le système de coordonnateur résident devenait peu à peu véritablement représentatif à l'échelle du système et l'UNICEF participerait pleinement au processus d'évaluation. Une question qui méritait un examen plus approfondi était celle des représentants d'autres organismes conjuguant leurs fonctions à celles de coordonnateur résident.

47. Pour conclure, la Directrice générale a déclaré qu'il serait bon de procéder à une évaluation approfondie du plan-cadre pour s'assurer qu'il était bien une source de "valeur ajoutée", ce dont elle ne doutait pas.

48. Le Directeur exécutif adjoint (Politique et administration) du FNUAP a pris la parole au nom de la Directrice exécutive du FNUAP qui n'avait pas pu prendre part à la session. Il a appuyé sans réserve les initiatives de réforme. La phase pilote du plan-cadre n'était pas terminée mais un certain nombre de constatations s'imposaient. De façon générale, l'expérience s'était révélée relativement constructive et elle était appuyée par les gouvernements. Le plan-cadre encourageait l'esprit d'équipe et la participation mais il exigeait beaucoup de temps et de ressources, ce qui posait donc un problème aux organismes, tel que le FNUAP, qui étaient dotés d'un personnel limité. Ce plan-cadre devait se traduire par des programmes de pays plus efficaces, phénomène dont devraient rendre compte les évaluations internes de performance du personnel. Enfin, il fallait rationaliser tous les processus de coordination, ce qui signifiait que chaque organisme serait peut-être tenu d'examiner ses besoins et procédures en vigueur en matière de programmation.

49. Pour que l'application du plan-cadre soit constructive, il fallait que les résidents coordonnateurs comprennent bien leur rôle, que tous les organismes participants s'engagent à collaborer pour répondre de façon concertée aux besoins et aux priorités des pays. Cela supposait la maximisation des atouts du système des Nations Unies ainsi que le respect du mandat de chaque organisation dans l'examen de questions intersectorielles comme la population et l'égalité entre les sexes. Il était indispensable que l'équipe de pays maîtrise le processus, que les autorités nationales y participent, notamment les organisations non gouvernementales et la communauté internationale, en particulier les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales. Il fallait par ailleurs que ce plan-cadre tienne compte des questions liées à la coordination internationale du suivi des conférences internationales. À cet égard, le plan-cadre devrait tenir compte des données et autres matériels, y inclus les directives, préparés par l'équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, présidée par la Directrice exécutive du FNUAP.

50. Le FNUAP était un membre actif du Groupe des Nations Unies pour le développement et il avait détaché du personnel d'encadrement auprès du bureau de ce groupe. Le FNUAP appuyait les coordonnateurs résidents en leur qualité de représentants du Secrétaire général et ces derniers devaient être résolument et impartialement au service de tous les organismes.

51. Une délégation, prenant la parole au nom d'un groupe de pays, a déclaré que la création du Groupe des Nations Unies pour le développement visait manifestement à maintenir et à renforcer les identités distinctes des organismes participants tout en encourageant la coordination et l'intégration au Siège et sur le terrain. Toutefois, les membres de ce groupe, en tant que principaux bénéficiaires de la coopération en faveur du développement, se souciaient au premier chef de la qualité, de l'efficacité et du volume de l'aide plutôt que des arrangements institutionnels. Il importait de simplifier l'exécution des programmes mais il n'y avait pas lieu de poursuivre l'intégration comme une fin en soi. Pour ce qui était du plan-cadre, en évaluer les succès et les échecs était peut-être prématuré. En tirant les enseignements des projets pilotes, il importerait de tenir compte des vues des gouvernements bénéficiaires. À l'occasion de l'examen des projets de réforme, le groupe des pays s'était penché sur la question des arrangements de contrepartie du plan-cadre au niveau des pays ainsi que sur celle des mécanismes de présentation des pouvoirs du coordonnateur résident au gouvernement hôte. En appliquant la réforme, il faudrait donc tenir compte des besoins propres à chaque région et pays. Enfin, on avait prié le Secrétaire général de proposer un nouveau système de ressources de base et toute proposition à cet égard ne devait pas signifier pour les pays en développement un fardeau accru ou nouveau ni imposer des conditions.

52. Des délégations ont fait des observations au sujet du processus du plan-cadre; l'une d'entre elles a fait valoir qu'il ne s'agissait pas d'une fin en soi et que ce processus devait s'inscrire dans le contexte des efforts que déployaient les organismes pour améliorer leur gestion tout en évitant les doubles emplois et les chevauchements. À propos de la question des coûts, un orateur a déclaré que la phase pilote avait pour objet de recenser les meilleures pratiques et que, si une rentabilité accrue devenait un objectif, l'investissement initial pouvait être payant.

53. Certains orateurs se sont félicités de l'action en faveur de la collaboration et de la coordination mais ont soulevé des questions quant aux rapports existant entre les différents instruments de coordination sur le terrain - les notes de stratégies de pays, le plan-cadre des Nations Unies et le cadre stratégique - et au rôle que pourrait jouer le Groupe des Nations Unies pour le développement dans l'harmonisation de ces mécanismes sur le terrain. Une délégation a constaté que le plan-cadre modifiait déjà les processus de programmation sur le terrain et a affirmé que les bureaux extérieurs devaient faire pression sur le siège dans ce sens. Un orateur a demandé quel était le rapport entre le Groupe consultatif mixte des politiques et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles et quelles étaient les modalités de la nouvelle coopération avec la Banque mondiale. Un autre intervenant a évoqué les difficultés que posaient notamment la conciliation des objectifs du programme, l'absence d'indicateurs pour toutes les priorités, la différence entre les directives émanant du siège et le manque d'intérêt manifesté par les institutions de Bretton Woods. Une délégation a souligné qu'il importait d'inclure les institutions spécialisées et les donateurs bilatéraux. Une autre délégation a fait valoir que le Viet Nam était un pays idéal pour le plan-cadre mais que ce n'était pas nécessairement le cas d'autres pays et qu'il fallait donc faire preuve de souplesse sur le terrain.

54. On a fait remarquer que, d'après les directives provisoires, seule l'équipe de pays des Nations Unies serait habilitée à approuver le plan-cadre mais que le gouvernement devrait aussi approuver tout cadre d'assistance. On a demandé s'il était nécessaire de conclure des accords spéciaux avec les gouvernements et

quels seraient les mandats et les responsabilités des gouvernements dans ce processus. Il fallait développer davantage la référence faite dans les directives aux consultations avec les ONG et les donateurs; d'aucuns pensaient en outre que l'énoncé de la partie consacrée aux services communs et à la division du travail entre les organismes se prêtait à diverses interprétations. (On a demandé dans quelle mesure le plan-cadre pourrait être associé à l'exercice concernant les services communs et si une intégration administrative au niveau du siège était envisageable.)

55. Un certain nombre d'orateurs ont parlé du rôle des Conseils d'administration et/ou de la question des futures sessions communes. Un orateur a dit que le plan-cadre appelait des échanges d'informations entre les Conseils d'administration, et notamment l'éventuelle harmonisation de leurs programmes de travail. Il a proposé que le plan-cadre et les projets pilotes soient examinés lors d'une réunion intersessions extraordinaire des Conseils d'administration. Une autre délégation a déclaré que le choix du plan-cadre pour cette session était justifié encore que d'autres thèmes auraient pu aussi être retenus. On a demandé si, dorénavant, on organiserait régulièrement des réunions d'information communes sur l'état d'avancement du plan-cadre.

56. La représentante du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a fait valoir que son programme était unique au sein des organismes appartenant au "groupe thématique" parce qu'il pouvait jouer un rôle de catalyseur et était riche des enseignements qu'il avait tirés. Tel avait été le cas au Viet Nam. Il devait y avoir compatibilité entre la position du siège et celle des bureaux extérieurs et il serait bon de mettre en commun certaines ressources pour passer du stade du dialogue à celui de la programmation.

57. Pour résumer, le coordonnateur résident au Viet Nam a déclaré que le plan-cadre devrait être un processus actionné au niveau du pays et sur le terrain. Procéder à des évaluations était prématuré et les équipes de pays précisaient quand elles seraient prêtes. Son équipe se réjouissait à la perspective de collaborer avec d'autres équipes de pays et elle le ferait dès que son premier document serait publié. Pour ne pas rester lettre morte, le plan-cadre devait être ouvert aux gouvernements, aux donateurs, aux organisations non gouvernementales et à la société civile. Le plan-cadre devait activement solliciter la participation des organismes bilatéraux. Les directives n'étaient pas encore définitives et les équipes continueraient à communiquer leurs vues au siège. Il devait s'agir d'un processus évolutif.

58. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a affirmé que la session avait fourni abondamment matière à réflexion, tant au Conseil d'administration qu'au Conseil économique et social.

C. Budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999

59. Le Contrôleur a pour la première fois présenté au Conseil d'administration le budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999 de l'UNICEF sous sa forme harmonisée, tel qu'il avait été approuvé à la première session ordinaire en janvier 1997 (E/ICEF/1997/12/Rev.1, décision 1997/5). Le Conseil a mené ses délibérations sur la base des documents suivants :

a) Budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999 (E/ICEF/1998/AB/L.1 et Corr.1);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1998/AB/L.2) ;

c) Répartition indicative du budget-programme et du budget d'appui, 1998-1999 (E/ICEF/1998/AB/L.4).

60. L'UNICEF a appliqué la méthode de budgétisation intégrée, approuvée par le Conseil dans sa décision 1997/3. Le processus a été ouvert, participatif et transparent, et a établi un lien entre le plan de gestion des programmes de pays et un examen décentralisé du programme et du budget. Le document E/ICEF/1998/AB/L.4, qui ne faisait pas partie de l'exercice d'harmonisation, a été établi de manière à fournir une récapitulation par pays de la répartition des postes et des ressources pour le budget-programme et le budget d'appui.

61. Le Contrôleur a passé en revue les principaux éléments du budget d'appui pour 1998-1999. Les projections du plan à moyen terme de 1996 pour les recettes au titre de la masse commune des ressources en 1998-1999 ont été ajustées à la baisse (82 millions de dollars) principalement en raison du raffermissement du dollar des États-Unis. Dans le projet de budget d'appui de croissance zéro, l'UNICEF avait réussi à réaliser des économies considérables qui ont permis d'absorber les nouveaux budgets d'appui de 25 bureaux de pays, l'augmentation automatique des coûts et les investissements nécessaires à la mise au point de trois nouveaux systèmes informatiques. Grâce à ces économies, le Contrôleur a montré comment 33 millions de dollars seraient réaffectés aux activités relevant des programmes. Tous les pays membres ont approuvé le projet de budget d'appui pour 1998-1999.

62. Au cours des réunions présessions et intersessions du Conseil, plusieurs délégations ont demandé au secrétariat de donner ses impressions sur le rapport du Comité consultatif sur le budget d'appui pour 1998-1999 (E/ICEF/1998/AB/L.2) et c'est ce qu'a fait la Directrice générale adjointe, lors de sa présentation du budget d'appui de 1998-1999. Elle a remercié le Comité consultatif de son rapport complet et de ses observations très utiles, et elle a présenté son analyse du rapport et fait plusieurs propositions en vue de son amélioration.

63. Les observations portant sur la présentation du budget se rangeaient dans deux catégories : les améliorations que l'UNICEF pouvait apporter tout seul, et celles pour lesquelles il aurait besoin de la coopération du PNUD et du FNUAP. Pour maintenir une certaine uniformité, toutes les observations seraient revues et coordonnées au niveau des trois secrétariats. Les futures propositions visant à améliorer la présentation harmonisée du budget seraient présentées au Conseil par l'intermédiaire du Comité consultatif, suffisamment tôt pour être incorporées dans le prochain budget biennal.

64. Le Comité consultatif de même que l'UNICEF et les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par le montant des recettes prévu au titre des ressources ordinaires. La Directrice générale adjointe a mentionné le rapport oral sur la stratégie de mobilisation des ressources qui doit être soumis à la présente session (voir plus loin, par. 86 à 105). Face à la réduction des ressources, la Directrice générale adjointe a donné l'assurance que l'UNICEF continuerait, comme il s'y était engagé, à utiliser au mieux les ressources directement allouées aux programmes et à assurer la gestion efficace des bureaux de pays. Une baisse des ressources serait suivie d'une réduction des dépenses d'appui. Elle a proposé de présenter un rapport intérimaire sur la part du budget d'appui dans l'ensemble des ressources au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire en 1999.

65. Les membres du Conseil et le Comité consultatif avaient proposé d'inclure le budget annuel de l'opération Cartes de vœux (OCV) dans les prochains budgets d'appui biennaux. La Directrice générale adjointe a expliqué que l'OCV avait tout intérêt, pour ses opérations commerciales, à maintenir un budget et un plan de travail annuels. Elle a proposé d'améliorer les informations sur l'OCV dans le budget d'appui en ajoutant une annexe au prochain projet de budget biennal.

66. Le Comité consultatif ayant demandé la mise au point d'une stratégie générale en matière de bureautique, la Directrice générale adjointe a proposé de présenter, par l'intermédiaire du Comité consultatif, un rapport intérimaire sur la stratégie et les investissements de l'UNICEF dans le domaine de l'informatique. Le projet de rapport s'inspirerait des communications précédentes avec le Conseil au cours de ses sessions ordinaires et de ses réunions intersessions.

67. Toutes les délégations ayant abordé ce point de l'ordre du jour se sont félicitées des efforts déployés au cours du processus d'harmonisation et des réunions intersessions en vue de parvenir à un processus de budgétisation décentralisé et transparent. Toutefois, nombre d'entre elles ont estimé que la nouvelle présentation des budgets d'appui commune à l'UNICEF, au PNUD et au FNUAP restait difficile à comprendre. Certaines délégations ont demandé que les prochains projets de budget comprenant une analyse plus approfondie des projections de recettes et autres éléments clefs du budget.

68. Certaines délégations ont estimé que le projet de budget d'appui était équilibré, tandis que d'autres s'étaient attendues à une réduction des dépenses d'administration à la suite de la rationalisation des opérations. Certains intervenants ont demandé pourquoi la part dans l'ensemble du budget d'appui des ressources était passée de 24,4 % à 26,1 %. Le Contrôleur a souligné combien il était important d'être parvenu à un budget de croissance zéro. Les prévisions de recettes établies par le secrétariat étaient modérées, ce qui expliquait l'augmentation proposée en pourcentage.

69. Poursuivant l'examen de la part du budget d'appui dans l'ensemble des ressources, certaines délégations ont accueilli avec satisfaction les informations qui leur ont été fournies dans le document E/ICEF/1998/AB/L.4 et se sont demandées pourquoi le budget d'appui semblait, dans certains pays, très élevé par rapport au budget-programme. Une délégation a demandé au secrétariat d'analyser la situation et d'envisager d'appliquer les enseignements tirés de l'approche multinationale. Le Contrôleur a expliqué les principes fondamentaux sur lesquels repose le budget d'appui. Premièrement, les fonds imputés sur la masse commune des ressources au titre des activités relevant des programmes étaient alloués aux pays selon une formule commune approuvée par le Conseil. Les pays donateurs versaient des fonds supplémentaires. Deuxièmement, les montant indiqués dans le budget d'appui étaient calculés durant le processus de budgétisation intégrée en fonction des activités prévues au titre des programmes. Les frais fixes d'un bureau de pays, par exemple les salaires locaux ou les loyers, variaient énormément. En conséquence, il ne fallait pas considérer que l'équivalent en dollars des États-Unis reflétait la taille ou la capacité d'un bureau de pays.

70. Se référant aux dépenses de gestion et d'administration, certaines délégations se sont déclarées favorables à une plus forte réduction des activités du siège à New York au profit des opérations sur le terrain. Certains orateurs ont demandé des précisions sur le transfert effectif aux pays de tâches essentielles, alors que d'autres souhaitaient en savoir plus sur les gains de

productivité des opérations. D'autres encore se sont demandés si on avait prévu une marge de manoeuvre suffisante dans les activités envisagées ou d'autres moyens de limiter les dépenses au cas où le niveau prévu pour la masse commune des ressources ne serait pas atteint.

71. La question de la réduction des postes pendant l'exercice biennal 1998-1999 a également été examinée. Certaines délégations ne doutaient pas que l'UNICEF continuerait de procéder de la façon la plus humaine possible à cet égard, tandis que d'autres se demandaient si l'UNICEF pourrait maintenir une représentation géographique équitable du personnel au sein de l'organisation et ont demandé des rapports justifiant toutes les suppressions de postes proposées. La Directrice générale adjointe a répondu, qu'avant de supprimer des postes, on commencerait toujours par étudier les besoins des bureaux et des programmes de pays. L'évolution des besoins allant de pair avec l'existence de difficultés financières justifiait que l'on supprime des postes.

72. La question de la nature et de la gestion des économies réalisées sur le budget d'appui a aussi été abordée. Les délégations ont demandé si ces économies seraient réaffectées à des activités relatives aux programmes dans le même pays. Le Contrôleur a répondu que les économies réalisées sur la masse commune des ressources seraient reversées à la masse commune des ressources puis utilisées pour financer des programmes de coopération selon la formule générale.

73. Certaines délégations ont remis en question la formule générale appliquée pour répartir les fonds au titre de la masse commune des ressources. Elles craignaient que certaines régions qui comptaient le plus grand nombre d'enfants dans le monde ne reçoivent moins de fonds à ce titre pendant le prochain exercice biennal. À leur avis, la formule générale retardait l'ajustement des allocations de ressources destinées aux plus nécessiteux. La Directrice générale adjointe a répondu qu'en fait la formule avait été révisée afin d'accorder une plus grande place aux pays les moins avancés et à l'Afrique subsaharienne à compter du 1er janvier 1999.

74. Plusieurs délégations ont demandé si les États Membres concernés avaient retenu et accepté une formule permettant de recouvrer les frais occasionnés par le remboursement aux fonctionnaires des impôts sur le revenu perçus par lesdits États. La Directrice générale adjointe a indiqué que des négociations communes auraient lieu entre tous les organismes mais qu'aucun contact n'avait encore été pris.

75. Plusieurs orateurs ont évoqué le décalage existant entre les engagements de dépenses de l'UNICEF et les défis qu'il doit relever. Ils ont conclu que la contraction actuelle des ressources empêcherait d'atteindre les objectifs du Sommet mondial et ont engagé les États Membres à approuver le budget d'appui biennal en assumant l'entière responsabilité. À leur avis, ces États devraient s'employer plus activement à mobiliser les ressources requises. (Voir annexe, décisions 1998/2, 1998/3 et 1998/4, pour le texte des décisions adoptées par le Conseil d'administration.)

D. Plan de travail et projet de budget de l'opération
Cartes de vœux et des opérations connexes pour 1998

76. Le Conseil d'administration a examiné le plan de travail et le projet de budget de l'OCV pour 1998 (E/ICEF/1998/AB/L.3 et Corr.1).

77. Le rapport a été présenté par le Directeur de l'OCV, qui a également évoqué les principaux aspects de l'activité de l'OCV et les changements intervenus en 1997 en ce qui concerne les méthodes de commercialisation et de mobilisation de fonds. Il a mentionné notamment l'harmonisation de la gamme de produits, la réduction du temps nécessaire à la commercialisation des produits, la publication d'un nouveau catalogue, une plus grande concentration sur les principaux marchés et la création de nouveaux partenariats avec des entreprises, notamment la conclusion de contrats de vente et d'accords de licence avec Caran D'Ache et Flik-Flak (fabricant de montres pour enfants et filiale de Swatch), et les résultats impressionnants obtenus grâce à l'alliance avec les Hôtels ITT Sheraton, "Check Out for Children".

78. Il a également mis en relief les réformes proposées pour 1998, dont une restructuration prévoyant un siège à New York, des bureaux régionaux à New York et à Genève, ainsi que des centres d'appui régionaux à Santa Fé de Bogota et à Singapour. Cette nouvelle structure reposait sur une gestion intégrée de l'image de marque établissant un lien entre les appels de fonds auprès du secteur privé et les produits. On se proposait aussi d'introduire de nouvelles méthodes de travail et de rebaptiser l'OCV qui deviendrait la Division du secteur privé de l'UNICEF.

79. Certains orateurs ont recommandé que le budget de l'OCV soit intégré dans le budget biennal de l'UNICEF. La Directrice générale adjointe a indiqué que cette question avait déjà été abordée par le Conseil d'administration qui avait décidé, pour plusieurs raisons, qu'il convenait de garder deux budgets distincts. Premièrement, l'OCV était une entreprise dont le fonctionnement était continu. Deuxièmement, son budget était plus qu'un budget, il était aussi un plan d'activité comprenant des projections de recettes et des prévisions de dépenses totalement différentes de celles du budget de l'UNICEF. Le principal objectif de l'OCV était d'accroître le plus possible les revenus de l'UNICEF en augmentant ses recettes et en réduisant au maximum ses coûts, tout en tenant compte des débouchés commerciaux, des pratiques concurrentielles, du choix de fournisseurs et autres facteurs externes tels que l'inflation, les variations des taux de change, etc. C'est pourquoi il a été décidé de publier un supplément spécial au Règlement financier et règles de gestion financière de l'UNICEF pour l'OCV. Troisièmement, le budget de l'OCV devait être examiné chaque année, alors que celui de l'UNICEF l'était sur une base biennale. La Directrice générale adjointe a donc invité instamment le Conseil d'administration à continuer d'examiner séparément le budget et le plan de travail de l'OCV, et elle a accepté d'inclure, dans une annexe au budget biennal de l'UNICEF, un état mis à jour des recettes et des dépenses actuelles de l'OCV.

80. Plusieurs délégations ont demandé l'inclusion de nouvelles analyses dans le plan de travail et le projet de budget de l'OCV, ce qui permettrait de contrôler les résultats de ses deux activités rémunératrices -- collecte de fonds auprès du secteur privé et la vente de produits. Le Directeur de l'OCV a expliqué en quoi consistait la gestion intégrée de l'image de marque, qui était la raison pour laquelle était présenté un état récapitulatif pour la commercialisation, mais il a aussi accepté de fournir à l'avenir des analyses, comme on le lui avait demandé.

81. Plusieurs délégations se sont interrogées sur l'origine et le fondement des prévisions de ventes du plan à moyen terme de l'OCV. Certaines ont jugé ces prévisions trop optimistes, surtout si l'on tenait compte des variations des taux de change et du passage prochain des devises européennes à l'"Euro". Le Directeur de l'OCV a précisé que ces prévisions provenaient principalement des

partenaires de vente. Ceux-ci communiquaient les résultats des ventes avec beaucoup de retard, souvent bien après la date où l'on en avait besoin pour établir les documents du Conseil. En réponse aux questions d'une délégation, le Directeur de l'OCV a accepté de réviser le plan à moyen terme afin qu'apparaisse plus clairement l'évolution des dépenses et des recettes provenant de la vente des produits à partir de l'an 2000. Un rectificatif reflétant les modifications apportées au tableau 7 du document E/ICEF/1998/AB/L.3 a été publié.

82. Un grand nombre de délégations ont regretté que le siège de l'OCV ne soit pas transféré en Europe, plus près de ses principaux marchés. La Directrice générale et le Directeur de l'OCV ont expliqué pourquoi le siège restait à New York. En dépit des offres généreuses faites par deux États Membres, une analyse coûts-avantages n'avait pas permis de justifier financièrement un tel déménagement qui ne pouvait pas non plus être motivé par des raisons de fonctionnement vu a) qu'un nombre important de postes clefs était vacant; b) qu'il fallait mettre en oeuvre d'importantes réformes au niveau de l'organisation et des procédures internes; c) que plusieurs hauts fonctionnaires participaient à temps complet à la mise en place du nouveau système financier de l'UNICEF. À court terme, la capacité de l'OCV de satisfaire les besoins de ses partenaires aurait été compromise entraînant une baisse potentielle des recettes, ce qui aurait été fâcheux au moment où les revenus de l'UNICEF diminuaient. La Directrice générale a ajouté que, même si l'étude de l'OCV réalisée par Coopers & Lybrand recommandait implicitement un transfert en Europe, il ne s'agissait pas d'une recommandation clef, et qu'aucune raison solide n'avait été fournie pour justifier un tel transfert.

83. Plusieurs délégations ont dit que le nom OCV devrait rendre dûment compte de la diversité de ses activités.

84. Certaines délégations ont demandé des éclaircissements sur la méthode de gestion de l'image de marque. Le Directeur de l'OCV a expliqué que les collectes de fonds, la vente de cartes de vœux et autres activités utilisaient toutes les mêmes ressources pour atteindre le même objectif : faire connaître le nom de l'UNICEF au donateur/consommateur. Il importait que l'OCV emploie un personnel capable de tirer parti de la marque UNICEF pour adopter des stratégies concrètes de mobilisation des ressources.

85. Deux délégations se sont inquiétées de la réduction du nombre des produits et craignaient que les "principaux marchés" ne soient privilégiés au détriment des marchés plus modestes. Le Directeur de l'OCV a expliqué que la concentration des efforts sur les principaux marchés était une des recommandations fondamentales de Coopers & Lybrand dont le but était d'aider l'OCV à utiliser au mieux ses maigres ressources. Toutefois, les marchés plus petits ne seraient pas négligés pour autant. (Voir annexe, décision 1998/5, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

E. Rapport oral sur la stratégie de mobilisation des ressources

86. Comme suite à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en septembre 1997 au cours de l'examen du programme de travail pour 1998 (décision 1997/30), la Directrice générale a présenté un rapport oral sur la stratégie de mobilisation des ressources. Elle a décrit la tendance à la baisse de l'aide publique au développement (APD) ainsi que de la masse commune des ressources et des recettes au titre des fonds supplémentaires de l'UNICEF. D'emblée, elle a déclaré qu'elle craignait que la capacité de

l'UNICEF de mener à bien sa mission en faveur des droits de l'enfant n'en souffre.

87. À titre de mesure exceptionnelle, la Directrice générale avait réuni une équipe spéciale chargée d'examiner les initiatives prises par le Fonds en matière de mobilisation des ressources, de définir les priorités et de faire des recommandations en vue de corriger ces tendances. Elle a affirmé que les travaux de cette équipe permettraient d'établir un rapport sur la question qui serait présenté au Conseil d'administration à sa prochaine session annuelle en juin.

88. Les principales questions ci-après seraient examinées : a) les caractéristiques et approches qui distinguent le financement de base du financement supplémentaire, ce dernier faisant partie des programmes de pays approuvés par le Conseil; b) le potentiel du secteur privé; c) les efforts de rationalisation et de réorientation des activités de la Division du secteur privé (l'ancienne OCV); d) le caractère variable de la part relative d'APD acheminée par l'intermédiaire de l'UNICEF; e) les incidences financières de partenariats élargis avec des institutions financières internationales; f) l'appui des pays bénéficiaires de programmes et les activités de plaidoyer desdits pays auprès des donateurs; g) l'amélioration de la gestion des contributions.

89. La Directrice générale a demandé au Conseil d'aider l'UNICEF lors de cet examen en donnant des informations et en faisant des propositions au secrétariat sur plusieurs questions, notamment : a) pour faire bien comprendre aux donateurs que les ressources sont importantes si l'on veut s'acquitter des engagements pris dans la Convention relative aux droits de l'enfant et atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants; b) les effets de la réforme de l'Organisation des Nations Unies sur la mobilisation des ressources; c) les nouvelles méthodes de démarchage auprès des gouvernements et du secteur privé; d) la question de savoir si c'était le moment de rechercher plus activement un financement pluriannuel pour les ressources de base; e) la question de savoir si le fait d'accepter des ressources des institutions financières internationales remettrait en question le caractère de l'UNICEF; f) la question de savoir s'il existait à l'intérieur de l'UNICEF des obstacles limitant sa capacité systémique de mobilisation des ressources.

90. Un certain nombre de questions ont reçu une réponse précise au cours du débat qui a suivi. Toutefois, plusieurs délégations ont déclaré qu'elles devaient consulter leurs gouvernements et qu'il leur faudrait revenir ultérieurement sur la question.

91. De nombreux intervenants ayant abordé ce point de l'ordre du jour se sont félicités des observations de la Directrice générale et de la constitution d'une équipe spéciale chargée de la question de la mobilisation des ressources. Plusieurs d'entre eux ont souhaité recevoir des précisions sur le mandat de l'équipe et sur l'état d'avancement de ses travaux. Presque tous les orateurs espéraient pouvoir poursuivre le dialogue d'abord dans le cadre des réunions intersessions puis lors de la session annuelle.

92. La volonté de doter l'UNICEF d'une base de ressources prévisible pour lui permettre de s'acquitter convenablement de sa mission était au coeur du débat sur le financement pluriannuel. Si plusieurs délégations étaient très favorables à la notion de financement pluriannuel, deux orateurs ont déclaré que, pour des raisons budgétaires, leurs gouvernements n'étaient pas en mesure

de prendre d'engagement pour une période de plus d'un an. D'autres possibilités ont été évoquées, notamment diverses combinaisons de contributions mises en recouvrement, d'annonces de contributions négociées, et de contributions volontaires - mais le sentiment général était qu'il fallait en confier l'examen à d'autres instances, par exemple, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, puisque ces deux organes allaient étudier ces questions à l'échelle du système. Par ailleurs, le secrétariat a été instamment invité à consulter régulièrement le groupe de travail à composition non limitée du PNUD/FNUAP chargé d'examiner les mêmes questions.

93. Tous les intervenants qui ont parlé de la réforme de l'ONU en ont évoqué les incidences qu'elle pourrait avoir sur la mobilisation des ressources. L'un d'entre eux a estimé que l'UNICEF en particulier devrait suivre de près la façon dont l'impact de la réforme était ressenti, et deux autres ont espéré qu'elle n'aurait pas de retombées négatives. Un certain nombre de délégations ont estimé que tous les fonds et programmes devaient mener une action concertée pour mobiliser des ressources. Un orateur a néanmoins admis que la même stratégie ne serait pas nécessairement efficace pour tous les organismes.

94. Certains orateurs ont souligné l'importance des institutions financières internationales en tant que partenaires et/ou sources de financement de l'UNICEF. Toutefois, ils ont conseillé à l'UNICEF de respecter ses politiques et ses cadres de programmation approuvés afin de satisfaire les besoins des enfants. Plusieurs délégations ont jugé qu'il fallait mieux revenir plus tard sur cette question, et l'une d'entre elles a fait d'ailleurs observer que le Conseil économique et social l'aborderait en avril.

95. L'UNICEF a été prié d'étudier les possibilités de financement supplémentaire et de coopération avec l'UNION européenne et il a été recommandé de revenir sur cette question à la session annuelle.

96. Si les délégations reconnaissaient que le secteur privé constituait une source potentielle de recettes supplémentaires, les avis divergeaient quant au rôle et à la place que les recettes provenant de ce secteur devaient avoir à l'UNICEF. Plusieurs délégations ont souligné que l'UNICEF était un organisme "public" et que chaque État Membre se devait donc d'en assurer la survie financière. En outre, comme l'a déclaré un intervenant, un financement du secteur privé comportait aussi le risque de voir s'introduire des éléments de conditionnalité.

97. Plusieurs intervenants ont mentionné le partage triangulaire des responsabilités financières entre les gouvernements, les comités nationaux et la société civile, ainsi que l'influence positive qu'ils pourraient avoir les uns sur les autres. L'un d'eux a vivement recommandé que même les contributions du secteur privé soient étroitement liées à des dépenses et programmes précis et que leur utilisation soit justifiée.

98. Plusieurs propositions importantes ont été faites quant à la stratégie à adopter pour déterminer quel serait le message le mieux à même d'influer sur les allocations de ressources des gouvernements, notamment : a) le fait que les informations sur les résultats ou sur l'impact des programmes avaient plus de poids que les informations limitées aux seuls besoins; "invoker les besoins" n'était plus un argument convaincant; b) insister sur le fait que les buts et objectifs - qu'il s'agisse du Sommet mondial pour les enfants ou du Comité d'aide au développement - étaient toujours valables; c) s'efforcer de montrer que l'action de l'UNICEF pouvait améliorer sensiblement la situation des

enfants. Pour résumer les idées exprimées, un orateur a déclaré que ce qu'il fallait c'était une "percée technique" qui permette de concrétiser et de communiquer les informations sur les programmes de l'UNICEF sur le terrain.

99. Outre les aspects techniques, un certain nombre de délégations ont évoqué le rôle indispensable de la solidarité et de la volonté politique des gouvernements pour défendre non seulement l'APD mais plus précisément la place centrale des enfants dans le processus de développement et le rôle de l'UNICEF dans ce processus. C'était un problème commun à tous qui exigeait une solution commune.

100. Plusieurs délégations ont estimé que les pays bénéficiant de programmes pourraient jouer un rôle plus important en matière de mobilisation des ressources. Ainsi : a) les dirigeants des pays en développement devaient défendre auprès des gouvernements donateurs, à chaque fois qu'ils en avaient l'occasion, l'oeuvre de l'UNICEF en faveur des enfants; b) certains gouvernements devaient rechercher de nouvelles formules de participation aux dépenses de fonctionnement des bureaux de pays.

101. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance que conservaient les considérations de rentabilité afin de s'assurer que l'UNICEF restait compétitif à une époque où il était de plus en plus difficile de trouver un financement. Une délégation a déclaré que, pour les gouvernements envisageant de verser des fonds, cet aspect était important, ajoutant que l'UNICEF devait devenir plus compétitif au vu de la contraction des sources de financement. Un autre intervenant a souligné que le partage de locaux était un moyen efficace de réaliser des économies.

102. Une délégation a fait observer que, compte tenu de la diminution des ressources, l'UNICEF devrait avoir un plan-budget conditionnel prévoyant la possibilité d'un manque à recevoir de 5 à 10 %. De telles précautions seraient la preuve d'une planification financière responsable.

103. La question de l'importance de la gestion des contributions a également été évoquée. Plusieurs orateurs ont mentionné la possibilité d'élargir la base des donateurs, par un meilleur partage des charges, et en recherchant des sources de financement non traditionnelles.

104. Plusieurs délégations ont également soulevé la question des gains et pertes au change; l'une d'entre elles a indiqué que, dans certaines régions du monde, un dollar américain fort devrait entraîner une augmentation du pouvoir d'achat. Un autre orateur a estimé qu'on pourrait assister en 1998 à un raffermissement de certaines devises par rapport au dollar des États-Unis.

105. La Directrice générale a remercié les délégations de leurs observations, et accepté d'organiser une ou deux réunions intersessions sur la question à l'étude. Elle a fait observer que les intérêts des comités nationaux étaient pris en considération par l'équipe spéciale qui comprenait un représentant des comités nationaux. Elle serait heureuse de continuer à recevoir les avis du Conseil et de poursuivre avec lui le dialogue sur cette question. (Voir annexe, décision 1998/6, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

F. Examen à mi-parcours et principales évaluations
des programmes de pays

Introduction

106. Rappelant la décision 1995/8 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) sur l'examen et l'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays, le Président a ajouté que les dispositions énoncées dans la décision seraient examinées à la deuxième session ordinaire, en septembre. Il a précisé que les délégations pourraient présenter des observations de caractère général à l'issue des exposés du Directeur de la Division des programmes et de la Directrice de l'évaluation, des politiques et de la planification. Les observations portant sur des documents touchant un pays ou une région donnés seraient sollicitées en temps utile.

107. Le Directeur de la Division des programmes a donné un aperçu des notes de pays et des examens à mi-parcours. Comme le Conseil d'administration l'avait demandé, les 13 notes de pays suivaient le même format, ce qui en assurait l'uniformité de présentation. Cela dit, chaque stratégie proposée reflétait les caractéristiques propres au pays et présentant une importance particulière. Les débats précédents au Conseil d'administration sur les voies et moyens de renforcer les programmes de pays avaient été diffusés systématiquement auprès des bureaux de pays pour les aider à améliorer la qualité des programmes. Il a souligné certaines des principales caractéristiques des objectifs des programmes de pays proposés tout en relevant que chaque stratégie de pays présentait d'une manière claire un dosage équilibré de renforcement des capacités, d'activités de plaidoyer et de mobilisation sociale ainsi que de prestation de services, tous aspects considérés comme autant de manières d'atteindre les objectifs. S'agissant de l'examen à mi-parcours des 14 programmes de pays dont le Conseil d'administration était saisi, il a donné un aperçu de certains des sujets évoqués auprès des bureaux de pays et a décrit les différents aspects du processus des examens à mi-parcours.

108. Lors du débat sur ce point de l'ordre du jour, les délégations ont remercié le Directeur de la Division des programmes pour son exposé extrêmement instructif et utile et, comme suite à la demande formulée par un intervenant, le secrétariat a accepté de distribuer à l'avenir le texte des déclarations avant l'exposé oral. Tout en reconnaissant, d'une manière générale, la bonne qualité des notes de pays et que, conformément à la demande du Conseil d'administration, elles suivaient une présentation relativement normalisée, un intervenant a déploré les nombreuses lacunes qu'elles présentaient encore, s'agissant notamment de chiffres sur le résultat des activités passées et les objectifs fixés, ajoutant que les notes ne contenaient pas de description précise des moyens humains et financiers mis en oeuvre pour exécuter les programmes. Selon une autre délégation, les notes de pays étaient de portée si générale qu'il serait difficile d'évaluer les résultats. Pour améliorer encore leur présentation, le premier intervenant a proposé que l'on tienne compte des observations suivantes : a) les projets étaient décrits en termes trop vagues, les objectifs en termes trop généraux et non quantifiés, de sorte que l'évaluation finale de l'efficacité des programmes proposés manquait de précision; et b) le libellé des notes était trop uniforme et ne donnait pas un reflet exact de la situation particulière des pays concernés, un certain nombre d'intervenants s'associant à cette dernière observation. Le même intervenant a ajouté que la longueur des notes de pays devrait correspondre à la taille du pays et à son programme, remarque à laquelle plusieurs autres délégations se sont associées.

109. Toutefois, plusieurs autres intervenants ont relevé avec satisfaction que, grâce à leur structure commune, les notes de pays offraient une démarche plus systématique qui en facilitait grandement la comparaison et l'examen. De l'avis d'une délégation, nombre des notes tenaient compte de l'évolution concernant certaines questions plus larges liées à l'Organisation des Nations Unies, telles que le processus de réforme. Un autre intervenant a précisé que les notes de pays se rapportaient à l'état d'avancement du processus à un moment donné et que, par conséquent, il n'était pas réaliste de s'attendre à ce qu'elles fournissent des informations détaillées concernant les objectifs. Il a rappelé que les notes de pays précédaient les recommandations relatives aux programmes de pays et qu'il serait tenu compte de toutes les préoccupations concernant la nécessité de disposer d'objectifs et d'indicateurs plus précis lors de l'élaboration des recommandations.

110. Une délégation a proposé que les représentants des pays dans lesquels étaient exécutés les programmes les plus vastes soient invités à assister aux séances du Conseil d'administration pour y présenter leur programme. Selon un autre intervenant, il pourrait être utile aux membres du Conseil que le secrétariat présente un programme de pays et le suive au travers des diverses étapes du processus, depuis la note de pays jusqu'à l'évaluation des programmes de pays, en passant par la recommandation concernant les programmes et l'examen à mi-parcours. Selon lui, cette manière de procéder faciliterait beaucoup la tâche des membres du Conseil.

111. Dans sa réponse, le Directeur de la Division des programmes a rappelé que, s'agissant de la longueur et du contenu des notes de pays, le secrétariat se conformait à la décision 1996/35 (E/ICEF/1996/12/Rev.1) sur la documentation, qui prescrivait que "Les notes de pays ne devront pas compter plus de trois à quatre pages". Le secrétariat estimait que la longueur, l'intérêt opérationnel et les données chiffrées variaient d'une note à l'autre. Il a expliqué par ailleurs que les notes permettaient avant tout de donner un fondement rationnel au programme de pays proposé – notamment la stratégie du programme, le dosage de programmes ainsi que le montant des ressources qui devait être approuvé – compte tenu de l'analyse de situation et des enseignements tirés. Les informations requises et la direction à donner aux opérations seraient énoncées dans les recommandations finales relatives aux programmes de pays présentées à l'approbation du Conseil. Il a assuré les délégations que le secrétariat examinerait soigneusement le dosage des stratégies de programme et la manière dont elles seraient intégrées dans les programmes; comme le reflétera la documentation.

112. Plusieurs intervenants ont fait état de l'amélioration de la qualité des examens à mi-parcours, plus analytiques et plus instructifs que ceux des années précédentes. Il a cité en exemple à cet égard l'examen à mi-parcours relatif à l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Plusieurs délégations ont toutefois estimé qu'on aurait pu s'attacher davantage aux questions plus larges telles que la réforme de l'Organisation des Nations Unies (y compris les résultats de la coordination entre les diverses institutions, notamment dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) et l'impact de la réorganisation interne du siège de l'UNICEF sur le fonctionnement des bureaux extérieurs. Un autre intervenant a été d'avis que, à l'avenir, les examens à mi-parcours devraient adopter une approche plus systématique, à l'instar des notes de pays. Les délégations jugeaient encourageantes la participation accrue de la société civile et l'importance grandissante de la Convention relative aux droits de l'enfant. Un intervenant a regretté que les examens à mi-parcours relatifs au Brésil et à l'Ouganda ne soient pas disponibles. Le Directeur de la

Division des programmes a indiqué que le document portant sur le Brésil était prêt et qu'il serait distribué.

113. En réponse à une question sur le financement des examens à mi-parcours et des évaluations, le Directeur de la Division des programmes a expliqué que les coûts des examens étaient incorporés dans les budgets des programmes de pays au titre d'opérations ordinaires. Les examens faisaient partie du processus de programmation et leurs coûts étaient absorbés en conséquence. La participation de collègues du siège dans la mesure où elle était requise serait prise en charge par ce dernier.

114. La Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification a appelé l'attention sur deux aspects essentiels des rapports régionaux, à savoir le rôle de plus en plus important que jouaient les évaluations, d'une part, et la pertinence et la place de plus en plus grande faite aux droits de l'enfant, de l'autre. Les évaluations permettaient à l'Organisation de définir et surmonter les problèmes, d'améliorer l'exécution des programmes et de renforcer ses connaissances. Un certain nombre de mesures étaient prises pour consolider la gestion de la fonction d'évaluation (renforcement de la capacité de suivi et d'évaluation, amélioration de la diffusion des résultats et systématisation du suivi des conclusions et des recommandations). Elle a évoqué certaines mesures particulières prises au niveau régional. Les rapports reflétaient le fait que l'UNICEF tenait de plus en plus compte, dans ses activités, des droits des enfants, la Convention relative aux droits de l'enfant étant utilisée comme référence pour suivre la situation des enfants et évaluer l'impact des projets et programmes. À cet égard, elle a notamment évoqué quelques-uns des thèmes traités dans les rapports. Les évaluations soulignaient par ailleurs l'utilité de la responsabilisation et de la participation des gouvernements aux niveaux national et sous-national, et faisaient ressortir l'importance que revêtait la participation de la société civile. Pour conclure, elle a présenté le Implementation Handbook for the Convention on the Rights of the Child (Manuel de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant), préparé par l'UNICEF, qui décrivait de manière approfondie le processus de la mise en oeuvre des droits des enfants et le rôle joué par l'UNICEF à cet égard.

115. Un intervenant a fait remarquer que le processus d'évaluation était un aspect essentiel au niveau du terrain, et qu'il était étroitement lié aux appels de fonds car c'était par lui que l'on mettait en évidence les résultats et les succès qui influeraient sur les décisions relatives à de futures contributions. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'accent mis sur les droits de l'enfant et se sont déclarées intéressées par les conclusions et résultats. Une délégation a souligné que le suivi et l'évaluation étaient des instruments de gestion essentiels à la mise en oeuvre des programmes en ce qu'ils permettaient de définir les moyens les plus efficaces et les plus efficaces d'atteindre les objectifs et d'assurer l'utilisation optimale des ressources. Plusieurs délégations ont fait valoir qu'il était indispensable que les gouvernements soient pleinement engagés au même titre que les bénéficiaires des programmes, y compris les enfants, de manière à améliorer l'efficacité des programmes et à renforcer la prise en charge par les intéressés. Deux délégations ont souhaité être mieux informées de la manière dont les résultats des évaluations étaient diffusés, dont ils influençaient la conception des programmes et dont les enseignements tirés des projets réussis étaient incorporés dans les programmes et les politiques. Les délégations ont exprimé leur appréciation du Implementation Handbook.

116. La Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification a remercié toutes les délégations des observations qu'elles avaient présentées. Elle a convenu que la diffusion des résultats d'évaluation serait un moyen de faciliter la mobilisation des ressources, citant à ce sujet l'exemple de l'évaluation du projet d'enseignement primaire en Tunisie. L'intérêt que portait l'UNICEF au suivi de la réalisation des objectifs avait provoqué l'évaluation d'enquêtes en grappe à indicateurs multiples d'où il ressortait que les enquêtes avaient permis : a) d'améliorer la capacité de rassembler des informations sur les enfants; b) de faire prendre de plus en plus conscience de l'importance des droits des enfants; et c) de mettre en évidence la nécessité de recourir à de nouvelles stratégies de suivi des objectifs de la Décennie. Les évaluations influaient également sur le dosage de stratégies des programmes ainsi qu'il en ressortait de l'évaluation du programme relatif au Nigéria, qui avait recommandé que l'on mette moins l'accent sur la prestation de services et que l'on s'attache davantage à renforcer les capacités, ainsi que de l'étude sur Zanzibar, qui avait mis en évidence la nécessité de faire participer les collectivités et de fournir une formation pour lutter efficacement contre le paludisme. Le rôle essentiel que jouaient le renforcement des capacités, les activités de plaidoyer et la création d'une prise en charge nationale étaient des thèmes qui revenaient dans de nombreuses évaluations. Elle a confirmé que l'évaluation était un processus permanent, l'accent mis de plus en plus sur les plans intégrés de suivi et d'évaluation étant le signe que ces activités intervenaient à part entière dans le cycle de programmation. La participation des enfants et des collectivités a été soulignée dans plusieurs évaluations, dont le Programme pour la région andine (PROANDES), l'étude sur Zanzibar, et les programmes relatifs à l'enseignement en matière d'hygiène et à l'assainissement au Mali et au Niger. Le programme relatif à l'eau de la République démocratique populaire lao était un exemple parmi bien d'autres de la manière dont les programmes de pays étaient ajustés et améliorés à la lumière des évaluations. L'UNICEF reconnaissait les difficultés particulières auxquelles se heurtaient les pays en situation d'urgence; des outils de suivi et d'évaluation étaient actuellement mis au point pour faire face à leurs besoins particuliers. Les résultats des évaluations étaient communiqués aux partenaires de l'UNICEF au niveau des pays et au niveau mondial au travers d'échanges informels, de la participation à des réunions interinstitutions et à des rencontres de spécialistes dans les cadre des réseaux électroniques.

Afrique de l'Est et australe

117. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Est et australe a présenté les notes de pays de l'Angola (E/ICEF/1998/P/L.8) et du Kenya (E/ICEF/1998/P/L.10), et a souligné les aspects importants du résumé des examens à mi-parcours et des principales évaluations réalisées en 1997 (E/ICEF/1998/P/L.1). Elle a également dressé un bref bilan de la situation dans la région.

118. S'agissant de l'Angola, plusieurs délégations ont estimé que les objectifs du programme étaient trop ambitieux par rapport à la capacité d'absorption du pays et au montant des ressources allouées par l'UNICEF. Il a été proposé de cibler plus nettement la survie de l'enfant et la durabilité dans le cadre de programmes bien définis tels que le Programme élargi de vaccination (PEV). Selon une délégation, la stratégie de l'UNICEF en Angola reposait sur l'hypothèse d'une évolution rapide vers la paix et qu'elle était donc peu adaptée à la situation. La Directrice régionale a répondu que le programme comportait un volet d'urgence, qui en assurait la souplesse, et qu'il était ajustable sur la base d'examens annuels. Selon un autre intervenant, la note de pays prévoyait une certaine assistance d'urgence et une assistance technique à

long terme; la stratégie de la coopération technique à long terme devait être précisée. Les donateurs assistaient les aspects du programme relatifs à la sensibilisation aux mines terrestres, au PEV et au renforcement des capacités de gestion au niveau local, notamment en matière de santé et d'éducation, et engageaient l'UNICEF à plaider en faveur d'une augmentation des ressources allouées par le Gouvernement au secteur social. Deux délégations se sont interrogées sur l'exactitude des données figurant dans la section relative à l'analyse de situation. Un intervenant a apprécié qu'il ait été fait mention du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

119. Une délégation a félicité l'UNICEF des efforts déployés depuis deux ans pour renforcer le programme relatif au Kenya et l'adapter à la capacité et aux ressources du pays et a approuvé les domaines prioritaires retenus. Deux délégations se sont déclarées satisfaites du renforcement des liens avec les organismes multilatéraux et bilatéraux, l'une faisant notamment mention de la bonne coopération avec le Gouvernement. Un intervenant a exprimé l'espoir que les activités entreprises récemment avaient contribué à renforcer l'obligation redditionnelle. S'agissant de la note de son pays, la délégation du Kenya a exprimé le souhait d'une normalisation de la coopération avec l'UNICEF. Les ressources dont il était fait état dans la note semblaient insuffisantes par rapport aux activités envisagées. La Directrice régionale a répondu qu'une initiative était en cours pour attirer un financement du secteur privé en faveur des enfants du Kenya.

120. Plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation à l'égard des points suivants : a) les services de base fournis dans la région avaient été réduits; b) les programmes visant à faire face aux besoins en matière de survie devaient être renforcés et intensifiés; et c) il fallait s'attacher plus clairement à la durabilité, et remplacer, par exemple, les équipements vieillissants de la chaîne du froid et fournir des vaccins. Une délégation a demandé que toute coupure budgétaire se rapportant à l'Afrique soit envisagée avec circonspection. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF était résolument voué aux questions de survie, notamment le PEV, et qu'il s'occupait activement d'organiser des journées de vaccination dans la plupart des pays de la région. Outre la fourniture d'équipements de la chaîne du froid et de vaccins, l'UNICEF prêtait assistance en matière de formation et de renforcement des capacités de manière à consolider la durabilité. Les journées nationales de vaccination renforçaient les activités de PEV et comprenaient d'autres interventions dans le domaine de la santé, telles que la fourniture de vitamine A. Quant à l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins, elle était mise en oeuvre chaque fois que c'était possible. Les recommandations relatives aux programmes de pays présentées à la deuxième session ordinaire, en septembre, montreraient l'ampleur de la coopération en matière de survie des enfants.

121. Pour ce qui était de l'examen à mi-parcours relatif à l'Éthiopie, la délégation éthiopienne a remercié l'UNICEF et le Conseil d'administration pour 40 années d'assistance à la coopération au développement et a approuvé le processus des examens à mi-parcours et ses résultats. L'intervenant a déclaré qu'il fallait continuer à prêter assistance à la survie de l'enfant. Une autre délégation a félicité le personnel de l'UNICEF pour son travail en Éthiopie et a déclaré que des fonds supplémentaires avaient été alloués à l'éducation. L'amélioration des taux de vaccination due aux efforts de l'UNICEF, du Gouvernement et des organisations non gouvernementales partenaires ont été également relevés. Un orateur a exprimé sa préoccupation face aux problèmes relatifs aux avances en espèces et à l'approvisionnement. La Directrice générale adjointe, qui avait été coprésidente des examens à mi-parcours, s'est

associée aux observations favorables présentées par la délégation éthiopienne, déclarant que depuis que le document avait été élaboré, en novembre, le dialogue ne s'était pas interrompu. Toutes les grandes questions avaient été examinées et les enseignements tirés avaient été incorporés dans le programme.

122. En réponse à une question concernant l'objection du Gouvernement à l'égard du programme en matière de communication, la Directrice régionale a expliqué que le Gouvernement avait souhaité que les activités dans ce domaine soient intégrées dans chaque composante plutôt que de faire l'objet d'un programme distinct, modification qui avait été effectuée.

123. Une délégation a noté que l'examen à mi-parcours relatif au Zimbabwe montrait que des mesures correctives avaient été prises pour tenir compte des nouvelles réalités économiques et politiques.

124. Le représentant du Burundi a fait mention des activités louables et courageuses du personnel de l'UNICEF dans la situation difficile créée par les désordres sociaux et politiques et les catastrophes naturelles, soulignant notamment sa bonne coopération avec l'équipe de pays à Bujumbura.

Afrique de l'Ouest et du Centre

125. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a présenté les notes de pays du Bénin, de la Guinée équatoriale, de la Gambie et de la Mauritanie (I/ICEF/1998/P/L.11 à E/ICEF/1998/P/L.14, respectivement), et a exposé les points saillants du résumé des examens à mi-parcours et des principales évaluations effectués dans la région en 1997 (E/ICEF/1998/P/L.2).

126. Une délégation a exprimé sa satisfaction de l'accent mis sur l'éducation de base au Bénin.

127. S'agissant de la note de pays de la Guinée équatoriale, le même intervenant a estimé que les enseignements tirés concernant l'importance de la participation accrue des bénéficiaires auraient dû davantage mettre l'accent sur les familles et la société civile dans laquelle elles vivent et pas seulement sur les pouvoirs publics. Il a noté que la stratégie proposée à l'égard de la Guinée équatoriale était analogue à celle de son pays et compatible avec elle et qu'elle pourrait convenir aux besoins des femmes et des enfants dans d'autres pays.

128. Ce même intervenant a estimé par ailleurs que la stratégie proposée pour le programme de la Mauritanie était bien construite et méritait d'être appuyée. Il y avait là de bons exemples de la collaboration entre son gouvernement et l'UNICEF en Mauritanie, citant à cet égard l'exemple des activités en matière de nutrition et celles des maires défenseurs des enfants.

129. Cette même délégation a déclaré qu'elle était d'accord avec la décision de revoir les objectifs du programme de pays relatif au Niger à la suite de l'examen à mi-parcours. Elle a estimé que les activités entreprises au Niger étaient trop dispersées face à la grave dégradation de la situation dans le pays et a suggéré que, pour le reste du cycle de programmation de même que pour le cycle suivant, les objectifs soient moins nombreux et plus ciblés. L'équipe de pays de l'UNICEF a été félicitée pour ses succès dans un contexte difficile.

130. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de la qualité du résumé présenté. Une délégation a fait état de la collaboration étroite qu'elle avait

entretenu avec l'UNICEF lors de l'examen à mi-parcours. L'examen avait fait ressortir que la collaboration avait débouché sur des réalisations d'importance en matière de vaccination, d'eau et d'assainissement, d'éducation de base et d'enseignement primaire. Une autre délégation a noté avec satisfaction la qualité du document et les progrès réalisés dans les programmes de pays examinés. Le même intervenant a estimé qu'une partie au moins des réalisations était due à l'amélioration de la coordination des activités ainsi qu'à une meilleure coopération entre le Gouvernement et l'UNICEF, notamment en matière de santé urbaine et de l'éducation des filles. Une autre délégation a manifesté sa préoccupation de ce que les objectifs soient souvent trop ambitieux, comme il transparaissait à maintes reprises dans le document. Cette même délégation toutefois a apprécié les activités entreprises pour éliminer la dracunculoze. Tout en reconnaissant que la plupart des programmes de pays obtenaient des résultats positifs dans des contextes divers et difficiles, les délégations se sont demandées si l'insuffisance du personnel affecté à certains domaines essentiels, notamment la vaccination, ne risquait pas d'en compromettre la durabilité.

131. Une délégation a félicité le secrétariat des études entreprises au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Niger sur les dépenses sociales dans le contexte de l'Initiative 20/20. Elle a estimé que des études pratiques de cette nature étaient importantes pour l'amélioration de l'exécution des programmes, car elles fournissent des données essentielles aux administrateurs de programme et aux décideurs, se déclarant intéressée à ce qu'elles fassent l'objet d'un suivi. Cette délégation a également demandé que des exemplaires des études soient distribués pour information.

Amérique latine et Caraïbes

132. La Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a introduit les notes de pays de l'Équateur (E/ICEF/1998/P/L.15) ainsi que le résumé des examens à mi-parcours et les principales évaluations des programmes de pays effectués dans la région (E/ICEF/1998/P/L.3). Elle a déclaré que l'examen à mi-parcours relatif au Brésil avait été achevé trop tard pour être incorporé dans le rapport mais qu'un document séparé le résumant serait mis à la disposition du Conseil d'administration pour son information. Dans son bref exposé, la Directrice régionale a donné un aperçu des stratégies de programmes proposées pour l'Équateur et a souligné que la préparation des programmes dans la perspective des droits de l'enfant ne signifiait pas que l'on abandonnait les services de base. Elle a aussi évoqué la priorité donnée aux travaux de suivi et d'évaluation dans la région, qui constitueraient une contribution importante aux travaux interinstitutions relatifs à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement les bilans communs de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

133. La Directrice régionale a été félicitée par de nombreuses délégations pour les efforts qu'elle a déployés dans la région. Toutefois les délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que l'on notait actuellement dans la région un ralentissement économique, une diminution des flux de capitaux et des inégalités occasionnées par les programmes d'ajustement structurel. L'UNICEF a été vivement engagé à veiller à ce que, sur un plan plus large, les activités de plaidoyer et de mobilisation sociale ne nuisent pas aux efforts qu'appelait la prestation des services de base. Une délégation a fait état du "dossier inachevé" de la survie de l'enfant et a appelé l'UNICEF à s'assurer tout d'abord que les progrès réalisés dans des domaines tels que la vaccination étaient durables.

134. De nombreuses délégations ont approuvé la note de pays de l'Équateur, estimant qu'elle était équilibrée, bien ciblée, précise et instructive et se sont félicitées de ce qu'elle suive une approche locale intégrée. Une délégation a accueilli avec satisfaction l'accent mis sur la réduction de la pauvreté, l'accès à de l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que sur l'éducation des enfants. Elle a fait remarquer toutefois que les objectifs en matière de services de base, notamment pour la santé et la nutrition, n'avaient pas été atteints; elle se demandait s'il n'était pas prématuré de mettre l'accent sur de nouveaux mandats en matière de politiques publiques, d'autonomisation et de renforcement des capacités. Cette délégation a préconisé une collaboration plus étroite avec la communauté des donateurs. S'agissant de la note de son pays, la délégation équatorienne s'est félicitée de la coopération qui se poursuivait entre l'UNICEF, le Gouvernement équatorien, les ONG et d'autres organisations représentant la société civile dans le pays. Une délégation a demandé des précisions sur les homologues nationaux et une analyse de la durabilité du programme. Selon un autre intervenant, les stratégies appliquées étaient très proches de celles des programmes sous-régionaux pour les Andes et l'Amazone. Cette même délégation s'est félicitée de la stratégie novatrice utilisée dans le programme en tendant à renforcer la participation dans le but de faire progresser les droits des femmes et des enfants sur la base du Code de l'enfance, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La délégation d'un gouvernement observateur a exprimé sa satisfaction des travaux que le Bureau régional effectuait au travers d'ateliers de suivi et d'évaluation, dont les conclusions et recommandations constituaient des outils de travail utiles à la programmation.

135. En réponse, la Directrice régionale a dit que le programme était conçu de manière que les activités menées dans les zones les plus pauvres continuent de renforcer les systèmes de santé et d'éducation, les réseaux locaux, la planification et les systèmes d'alerte rapide. Elle a souligné combien il était important de tirer parti des liens entre les données d'expériences concrètes localisées et les capacités et possibilités de les utiliser pour fonder des politiques sociales au niveau national.

136. S'agissant de l'examen à mi-parcours relatif au Paraguay, une délégation a déclaré que la mortalité maternelle demeurait un problème grave et que les taux de vaccination semblaient être tombés. Une autre délégation a déclaré que, pour surmonter le problème de la durabilité, on pourrait peut-être adopter une approche du développement centrée sur la population, en prenant notamment en compte les questions de protection et l'amélioration des services de base et cela en appliquant les dispositions des conventions internationales bien comprises.

137. Tout en soutenant la priorité accordée aux fillettes dans les Caraïbes, plusieurs intervenants ont exprimé leur inquiétude face aux problèmes particuliers qui se posaient aux jeunes garçons dans la région. Une délégation a félicité l'UNICEF pour les initiatives prises dans son pays à l'égard de la participation des enfants. Évoquant le fait que le programme multipays des Caraïbes englobait désormais son pays et que l'approche spéciale adoptée antérieurement à l'égard des programmes qui y étaient exécutés avait été abandonnée, une autre délégation a demandé que l'UNICEF accroisse son appui à la mise en oeuvre du programme puisqu'actuellement le Fonds n'était pas représenté dans le pays. Pour répondre à la préoccupation ainsi exprimée, la Directrice régionale a donné l'assurance qu'un appui adéquat serait fourni par l'intermédiaire de la présence régionale et sous-régionale de l'UNICEF et que

l'UNICEF collaborerait étroitement par ailleurs avec les autres institutions de l'Organisation des Nations Unies représentées dans le pays.

138. S'agissant de l'équilibre à maintenir entre la prestation de services et les activités de plaidoyer, la Directrice régionale a déclaré que l'UNICEF examinait de près la question de fournir un appui direct aux collectivités les plus démunies qui manquaient de services de base, tout en facilitant et appuyant la création d'un contexte institutionnel aussi bien au niveau du pays qu'au niveau local de sorte que les droits universels à des services de bonne qualité soient réalisés. Elle a expliqué que les ressources de l'UNICEF étaient limitées et que l'UNICEF n'était pas en mesure de fournir des services directement; c'est pourquoi le Fonds s'attachait à promouvoir la durabilité des services par des activités de sensibilisation et de plaidoyer ainsi qu'en renforçant les capacités de ceux qui étaient directement chargés d'assurer ces services tels que les autorités centrales et locales, les ONG et la collectivité. Elle a souligné que le recours aux activités de plaidoyer ne signifiait pas que les services seraient réduits et a donné des exemples précis de ce que l'on entendait par activités de plaidoyer : fourniture d'un appui technique aux réformes juridiques; renforcement de la capacité de planification et de prestation de services au niveau local par la formation et la communication; et promotion et définition de mécanismes facilitant la participation des enfants. Elle a relevé qu'en Amérique latine, de nos jours, les pays eux-mêmes étaient en mesure de se procurer des vaccins. Pour sa part, l'UNICEF s'efforçait d'appeler l'attention sur l'importance qu'il y avait d'atteindre les collectivités les plus pauvres et de renforcer les réseaux locaux.

Asie orientale et Pacifique

139. Le Directeur régional pour l'Asie orientale et le Pacifique a présenté les notes de pays des Philippines (E/ICEF/1998/P/L.6) et de la Thaïlande (E/ICEF/1998/P/L.17) et a exposé les aspects saillants des examens à mi-parcours relatifs à la région ainsi que les principales évaluations des programmes de pays. Il a également examiné brièvement les grandes tendances dans la région, notamment la crise économique qui affectait de nombreux pays ces derniers temps.

140. Se référant à la note de pays des Philippines, plusieurs délégations ont exprimé leur plein appui aux stratégies proposées. Une délégation s'est déclarée impressionnée par la forte réduction de la mortalité maternelle mais a souligné l'importance de la coordination avec le FNUAP en matière de santé des mères et des enfants. En ce qui concerne les enseignements tirés, la délégation a attiré l'attention sur l'importance du Code d'administration locale de 1991 pour la décentralisation, code qui avait entraîné une participation accrue de la société civile. Elle a prié instamment l'UNICEF d'appuyer le renforcement des capacités au niveau de l'administration locale et a accueilli avec satisfaction la moindre importance accordée à la lutte contre des maladies spécifiques au profit d'activités intégrées. La délégation a relevé que le fait de préciser les régions où l'UNICEF avait l'intention d'entreprendre ses activités rendrait le Fonds plus efficace. Elle a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le troisième paragraphe de la note de pays faisant remarquer que les chiffres relatifs à la pauvreté semblaient être inversés. Le Directeur régional a pris note de cette observation et indiqué qu'il procéderait aux vérifications requises. Il a déclaré que si, d'une manière générale, les interventions de l'UNICEF s'attachaient davantage aux services intégrés plutôt qu'à la lutte contre des maladies spécifiques, les activités visant des maladies particulières telles que la poliomyélite demeuraient une priorité.

141. Une autre délégation a exprimé son plein appui des objectifs et stratégies présentés dans la note de pays des Philippines et a ajouté qu'ils étaient bien dans la ligne de la protection et de la promotion des droits de l'enfant et de la femme. La délégation s'est félicitée de l'assistance prêtée par l'UNICEF pour traduire l'approche des droits de l'enfant en mesures concrètes. La coopération entre les Philippines et l'UNICEF était déjà très ancienne, notamment au niveau du pays, et avait permis que de grands progrès soient réalisés. Une délégation a fait remarquer que les activités envisagées par l'UNICEF se dérouleraient dans un contexte favorable. En effet, le Gouvernement était déterminé à se lancer dans l'action en faveur des droits des enfants. Il avait ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1994 et mis en place des tribunaux pour enfants en 1997. Le programme proposé semblait particulièrement approprié et mettrait en évidence la coopération étroite avec l'administration nationale.

142. Tout en citant la note des Philippines comme un bon exemple de note de pays, un intervenant a estimé que la stratégie proposée devrait faire une place plus grande à la nutrition. De même, il fallait renforcer la coordination avec les organismes bilatéraux sur le terrain.

143. La délégation d'un gouvernement donateur a accueilli avec satisfaction la ferme initiative en faveur de la coopération Sud-Sud évoquée dans la note de pays de la Thaïlande. L'UNICEF a été engagé à intervenir vigoureusement pour appuyer la diffusion des expériences réalisées en matière de développement social comme un élément important de cette coopération. Le Directeur régional a souligné que la Thaïlande serait fière de communiquer les données de son expérience en matière de nutrition, d'assainissement et de VIH/sida. Une autre délégation a fait remarquer que la note de la Thaïlande montrait que le programme de coopération de l'UNICEF s'inscrivait dans le cadre du Plan de développement national, du Programme national d'action en faveur des enfants et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette délégation a été d'avis qu'il serait difficile d'atteindre les objectifs fixés sans un appui supplémentaire des donateurs. Le Conseil d'administration a été encouragé à prêter appui à la mobilisation de ressources en faveur du programme proposé. Une autre délégation a relevé par ailleurs l'accent mis sur la collecte des fonds au niveau local en Thaïlande et a fait remarquer que si la pauvreté avait diminué tant en Thaïlande qu'aux Philippines, la crise financière actuelle était susceptible de ralentir ces progrès. S'agissant de la Thaïlande, une délégation a indiqué qu'il serait utile de fournir une explication plus détaillée des dépenses envisagées. Le Directeur régional a répondu que les informations demandées seraient données dans la recommandation relative au programme de pays.

144. Plusieurs délégations ont présenté des observations sur l'impact de la crise financière dans la région, faisant remarquer que les documents ne semblaient pas tenir compte de la crise actuelle qui pourrait affecter les politiques sociales, et qu'il faudrait peut-être revoir les propositions compte tenu du nouveau contexte régional. Un intervenant a estimé qu'en périodes de crise économique, le rôle de l'UNICEF en matière de protection des enfants assumait une importance accrue. Le Directeur régional a fait remarquer que les notes de pays avaient été établies quelques mois avant que n'éclate la crise économique dans la région mais que la nouvelle réalité serait prise en compte lors de l'élaboration des recommandations. Il a ajouté que le Bureau régional collaborait avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à une analyse de l'impact de la crise économique dans la région.

145. S'agissant des examens à mi-parcours et des évaluations, une délégation a déclaré que les documents étaient bien préparés et fournissaient un enseignement utile. Ainsi, le programme en faveur des enfants qui travaillent et des enfants des rues aux Philippines avait démontré que des ressources limitées pouvaient donner lieu à des résultats impressionnants. La délégation a prié instamment l'UNICEF de s'inspirer de cette expérience positive dans la formulation des programmes et politiques à l'avenir. En réponse, le Directeur régional a fait remarquer que les enseignements tirés des programmes touchant l'éducation et les enfants des rues avaient été incorporés dans le nouveau programme de pays relatif aux Philippines.

146. Le Directeur régional a remercié des membres du Conseil d'administration de leurs précieuses observations. En ce qui concerne les questions soulevées à l'égard de la coopération avec les partenaires des Nations Unies, il a déclaré que l'UNICEF veillerait à ce que la coordination avec le FNUAP soit renforcée aux Philippines et que toutes les institutions des Nations Unies, à l'exception du Bureau régional de l'OMS, partageaient déjà des locaux communs à Manille, ce qui facilitait la coordination. Pour conclure, le Directeur régional a vivement recommandé au Conseil d'administration de demeurer conscient des besoins particuliers de la région en cette période difficile et de les appuyer.

Asie du Sud

147. Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a présenté les notes de pays pour l'Inde (E/ICEF/1997/P/L.9), les Maldives (E/ICEF/1998/P/L.18) et le Pakistan (E/ICEF/1998/P/L.19), soulignant certaines des similarités dans les stratégies de programme entre les pays et y voyant un reflet de l'orientation régionale de l'appui de l'UNICEF. Il a rappelé que la note de pays concernant l'Inde avait été présentée et avait fait l'objet d'une discussion à la session de janvier 1997 du Conseil d'administration, après quoi une décision avait été prise pour proroger le programme-relais de 1996-1997 d'une année supplémentaire et de préparer un nouveau programme de pays pour la période 1999 à 2002. La note de pays précédente gardait toute sa validité et était de nouveau présentée pour donner l'occasion aux nouveaux membres du Conseil de faire des observations avant l'élaboration et la soumission des recommandations finales relatives aux programmes de pays. Comme il n'y avait pas eu d'examen à mi-parcours dans la région en 1997, le rapport présenté au Conseil portait principalement sur les grandes évaluations en matière d'iodation du sel, d'éducation primaire et de vaccination, et sur les mesures prises dans la région afin de renforcer d'une manière générale les activités de suivi et d'évaluation.

148. La délégation indienne a déclaré que la note de pays de l'Inde avait fait l'objet de discussions approfondies en 1997. Par la suite, l'approbation d'un programme-relais avait permis au Gouvernement et à l'UNICEF de renforcer et de perfectionner les stratégies. D'importantes initiatives avaient été prises en vue de créer un climat favorable à la défense des droits des femmes et des enfants et de transférer les responsabilités du Gouvernement central aux gouvernements des États. Le processus de décentralisation entraînerait une participation accrue des collectivités par l'intermédiaire des panchayats (district administratif). L'UNICEF a été exhorté à ne pas oublier plusieurs régions du pays où il lui avait été impossible de porter son attention : les États reculés du Nord-Est ainsi que quelques zones urbaines importantes. Dans cette "autre Inde" que caractérisent un niveau élevé de pauvreté et de grands bidonvilles urbains mais que l'UNICEF considère comme des États non prioritaires, peu de progrès avaient été réalisés en matière de défense et de protection des droits des enfants. Ce sont des régions qu'il s'agira de ne pas

oublier en développant le nouveau programme de pays qui, comme l'a dit un intervenant, représentait la concrétisation des expériences communes de l'UNICEF et de l'Inde. Il a cependant ajouté qu'il était important de rappeler au Conseil que les objectifs proposés ne pouvaient être atteints que par la mobilisation d'une plus grande quantité de ressources. La délégation a fait remarquer l'importance de l'évaluation et de la diffusion des résultats d'évaluation. Elle a également exprimé sa gratitude et remercié l'OMS, Rotary International, les Gouvernements danois, japonais et britannique, et d'autres encore, d'avoir appuyé la récente campagne de vaccination contre la polio qui a connu un très grand succès.

149. Une délégation a indiqué qu'elle avait fait, en janvier 1997, à propos de la note de pays de l'Inde, des observations approfondies qui gardaient toute leur validité. Mais l'intervenant a réitéré l'appui de sa délégation aux droits des enfants et à la stratégie en faveur des femmes de la note de pays. Il a été demandé à l'UNICEF d'adopter une approche stratégique et systématique à l'égard des problèmes relatifs au travail des enfants, à l'exploitation sexuelle et aux enfants handicapés. Il était important d'établir à ce propos une coordination avec les autres organes et organismes. La délégation a également souligné l'importance de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de reproduction. La délégation a estimé que la note de pays de l'Inde devait insister davantage sur la coopération avec le FNUAP, la santé des adolescents et la prévention du VIH/sida. En réponse aux observations de la délégation, le Directeur régional a rappelé que les avis sur la note de pays exprimés précédemment par les délégations avaient été pris en considération au moment de la préparation du nouveau programme, et que ces nouvelles observations aideraient beaucoup à sa mise au point. Évoquant les questions d'hygiène sexuelle et de santé en matière de reproduction, il a informé les membres de la création d'un groupe spécial régional dont l'objectif serait d'aider les pays, notamment l'Inde, à traiter ces problèmes de façon plus systématique. De la même manière, la question de la santé des adolescents avait été portée à l'ordre du jour régional pour 1998.

150. Une délégation a fait observer que le rôle de catalyseur de l'UNICEF et sa présence en force sur le terrain avaient été des facteurs importants dans le succès de la réforme de l'Organisation des Nations Unies en Inde, et elle a constaté que beaucoup souhaitaient une coordination active et efficace. Mais la délégation n'en espérait pas moins que lors des prochaines recommandations finales relatives au programme de pays, le rôle du programme à l'intérieur du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui était en préparation en Inde, serait clairement défini.

151. Reprenant à son compte les objectifs et les stratégies de la note de pays des Maldives et insistant sur le caractère spécial de l'archipel, une délégation a invité l'UNICEF à poursuivre activement les efforts de décentralisation du programme. La délégation a indiqué que la moitié de la population du pays était âgée de moins de 15 ans, et que le programme de coopération proposé faisait partie intégrante du plan national de développement. La délégation a également estimé qu'il faudrait poursuivre certains objectifs en étroite collaboration avec les autres organes et organismes actifs dans le pays, par exemple avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans le domaine de la nutrition.

152. Exposant ses vues sur la note de pays du Pakistan, une délégation a appelé à une plus grande coopération avec les agences bilatérales se trouvant dans le pays, particulièrement en matière de santé, d'éducation et d'approvisionnement en eau. L'intervenant s'est aussi demandé si l'objectif visant à éliminer le

travail des enfants sous contrainte pour dette occupait la place qui lui revenait dans le budget du programme vu l'énormité du problème. Le Directeur régional a dit que le problème du travail des enfants était énorme et d'une grande complexité dans toute l'Asie du Sud, un fait qu'il était important de ne pas oublier. Les ressources de l'UNICEF étaient limitées et il ne pouvait qu'avoir un rôle catalyseur et stratégique. L'ensemble des pays de la région s'était attaché à lutter contre le travail des enfants et l'UNICEF avait détaché un conseiller principal sur les droits des enfants au bureau régional.

153. Une délégation a fait remarquer qu'elle avait institué en Asie du Sud et du Sud-Est un programme dont l'UNICEF était un partenaire important. La délégation a indiqué que la durabilité constituait le problème majeur de ces programmes, et qu'il fallait y accorder une plus grande attention. La délégation s'est félicitée des résultats positifs obtenus au Bangladesh en matière d'iodation du sel et de vaccination, et a accueilli avec satisfaction l'initiative régionale en matière de nutrition menée en collaboration avec la Banque asiatique de développement (BASD), notant que depuis 20 ans, l'état nutritionnel au Pakistan n'avait pas connu d'amélioration. La polio et la rougeole étaient toujours endémiques dans la région, et la tâche à accomplir restait encore considérable. La délégation remarqua que l'UNICEF axait de plus en plus ses efforts sur les pays les plus pauvres, en particulier en Afrique, mais qu'un grand nombre d'enfants en Asie avaient besoin d'aide et que la région devrait continuer de constituer un des sujets prioritaires de préoccupation de l'UNICEF.

154. Une délégation a rappelé les défis auxquels est confrontée l'Asie du Sud. Elle a fait remarquer que la présentation du Directeur régional avait porté sur les problèmes, les progrès et les perspectives. Il serait important de rallier la participation des gouvernements, des ONG et de la société civile. La délégation, d'accord avec le Directeur régional, a estimé que les droits et les objectifs étaient convergents.

155. Le Directeur régional a reconnu l'importance de la durabilité et rappelé que tous les programmes de développement devraient être guidés par des méthodes de qualité favorisant le renforcement des capacités des pays et la durabilité. Il ne s'agissait pas de sacrifier le résultat aux méthodes qui étaient tous deux d'égale importance. En Asie du Sud, les pauvres étaient considérés comme des acteurs clefs des programmes, et pas seulement comme bénéficiaires.

156. Le Directeur régional a également souligné l'importance de la coopération avec la BASD dans le domaine de la nutrition. Cette initiative avait été lancée par l'UNICEF, puis développée en collaboration avec la BASD et était désormais devenue une action de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

157. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté la note de pays pour Djibouti (E/ICEF/1998/P/L.20) et le résumé des bilans d'étape et des principales évaluations des programmes de pays (E/ICEF/1998/P/L.6), et a parlé de l'environnement de programmation dans la région.

158. Une délégation s'est félicitée de l'étroite coopération existant entre l'UNICEF et le Ministère de la coopération de son pays, exprimant le voeu qu'elle se poursuive et serve de modèle pour aider Djibouti à atteindre ses objectifs de développement social, particulièrement en matière d'éducation de base, de soins de santé primaires et d'assainissement. Le Directeur régional a

répondu que la transformation du bureau de l'UNICEF en bureau de pays à part entière faciliterait la réalisation de ces objectifs.

159. Plusieurs autres intervenants ont signalé les succès enregistrés dans le pays en dépit de circonstances difficiles. L'un d'entre eux a laissé entendre que la stratégie du programme devrait porter davantage sur l'éducation, spécialement des filles, ainsi que sur une stratégie de plaidoyer plus efficace en faveur des femmes et sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'UNICEF était encouragé à poursuivre ses efforts en faveur du bien-être des enfants et des femmes.

160. Le document d'évaluation a été jugé intéressant et stimulant car il résumait des projets qui reflétaient véritablement la portée et l'importance du rôle de l'UNICEF dans la région. On a estimé que l'échange de ce type d'information entre les pays de la région serait avantageux, en particulier l'exemple du projet d'activités rémunératrices du Fonds de développement de la famille, Égypte. Le Directeur régional a indiqué que les bureaux de la région s'assureraient que toute information sur des projets et approches intéressants fût partagée en temps voulu.

161. En réponse à la suggestion que soit organisé un séminaire en vue d'évaluer l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Directeur régional a jugé la proposition opportune, ajoutant qu'elle serait examinée de très près.

162. Une délégation a déclaré que de nombreux pays dans la région avaient atteint des résultats remarquables en raison des efforts constants menés par l'UNICEF en matière d'éducation, de santé et de nutrition pour les enfants et les mères. Le même intervenant a applaudi à l'étude sur le travail des enfants et a réitéré la volonté de son pays d'aborder ce problème difficile ainsi que celui de la protection des enfants.

163. Pour terminer, le Directeur régional a remercié les délégations de l'accueil qu'elles lui ont réservé en tant que nouveau Directeur régional de la région, de leurs paroles encourageantes d'appui et de coopération, et de leur appréciation des activités de l'UNICEF dans la région.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

164. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a présenté le résumé des bilans d'étape de huit pays ainsi que des principales évaluations effectuées dans la région (E/ICEF/1998/P/L.7).

165. Toutes les délégations abordant ce point de l'ordre du jour ont réservé un accueil favorable à la présentation faite par le Directeur régional du premier bilan d'étape pour la région, plusieurs d'entre elles relevant sa qualité et sa concision. Plusieurs délégations ont également observé à quel point les bilans d'étape étaient un moyen utile de rester axé sur les vrais problèmes tout en maintenant une certaine souplesse face à un environnement en évolution constante.

166. Une délégation a fait remarquer que l'examen à mi-parcours avait poussé l'UNICEF à prendre des mesures correctives, notamment en passant des secours d'urgence au relèvement et au développement. Cette orientation a renforcé les capacités nationales, y compris au niveau local, pour mener à bien des projets

pilotes et appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant. La même délégation a évoqué le bon niveau de participation des gouvernements, des partenaires de l'UNICEF et des ONG, ajoutant que cela posait de bonnes bases pour la recherche de nouvelles ressources. Plusieurs autres délégations ont aussi félicité l'UNICEF pour ses activités dans la région, activités qui ont servi de catalyseur pour réunir des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en vue d'améliorer la mise en oeuvre des programmes et de renforcer le développement de la société civile. Le Directeur régional a reconnu l'importance du nouveau rôle de la société civile qui, par l'intermédiaire des ONG, avait incorporé le débat sur la Convention relative aux droits de l'enfant au dialogue national général, et il a promis l'appui de l'UNICEF au renforcement de ces rôles. Il a expressément félicité le Kazakhstan qui a été particulièrement habile à susciter des réponses de toutes les républiques d'Asie centrale à la Convention.

167. Plusieurs délégations ont fait remarquer que dans un certain nombre de pays les enfants continuaient de pâtir du déclin et de la crise économiques et de la transition à une économie de marché. Le résumé des bilans d'étape, ont-elles dit, avait bien décrit les problèmes persistants liés aux difficultés budgétaires et à l'augmentation du chômage et de la pauvreté. Deux intervenants ont réclamé que l'on dégage des ressources financières supplémentaires aux fins de s'attaquer aux problèmes particuliers des enfants dans la région.

168. Un orateur a estimé que le rapport aurait pu être plus bref et aurait pu faire un meilleur usage des statistiques régionales, tandis qu'un autre intervenant a dit que le système de bases de données, pour surveiller la situation sociale pendant la transition vers une économie de marché dans la région, géré par le Centre international de l'UNICEF pour le développement de l'enfant de Florence était, à cet égard, extrêmement utile. Un autre intervenant a remarqué qu'il y avait eu une amélioration au niveau de la méthode de renforcement de la politique touchant l'utilisation des statistiques, particulièrement au niveau des districts. Mais une délégation a trouvé le rapport insatisfaisant car 50 % seulement des bilans d'étape de 1997 avaient été inclus dans le document, et les examens par pays n'indiquaient pas clairement quels enseignements en avaient été tirés et quelles propositions concrètes pouvaient être faites en vue de futurs programmes. Le Directeur régional a informé les membres du Conseil que les bilans d'étape pour la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Yougoslavie n'avaient été terminés que fin novembre 1997, trop tard pour être inclus dans le rapport. Le résultat de ces bilans d'étape sera donc consigné dans les recommandations concernant les programmes de pays qui seront faites en septembre.

169. Une délégation a pris spécialement note de la persistance des problèmes concernant les enfants, en particulier dans le domaine de la santé, dus aux retombées de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Une autre délégation a évoqué les drames écologiques, tels les anciens sites d'essais nucléaires de Sémipalatinsk qui continuaient d'avoir des conséquences désastreuses sur la santé et le développement des enfants. La délégation a rappelé qu'une résolution de l'Assemblée générale appelait à une mise en oeuvre extraordinaire des programmes et des projets. Un grand nombre de délégations ont félicité l'UNICEF pour ses efforts en vue d'incorporer les travaux sur la Convention relative aux droits de l'enfant à son approche de la catastrophe écologique de la région de la mer d'Aral, et d'appuyer le programme d'iodation universelle du sel, en partie pour compenser les effets des catastrophes nucléaires. Le Directeur général a convenu que la région était en proie à de graves problèmes

écologiques dont la solution s'avérerait difficile, mais il a promis que l'UNICEF, en dépit du peu de ressources disponibles, poursuivrait ses efforts aussi activement que possible. Il a également salué les pays qui avaient pris au sérieux le problème de l'iodation universelle du sel, un des moyens efficaces de lutte contre les retombées de la catastrophe de Tchernobyl.

170. Une délégation a mentionné deux projets pilotes fructueux relatifs aux problèmes du sida et de la toxicomanie. Elle a également fait observer que d'importantes activités de plaidoyer étaient menées à bien pour la défense des droits des enfants et l'aide aux enfants en danger. Une délégation a dit que les activités de l'UNICEF en faveur de la protection des enfants en Roumanie s'accordaient avec les priorités définies par la plupart des experts, en l'occurrence la décentralisation des services sociaux de protection et d'éducation à la vie familiale. La délégation a remarqué, et une autre délégation a approuvé, que l'UNICEF pouvait tenir davantage compte des activités de l'Union européenne en matière de protection de l'enfant. Le Directeur régional a remercié les délégations qui avaient fait des observations sur la pertinence des activités de l'UNICEF en faveur de la protection de l'enfant, en particulier les efforts visant à faire sortir les enfants des orphelinats où ils se trouvaient actuellement. Il a pris note du fait que les délégations avaient insisté sur le défi qui visait à intégrer ces initiatives à un système décentralisé de services sociaux au niveau du district. Il a également dit que l'UNICEF tiendrait compte des suggestions faites quant au suivi et au renforcement de la coopération avec l'Union européenne.

171. Un orateur a estimé que le rapport aurait pu contenir davantage d'informations sur les conséquences du conflit armé en Azerbaïdjan où se trouvent 1 million de personnes déplacées. Sa délégation avait peine à croire que la situation dans le pays fût en train de passer du stade des secours d'urgence à celui du relèvement et du développement. Elle a également mis l'accent sur la nécessité de continuer les mises en oeuvre de programmes en faveur des enfants, des réfugiés et des personnes déplacées, ce qui fournirait une excellente occasion de coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et autres organes et organismes des Nations Unies. Le Directeur régional a confirmé que l'UNICEF était bien conscient du problème des réfugiés en Transcaucasie, qu'il coopérait avec le HCR pour leur fournir des services et continuerait ses activités dans ce domaine à l'avenir. Des ressources additionnelles étaient nécessaires pour financer à l'aide de fonds supplémentaires dans ce domaine les propositions de programme et qui n'étaient toujours pas financées.

172. À la suite de la discussion touchant au passage de la phase des secours d'urgence à celles de relèvement et de développement, une délégation a cité l'exemple de son pays où le développement avait contribué à la continuation d'une coopération fructueuse entre le Gouvernement et l'UNICEF comme l'indique le bilan d'étape. L'UNICEF s'est vu demander de prêter une attention particulière à la région de Slavonie orientale, récemment réintégrée, particulièrement en ce qui concerne les personnes déplacées. L'UNICEF a également été félicité pour sa part prise dans la réussite des activités de sensibilisation aux mines et pour son appui aux maires, défenseurs des enfants.

173. Plusieurs délégations ont remercié l'UNICEF pour son appui aux activités de renforcement des capacités et à divers projets pilotes, mais ont réclamé davantage d'informations sur ce qui avait été effectivement accompli. Il a été pris spécialement note du projet de santé maternelle et infantile mené dans le district de Kouba, en Azerbaïdjan. Pour ce qui était de la question des soins

de santé décentralisés, le Directeur régional a fait savoir que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec le Gouvernement et la Banque mondiale dans les domaines de la réforme de la santé et de l'éducation, et menait des actions en faveur de la décentralisation dans le district de Kouba, en Azerbaïdjan.

174. L'UNICEF s'est vu instamment prié de porter davantage ses efforts sur l'éducation, notamment sur la production de manuels scolaires. La même délégation a également souhaité avoir des informations plus circonstanciées sur les programmes éducatifs de base, et a cherché à savoir comment cela concordait avec les programmes généraux mis en place en Azerbaïdjan. Elle a aussi demandé quel était le pays, dans la région, qui n'avait pas répondu au questionnaire sur les troubles dus aux carences en iode et sur la santé des jeunes. En réponse, le Directeur régional a observé que 26 pays sur 27 avaient répondu à l'évaluation régionale du programme de soins hospitaliers axés sur les nouveau-nés et que tous avaient rempli le questionnaire sur les troubles dus aux carences en iode. Il ignorait quel pays n'avait pas répondu à l'évaluation régionale mais a accepté de communiquer cette information à la délégation intéressée.

175. Évoquant le sujet du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, une délégation s'est demandé comment la réforme de l'Organisation des Nations Unies et les méthodes du plan-cadre étaient mises en oeuvre, vu que la présence de l'UNICEF et de l'ONU dans de nombreux pays de la région était plutôt récente. Une autre délégation a également relevé l'utilité d'indicateurs similaires à ceux qu'utilise l'UNICEF pour jauger l'efficacité des travaux entrepris par diverses institutions des Nations Unies pour évaluer le plan-cadre. Elle a estimé nécessaire de trouver des indicateurs similaires pour les autres organes et organismes des Nations Unies et de coopérer avec les autres institutions des Nations Unies qui s'occupent de projets relatifs aux enfants. Le Directeur régional a remarqué que la Roumanie et la Turquie faisaient partie des 19 pays qui participent à la phase pilote du plan-cadre. La Roumanie y était déjà bien engagée, alors que la Turquie se joindrait aux activités pilotes après la première moitié de 1998. Il a également indiqué que nombre des observations communiquées par les délégations reflétaient celles relatives au Viet Nam faites quelques jours plus tôt à la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP concernant le fait que 13 semaines étaient insuffisantes pour préparer le document du plan-cadre et pour mettre le processus en place.

176. Une délégation a dit que, tout en appuyant les activités de l'UNICEF dans la région, elle souhaitait attirer l'attention des membres du Conseil sur la nécessité d'examiner et d'évaluer avec le plus grand soin les problèmes d'effectifs du bureau régional. À ce propos, une autre délégation a ajouté qu'à l'avenir, il serait utile d'inclure dans le résumé des bilans d'étape davantage d'informations sur les difficultés rencontrées dans les opérations du programme.

Europe

177. Le Directeur régional pour l'Europe a déclaré que le bureau régional de Genève avait pour priorités de représenter et de défendre l'UNICEF dans la région et de l'aider à gérer ses relations avec les 37 comités nationaux. Les deux prochaines années, les principales tâches consisteraient à renforcer l'appui à la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, à y sensibiliser davantage le public et à accroître le niveau traditionnellement élevé de ressources fournies par l'Europe aux enfants du monde entier. Au

niveau régional, par l'intermédiaire de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, des développements politiques importants menaient à un renforcement de l'environnement en faveur des droits des enfants, bien que les gouvernements nationaux continuent d'être les principaux responsables de l'application de la Convention. Pour appuyer ces efforts, l'UNICEF travaillait avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Comité des droits de l'enfant.

178. Le Manuel d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant qui vient de sortir, ainsi qu'une série d'analyses de situation au niveau de pays ont été d'un grand secours pour ces travaux. Les analyses de situation devaient être faites en étroite collaboration avec les gouvernements, les comités nationaux, les ONG, les institutions universitaires et les centres de recherche, les médias et les organisations de défense des droits de l'homme. Les analyses de situation n'avaient pas pour objectif d'aboutir à des programmes de coopération de l'UNICEF, mais plutôt de fournir des orientations concrètes sur les droits, utiles pour les activités de plaidoyer et pour la mise en oeuvre de la Convention ainsi que pour les partenaires principaux de l'UNICEF.

179. Il a continué en disant que dans le cas des comités nationaux, il y avait eu des progrès notables, bien que 1997 n'eût pas été une année facile. Le climat général n'était pas des plus propices aux collectes de fonds, les services que le secrétariat assurait auprès des comités avaient fait l'objet d'une restructuration, et la réorganisation des opérations Cartes de vœux et du secteur privé n'était pas encore terminée. Néanmoins, de nouveaux mécanismes internes avaient été mis en place qui faciliteraient la coopération et la coordination, ainsi que de meilleures modalités concernant les directives, la supervision et les priorités pour une planification conjointe. Les questions prioritaires nécessitant une action étaient le développement des approches sous-régionales, l'allocation de ressources générales et de fonds supplémentaires et leur comptabilisation, le suivi financier des opérations des comités, la gouvernance et la structure interne des comités, les questions de taxation et de taux de rétention, et le renforcement du rôle d'appui des comités à la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

G. Rapport oral sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

180. Faisant suite à la demande du Conseil d'administration lors de sa première session de janvier 1997 (décision 1997/10), la Directrice générale adjointe a rendu compte oralement de la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et a présenté un calendrier mis à jour indiquant les dates auxquelles des mesures devront avoir été prises dans les domaines nécessitant une intervention. Elle exprima ses remerciements au Comité des commissaires aux comptes pour leurs recommandations et conseils ainsi que pour l'esprit d'ouverture et de coopération maintenus tout au long des audits intérimaires de l'exercice biennal en cours. L'UNICEF, dit-elle, accorde le plus grand soin à la mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et entreprendra toutes actions de suivi nécessaires à cette fin. Elle a passé ensuite en revue les principales recommandations portant sur les comptes de l'exercice biennal 1994-1995.

Avances en espèces consenties aux gouvernements

181. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé de s'assurer que la comptabilisation des avances consenties aux gouvernements comme dépenses de programme, à dater du jour de décaissement, est conforme à la définition des

dépenses de programme figurant dans le Règlement financier et dans les règles de gestion des programmes de l'UNICEF.

182. La Directrice générale adjointe a rapporté que la direction examinait cette recommandation. Celle-ci n'avait pas trait uniquement aux normes comptables, mais, aspect non moins essentiel, concernait aussi les politiques et procédures des programmes telles qu'appliquées par l'UNICEF au titre de ses accords de coopération. Le Comité des commissaires aux comptes était régulièrement tenu au courant de l'état d'avancement des travaux dans ce domaine. L'année passée, elle avait fait état dans son rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1996/AB/L.14) des spécifications du nouveau système de gestion des programmes (PROMS) pour bloquer les avances automatiques en espèces aux bénéficiaires dès lors que des sommes sont dues depuis plus de neuf mois. Des mises à l'épreuve du fonctionnement du système de gestion des programmes ont été réalisées en 1997 dans plusieurs bureaux du terrain et il en ressort que cette spécification du système fonctionne de façon satisfaisante. De surcroît, l'UNICEF a largement progressé dans la liquidation des transactions. Au 31 décembre 1995, le total des avances consenties et encore non remboursées se montait à 120,7 millions de dollars. Au 31 décembre 1997, le total était de 108,2 millions de dollars. Les montants des remboursements d'avances en espèces en souffrance depuis plus de neuf mois ont diminué de 68 %, soit de 34,3 millions à 10,9 millions de dollars.

Réserve pour les contributions annoncées non recouvrables et inscription en pertes et profits

183. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'UNICEF constitue une réserve pour les contributions annoncées non recouvrables de façon à comptabiliser avec exactitude ses actifs réalisables. Le Conseil d'administration a été informé que l'UNICEF lui soumettrait en 1998 un projet pour la constitution de réserves d'un montant raisonnable.

Contrôle interne et recommandations du Bureau de la vérification interne des comptes

184. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que les services du siège suivent de plus près le fonctionnement des systèmes internes de contrôle dans les bureaux extérieurs. Il a également recommandé de mieux donner suite aux conclusions et recommandations des vérificateurs internes des comptes.

185. La Directrice générale continuait d'être résolument engagée dans l'amélioration des mécanismes de contrôle interne des bureaux extérieurs. De nouveaux instruments permettant d'identifier les risques et d'anticiper les problèmes ont été mis à la disposition des administrateurs en vue d'identifier les problèmes potentiels de manière à ce que des mesures correctives puissent être prises dès le début. Ils comprennent des sessions de formation sur l'auto-évaluation des contrôles. Des équipes régionales de gestion ont été mises en place et ont déjà commencé à renforcer les mécanismes de contrôle des bureaux régionaux sur la gestion des programmes de pays, analysant les rapports des vérificateurs internes des comptes et assurant qu'une suite appropriée leur sera donnée, tout en développant des indicateurs de performance dont tous les bureaux devront faire rapport. En général, dans les domaines donnant lieu à des préoccupations, l'UNICEF continue à soutenir pleinement les activités du Bureau de la vérification interne des comptes afin que les problèmes soient mis en évidence et que les mesures nécessaires de prévention et de correction puissent

être prises. L'analyse des suites données aux résultats des examens des vérificateurs internes des comptes en 1996-1997 ont révélé de nettes améliorations dans ce domaine.

Exactitude des prévisions de recettes et situation de trésorerie de l'UNICEF

186. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé à l'UNICEF d'améliorer l'exactitude des prévisions de recettes au titre des programmes devant être financés au moyen de fonds supplémentaires et de planifier son budget et ses stratégies d'appels de fonds avec plus de réalisme. Ils ont également suggéré qu'il faudrait revoir la stratégie consistant délibérément à fixer les dépenses à un niveau supérieur aux recettes.

187. Ainsi que mentionné dans les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, la stratégie de fixer les dépenses à un niveau supérieur aux recettes a été délibérément adoptée à une époque où les fonds étaient suffisants pour se permettre cette stratégie. En général, les plafonds sont fixés annuellement dans le cadre du plan à moyen terme qui est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les niveaux des recettes et dépenses font l'objet d'examen mensuels en vue de s'assurer que les opérations de l'UNICEF restent dans le cadre imparti. Le secrétariat continuera de s'efforcer d'améliorer l'exactitude des prévisions de recettes de fonds supplémentaires et d'aider les bureaux extérieurs dans la préparation des programmes à soumettre aux donateurs potentiels de fonds supplémentaires. Le secrétariat a aussi augmenté la fréquence et la rigueur de l'examen des programmes sans financement.

Allocations au titre de la masse commune des ressources

188. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que les méthodes d'allocation des crédits destinés aux programmes de pays au titre de la masse commune des ressources devraient être revues de façon à améliorer la comparabilité des données et à perfectionner les critères de sélection ainsi que les seuils de retrait de l'assistance et de désengagement.

189. L'UNICEF a entrepris une grande étude de 1995 à 1997 portant sur les méthodes d'allocation aux programmes de fonds prélevés sur la masse commune des ressources en consultation avec les bureaux extérieurs et les membres du Conseil d'administration. L'UNICEF a également tenu compte des commentaires et recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Le Conseil d'administration a approuvé le système révisé d'allocation des fonds au titre de la masse commune des ressources lors de sa session annuelle de juin 1997 (décision 1997/18).

Réalisation des objectifs de la décennie

190. Le Comité des commissaires aux comptes a également recommandé d'entreprendre des études communes sur certains des domaines visés par les programmes afin de déterminer dans quelle mesure les objectifs fixés pour la décennie ont été atteints, les résultats des programmes sont durables et les capacités nationales renforcées.

191. L'UNICEF poursuit des études communes dans les domaines mentionnés par le Comité des commissaires aux comptes. De 1994 à 1996, l'UNICEF en collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires a aidé à organiser des enquêtes spéciales, à l'origine afin de mesurer si les objectifs de la mi-décennie étaient atteints dans plus de 60 pays dont les systèmes nationaux d'études et de

statistiques n'étaient pas encore en mesure de produire les données en temps voulu. Des études de suivi sont menées dans certains de ces pays pour mesurer les progrès réalisés sur la voie des objectifs de la décennie.

192. Les préoccupations relatives à la durabilité des réalisations se sont également manifestées par :

a) Un atelier de l'UNICEF de première importance, tenu en juin 1995, a généré un cadre conceptuel et des stratégies de durabilité qui ont été largement répandus;

b) Un groupe de travail interorganisations sur la durabilité de la vaccination universelle fut mis en place en 1996, composé de l'Agence des États-Unis pour le développement international, de l'Association canadienne de santé publique, de l'OMS, de l'UNICEF et d'autres institutions;

c) L'UNICEF a entrepris dans huit pays d'Afrique de 1996 à 1997 une importante étude commune visant à tirer les leçons de l'Initiative de Bamako qui met l'accent sur la durabilité à partir de stratégies de participation communautaire et de cogestion;

d) Alors que l'UNICEF avait lancé des études en 1995 dans le cadre du suivi de l'Initiative 20/20, le travail en commun avec le PNUD dans ce domaine démarra en 1997. À ce jour, des études ont été réalisées dans 25 pays. Au total, 40 études devraient être achevées pour octobre 1998. L'UNICEF a aussi collaboré avec le PNUD dans cinq pays d'Afrique aux études sur la rémunération, la productivité et le service public (Pay, Productivity and Public Service).

193. Pour l'heure, l'UNICEF s'est attelé à une étude portant sur le renforcement des capacités nationales; elle passera en revue la littérature technique ainsi que les pratiques en vigueur à l'UNICEF et dans les organismes de développement en vue d'élaborer et de mettre à l'épreuve des méthodologies plus efficaces ainsi que des instruments d'évaluation et de suivi de renforcement des capacités nationales. De surcroît, l'UNICEF participe à l'évaluation du renforcement des capacités menée par les Nations Unies dans le cadre de l'examen triennal. Un rapport sera préparé au troisième trimestre de 1998 pour être soumis à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Prévisions des dépenses et système de budget intégré

194. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé de ne plus s'en tenir aux taux de change en vigueur à telle ou telle date pour établir des prévisions de dépenses, mais d'envisager l'application d'une moyenne de manière à calculer les crédits nécessaires avec davantage de précision. Le Comité a également recommandé qu'il conviendrait, dans le cadre du système de budget intégré, de bien établir le rapprochement entre les dépenses administratives et les dépenses relatives aux programmes de pays, ceci pour parvenir à une répartition équilibrée des ressources.

195. Les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF ont approuvé une méthodologie commune qui sera suivie par les trois organismes dans la préparation de leurs budgets. Conformément à cette approbation, l'UNICEF utilisera le 1er avril comme base d'ajustement des taux de change dans sa soumission ordinaire du budget pour l'exercice biennal, pour approbation par le Conseil d'administration en septembre de la seconde année de l'exercice.

196. Afin d'assurer un lien plus direct entre les coûts administratifs et ceux des programmes de pays, les procédures suivantes seront désormais suivies :

a) Un examen approfondi du budget du programme et du budget d'appui sera entrepris avant la soumission de la recommandation de pays au Conseil d'administration;

b) L'information relative au budget estimatif pour le cycle du programme de pays sera également mentionnée dans la recommandation;

c) Lors de la préparation du projet de budget d'appui biennal pour le Conseil d'administration, la présentation de l'information relative au budget des programmes permettra d'en examiner la relation avec le budget d'appui.

Prévisions des ventes de l'opération Cartes de voeux et opérations connexes

197. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé le recours à d'autres mesures pour améliorer les prévisions de vente, et éviter les surcommandes de produits afin de réduire les invendus dans la mesure du possible.

198. L'UNICEF améliore son temps de réponse aux commandes des Comités nationaux pour l'UNICEF en raccourcissant le cycle de production des cartes de voeux. Un modèle prévisionnel de la demande sera testé pour quelques marchés clefs; les Comités nationaux seront encouragés à passer des commandes plus fréquentes, à partir de prévisions et de ventes plus récentes. Les Comités devraient améliorer leur gestion des stocks et leurs prévisions de vente.

Conclusion

199. La Directrice générale adjointe a annoncé qu'elle-même et ses collègues se tenaient à disposition si des informations ou des clarifications supplémentaires étaient demandées. En ce qui concerne la constitution d'un fonds de réserve d'un niveau raisonnable pour les contributions passées par pertes et profits, différentes délégations ont demandé un éclaircissement : ne s'agirait-il pas, en fait, d'un fonds de réserve pour dépenses imprévues? La Directrice générale adjointe expliqua que certaines recettes annoncées ne se matérialisaient pas et devaient par conséquent être passées en pertes et profits. Le Comité des commissaires aux comptes a jugé qu'il serait plus prudent de constituer un fonds de réserve pour faire face à la situation.

H. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1998

200. Le Conseil d'administration a été saisi d'une recommandation de la Directrice générale (E/ICEF/1998/5) approuvée par le Bureau du Conseil, concernant l'attribution du prix Maurice Pate de l'UNICEF au Groupe d'éducation aux droits de l'homme du Pacifique (Pacific Regional Human Rights Education Resource Team). Le Directeur de la Division des programmes, dans sa présentation de la recommandation, souligna que le prix était décerné au Groupe en raison de son importante contribution dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme, y compris à ceux de l'enfant, en faisant oeuvre de pionnier dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation aux droits de l'homme dans la région du Pacifique (voir annexe, décision 1998/7 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

I. Questions diverses

201. Aucune question ne fut soulevée.

J. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président

202. La Directrice générale a exprimé sa satisfaction à propos des décisions adoptées par le Conseil d'administration et ses remerciements pour la part active prise au processus budgétaire. Les contributions des différentes délégations lors des réunions intersessions ont permis les heureux résultats atteints. Elle s'attend à ce que la préparation du rapport sur la mobilisation des ressources se déroule avec le même succès. En outre, le secrétariat a trouvé que la discussion sur les notes de pays s'est avérée fort utile et apportera aux bureaux de pays les réactions du Conseil, susceptibles de les aider dans la préparation des recommandations de programmes de pays à soumettre en septembre.

203. S'agissant de la réunion mixte avec le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, elle est encouragée par le soutien donné au plan-cadre et l'excellent travail sur le terrain du personnel de l'UNICEF et des Nations Unies. De nombreuses questions intéressantes avaient été soulevées à propos du processus du plan-cadre et l'UNICEF anticipait des contributions continues du Conseil durant tout le déroulement du processus.

204. En conclusion, elle remercia toutes les délégations pour leur participation à cette session et pour leur soutien, en particulier celles qui étaient venues de leur capitale ainsi que les Comités nationaux pour l'UNICEF. Elle rendit hommage à deux membres du personnel de l'UNICEF - Ed Lannert, Directeur de la Division des ressources humaines, qui partait à la retraite après de longues années de service, et Nigel Fisher, Directeur du Bureau des secours d'urgence, qui prenait un congé prolongé.

205. Le Président nota que la session avait été dans l'ensemble très efficace et productive, caractérisée par un esprit de coopération et de bonne volonté qui était unique aux Nations Unies. C'était une chose précieuse qu'il ne fallait pas considérer comme allant de soi.



Deuxième partie

SESSION ANNUELLE DE 1998

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 1er au 5 juin 1998

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture de la session

206. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux participants, notamment aux délégations, aux comités nationaux pour l'UNICEF et aux nombreuses organisations non gouvernementales (ONG). Il a déclaré que l'ordre du jour de la session permettrait au Conseil de traiter de nombreux problèmes importants auxquels l'UNICEF était confronté aujourd'hui. Chacun d'eux, a-t-il poursuivi, prenait une nouvelle dimension dans la perspective élargie de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, et l'UNICEF en tant que membre de la communauté des Nations Unies particulièrement réputé avait clairement le devoir de jouer un rôle de premier plan. Il a passé en revue les principaux documents dont était saisi le Conseil et noté en particulier le rapport sur la mobilisation des ressources, dont l'examen devrait guider le secrétariat lorsqu'il établira un projet de stratégie à soumettre à la session du Conseil en septembre. À son avis, c'était l'un des sujets les plus importants de l'ordre du jour. Le Conseil devait surtout améliorer la prévisibilité des contributions aux ressources de base, en augmenter le montant et élargir le partage des charges entre les donateurs. On ne saurait trop insister, a-t-il dit, sur l'importance du débat touchant à la question de savoir si l'UNICEF restait capable de plaider efficacement la cause des enfants et il a demandé aux délégations leur participation aussi active que possible pour que les débats soient à la fois animés et orientés vers des objectifs précis.

207. En conclusion, le Président a souligné que les membres du Conseil devaient d'abord se demander comment soutenir et renforcer l'action de l'UNICEF en tant qu'agent de développement essentiel faisant partie intégrante du système des Nations Unies. Il a rappelé aux délégations le travail accompli par les agents de l'Organisation dans le monde et la nécessité de faire respecter leurs droits : "Les décisions que nous prenons à cette session devraient les aider à plus ou moins longue échéance et par voie de conséquence, aider les enfants pour lesquels nous travaillons".

208. La Directrice générale a évoqué la réforme de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la création de cadres communs de programmation au niveau des pays et le lancement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les travaux de l'UNICEF a-t-elle dit s'intégreront davantage à la toile de fond des activités de développement harmonisées menées par l'ONU. Elle a estimé que les directives du Plan-cadre aideraient à mettre les droits de l'enfant au centre de toutes les activités du système des Nations Unies et à élaborer un programme de développement "plus que jamais ancré dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans les autres instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes".

209. Elle a parlé des questions prioritaires qui sont depuis longtemps au centre des préoccupations de l'UNICEF - santé et nutrition de l'enfant et éducation de base de qualité - en soulignant qu'elles constituaient autant de problèmes urgents à résoudre mais faisaient aussi partie intégrante du développement. Elle a évoqué les besoins des enfants pour leur développement à long terme et déclaré que malgré tous les progrès remarquables accomplis au cours des huit dernières années, il était clair que peu de pays atteindraient les objectifs fixés pour l'an 2000 lors du Sommet. L'UNICEF devrait redoubler d'efforts pour

aider les pays dans lesquels des progrès majeurs étaient à la fois nécessaires et possibles.

210. La Directrice générale a parlé longuement de l'orientation future de l'UNICEF qui continuera de privilégier des objectifs immédiats et des buts concrets en donnant de plus en plus d'importance à la protection de l'enfant, dans le cadre des deux conventions. Pour terminer, elle a reconnu que "Depuis plus d'un demi-siècle, les succès de l'UNICEF s'expliquent par la prise de conscience de la nécessité de s'attacher à promouvoir le bien-être de l'enfant dans son intégrité - une stratégie globale qui a permis à cette organisation d'être une force morale en faveur des enfants du monde entier, remportant des triomphes inimaginables il y a encore quelques dizaines d'années". Elle a instamment prié les délégations "de prendre la résolution de poursuivre sur cette lancée, résolument tournées vers l'avenir" (voir E/ICEF/1998/CRP.9 pour le texte intégral de sa déclaration).

B. Adoption de l'ordre du jour

211. L'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session contenus dans le document E/ICEF/1998/7 et Corr.1 ont été adoptés tels qu'oralement modifiés. L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
3. Rapport de la Directrice générale (Part II)
4. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants
5. Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)
6. Politique de l'UNICEF en matière de communication
7. Stratégie de mobilisation des ressources de l'UNICEF
8. Application du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF
9. Rapport oral sur la mise en oeuvre des principes relatifs aux comités nationaux
10. Rapport oral sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé
11. Rapport oral sur la mise en oeuvre des politiques et stratégies relatives aux enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection
12. Visites effectuées sur le terrain par les membres du Conseil d'administration
13. Questions diverses

14. Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

212. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 67 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session.

213. En outre, 3 organismes des Nations Unies, 2 institutions spécialisées, 14 ONG, 3 comités nationaux pour l'UNICEF et la Palestine avaient présenté des pouvoirs.

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Rapport de la Directrice générale (deuxième partie)

214. Le Conseil d'administration était saisi du rapport de la Directrice générale [E/ICEF/1998/4 (Part II)], qu'elle a elle-même présenté. Elle a expliqué que son rapport passait en revue les grandes tendances mondiales et les programmes exécutés par l'UNICEF ainsi que certaines questions qui intéressent particulièrement le Conseil. Le rapport montrait que l'UNICEF s'efforcerait toujours d'aider les pays à atteindre leurs objectifs, en tenant compte de la situation actuelle qui détermine le travail de l'Organisation dans les pays en développement. Elle a déclaré que le rapport explorait de nouvelles possibilités de partenariat notamment avec la Banque mondiale. La diminution des budgets de fonctionnement, la pauvreté chronique et l'aggravation des disparités y étaient évoquées. Le rapport montrait aussi, a-t-elle indiqué, comment les conventions relatives aux droits de l'homme étaient prises en considération lors de l'établissement des programmes.

215. De nombreux orateurs ont accueilli favorablement le rapport et remercié la Directrice générale et le secrétariat du soin apporté à son élaboration ainsi que du travail accompli par l'UNICEF au cours de l'année passée. Ils ont jugé le rapport instructif, complet et bien structuré. Il reflétait clairement la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions prioritaires de l'UNICEF. Cependant, d'autres délégations l'ont trouvé trop général et trop descriptif. Elles l'auraient souhaité plus analytique, axé sur les problèmes et tourné vers l'avenir notamment dans les domaines où l'UNICEF a un avantage comparatif. Un orateur a suggéré que les rapports futurs devraient contenir des indicateurs qualitatifs de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation, dont on suivrait l'évolution d'une année à l'autre. La Directrice générale a déclaré que le secrétariat s'efforçait constamment de rendre ce document aussi utile que possible pour les membres du Conseil.

216. Une délégation s'est inquiétée de ce que la relation entre le Conseil d'administration et le Conseil économique et social n'apparaissait pas clairement. À ce propos, plusieurs orateurs ont estimé que les directives données par le Conseil aux fonds et programmes des Nations Unies devraient être plus précises et que la question serait étudiée avec le Conseil.

217. De nombreuses délégations ont déclaré partager les préoccupations exprimées dans le rapport en ce qui concerne l'aggravation de la pauvreté et des disparités, la charge de la dette extérieure et la réduction de l'aide publique au développement (APD) dans une période d'expansion économique mondiale. De nombreux orateurs ont noté avec satisfaction que l'UNICEF avait cherché activement de nouvelles sources de financement et incité les donateurs à accroître leur contribution aux ressources supplémentaires. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des efforts qui ont été déployés par l'UNICEF pour promouvoir l'Initiative 20/20. La Directrice générale a annoncé que cette Initiative ferait l'objet d'une communication ultérieure au cours de la session.

218. Un orateur a demandé des précisions sur la participation de l'UNICEF aux stratégies et programmes d'investissement sectoriels. Le Directeur de la Division des programmes a décrit les modalités de cette coopération et fait remarquer qu'elle était de plus en plus appréciée par les pays en développement car elle donnait de la cohérence à la stratégie, à l'orientation et à l'exécution des programmes et s'appliquait surtout aux secteurs sociaux. L'UNICEF a collaboré à la conception et à la réalisation de tels programmes dans

plusieurs pays, principalement en Afrique. Leur objectif, a-t-il dit, était de renforcer la capacité des gouvernements à contrôler les dépenses publiques affectées aux services sociaux de base.

219. Les délégations se sont félicitées de la place centrale réservée aux droits de l'homme et de l'introduction d'une programmation fondée sur les droits. Elles ont estimé que l'UNICEF était le plus important des organismes qui militent pour les droits de l'enfant dans le monde. Un certain nombre de délégations ont demandé quel était l'impact de cette nouvelle approche sur la programmation par pays et sur les résultats obtenus. Le secrétariat a précisé que les directives à ce sujet n'avaient été publiées que récemment et qu'il était encore trop tôt pour en évaluer l'impact, même si plusieurs pays avaient déjà élaboré des programmes sous l'angle des droits. L'UNICEF souhaiterait que cette approche soit incorporée dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le secrétariat serait davantage en mesure d'informer le Conseil lorsque les rapports soumis pour le Plan-cadre et les rapports annuels par pays auront été analysés. Une délégation ayant demandé des renseignements sur la coopération avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, le secrétariat a annoncé qu'un accord avait été signé récemment avec le Centre et qu'une étroite coordination entre les deux organismes avait été établie. Un orateur a suggéré que le secrétariat inscrive à l'ordre du jour d'une prochaine session du Conseil une question sur l'approche sous l'angle des droits.

220. Plusieurs délégations ont approuvé la décision de l'UNICEF de donner la priorité aux pays les plus démunis, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne. À propos de l'Afrique, elles ont fait remarquer que l'UNICEF avait participé activement à l'établissement du rapport sur une stratégie intégrée pour l'Afrique, adressé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité, mais que cela n'était pas mentionné dans le rapport de la Directrice générale. L'UNICEF a été encouragé à suivre de près les recommandations du Secrétaire général. La Directrice générale a expliqué que son rapport ne pouvait pas mentionner les observations du Secrétaire général parce qu'il avait été établi avant que le document de ce dernier ait été achevé. Une délégation a souhaité que l'UNICEF participe au suivi de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Une autre a demandé comment l'introduction du nouveau système d'allocation des ressources générales pouvait aller de pair avec la déclaration selon laquelle les dépenses afférentes aux programmes pour les pays les moins avancés avaient régressé en 1997. Le secrétariat a répondu que le nouveau système d'allocation serait mis en place à partir de 1999 et qu'il favoriserait les pays les moins avancés.

221. De nombreuses délégations ont pris note de l'adhésion de l'UNICEF au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies, notamment au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sur le terrain. Elles se sont félicitées des efforts déployés par l'UNICEF pour que les droits de l'enfant soient considérés comme hautement prioritaires dans toutes les activités des Nations Unies. Un orateur a exprimé l'espoir que le Bureau de coordination des affaires humanitaires apporterait une amélioration et permettrait à l'UNICEF de jouer un rôle plus constructif. Plusieurs délégations ont demandé où en était actuellement le Plan-cadre. Le secrétariat a répondu qu'il faisait l'objet d'opérations pilotes dans 19 pays et que les résultats seraient évalués au cours de l'année prochaine. L'UNICEF a été instamment prié de poursuivre sa coopération aussi bien avec les institutions des Nations Unies qu'avec ses partenaires bilatéraux. Un orateur s'est félicité de la tenue d'une session commune avec le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

(PNUD/FNUAP), et il a espéré que cette expérience serait renouvelée. Le soutien apporté par l'UNICEF à d'autres aspects de la réforme comme le système des coordonnateurs résidents et le projet de locaux communs a également été accueilli avec satisfaction. Pour ce qui est des coordonnateurs résidents, le secrétariat a déclaré que des discussions étaient en cours au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'élargir leur sélection à l'ensemble du système. D'aucuns se sont félicités de la réforme de la gestion interne qui s'articule sur celle de l'Organisation des Nations Unies. La Directrice générale a souligné l'importance des activités d'évaluation qui indiquent s'il est nécessaire de modifier les orientations et qui évitent le chevauchement des initiatives. Elle a espéré que les droits de l'enfant seraient intégrés dans les activités.

222. La question des enfants qui ont besoin d'une protection particulière a été soulevée par plusieurs orateurs. À leur avis, l'UNICEF devrait aborder le travail des enfants dans une optique multisectorielle soulignant le lien avec l'éducation. Un orateur s'est déclaré inquiet du manque d'informations sur le trafic et l'abus des drogues, compte tenu notamment de leurs conséquences catastrophiques pour les enfants. La Directrice générale a informé le Conseil que l'UNICEF organisait une table ronde à laquelle participeraient des jeunes pendant la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au contrôle international des drogues, qui aurait lieu pendant la semaine suivant la présente session du Conseil. Les participants se sont félicités de la participation de l'UNICEF aux activités de déminage et ont soulevé le problème des enfants affectés par des essais nucléaires dans le passé.

223. L'importance donnée au virus de l'immunodéficience humaine et au syndrome d'immunodéficience acquise dans le rapport, ainsi que les efforts déployés par l'UNICEF notamment dans le cadre du programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (UNAIDS) ont été approuvés par de nombreux orateurs. Une délégation a insisté sur la nécessité d'étudier de manière approfondie la relation entre l'allaitement au sein et la transmission verticale du VIH. L'UNICEF a été instamment prié de jouer un rôle de chef de file, avec d'autres organismes, pour la mise au point d'un vaccin approprié. Le secrétariat a répondu que le coût du traitement par les médicaments était encore prohibitif. L'UNICEF et d'autres organismes ont pris contact avec les fabricants de produits pharmaceutiques pour trouver les moyens d'en abaisser le coût.

224. Les effets dévastateurs du paludisme ont été évoqués et l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres organisations ont été félicités d'avoir donné à cette maladie une priorité élevée dans leurs programmes. Il a été demandé à l'UNICEF de renforcer encore sa collaboration avec l'OMS dans ce domaine, notamment en vue de la mise au point d'un vaccin antipaludique. La Directrice générale a ajouté que l'UNICEF participerait à une consultation avec l'OMS sur le paludisme.

225. Les délégations ont approuvé que l'accent soit mis dans les programmes de l'UNICEF sur la question de la parité entre les sexes qui recoupe plusieurs domaines. L'éducation, notamment celle des filles, était essentielle. Le rôle des hommes a aussi été mentionné par plusieurs orateurs qui se sont félicités de ce que l'UNICEF examinait cette question. La Directrice générale a précisé que l'UNICEF était de plus en plus conscient de l'importance du rôle des hommes et intégrait cette considération dans ses programmes. Elle a ajouté qu'un document de travail sur ce sujet avait été établi pour le personnel de l'UNICEF et qu'il serait utilisé pour définir les orientations du programme futur. Elle a appelé

l'attention du Conseil sur un document relatif à la place des hommes dans la famille.

226. À propos de la coordination et de la coopération, l'UNICEF a été félicité d'avoir reconnu le rôle important des comités nationaux, des ONG et des organisations de la société civile. Les orateurs ont évoqué en particulier la collaboration satisfaisante de l'UNICEF avec l'OMS et l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'ont encouragé à renforcer la coordination avec d'autres institutions et agences, notamment la Banque mondiale et les organismes régionaux, afin d'éviter le chevauchement des activités. Le Secrétariat a donné des précisions sur sa collaboration avec la Banque mondiale, surtout dans les domaines de l'éducation - en particulier celle des filles - et du travail des enfants, pour ne citer que ces deux-là.

227. Un orateur s'est déclaré surpris que le rapport ne contienne aucune information sur les activités de l'UNICEF concernant les interventions d'urgence et il a souhaité que des renseignements à ce sujet figurent dans les rapports futurs. Le secrétariat a répondu qu'un rapport sur les situations d'urgence avait été soumis au Conseil en 1997 et que, conformément à la décision 1997/7 (E/ICEF/1997/12/Rev.1), le prochain rapport serait présenté au Conseil en 2000.

228. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des mesures qui avaient été prises pour renforcer le contrôle et l'évaluation. Une délégation a demandé des précisions sur la manière dont les enseignements tirés sont utilisés pour modifier la programmation. Pour un autre intervenant, l'UNICEF devrait s'appuyer davantage sur des évaluations indépendantes extérieures.

229. Les objectifs de l'UNICEF ainsi que les difficultés auxquelles il est confronté ont fait l'objet de nombreuses interventions. Beaucoup ont reconnu que l'UNICEF avait travaillé sans relâche pour atteindre les buts du Sommet mondial pour les enfants et apprécié l'honnêteté avec laquelle l'Organisation avait admis que tous les objectifs ne seraient pas atteints. L'UNICEF a été encouragé à privilégier les plus défavorisés et à renouveler celles de ses interventions qui ont été couronnées de succès. Un orateur a dit que la communauté internationale ne devait pas perdre de vue l'importance des services sociaux de base pour les plus démunis. Le secrétariat a ajouté que, même si tous les objectifs n'étaient pas atteints, de nombreux pays travaillaient très dur et avec détermination pour améliorer le bien-être de leurs enfants. Une délégation a demandé au secrétariat de tenir le Conseil informé de l'élaboration du programme en faveur des enfants pour le XXI^e siècle. La Directrice générale a approuvé et déclaré que cette question serait examinée de manière plus approfondie à la session annuelle de 1999.

230. S'adressant aux participants, la représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a déploré l'absence de relations de travail entre les deux organisations. Elle a évoqué la recommandation adoptée par le Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation qui s'est réuni l'année dernière, dans laquelle sont énumérés les domaines de coopération possibles. Aucune décision n'a cependant été prise depuis lors. Elle a demandé à l'UNICEF d'indiquer officiellement quels seraient les domaines prioritaires de sa coopération avec l'UNESCO pour la période allant de la mi-1998 jusqu'à l'an 2000. Pour que cette coopération soit concrète, efficace et rationnelle, les deux organisations devraient aussi tenter de préciser les ressources qu'elles se proposent d'affecter à ces domaines prioritaires ou de mobiliser à cet effet. Elle a exprimé l'espoir que l'année prochaine, il serait possible d'annoncer des progrès non seulement de la collaboration déjà

appréciable entre l'UNESCO et l'UNICEF, notamment sur le terrain, mais aussi de la priorité donnée à un enseignement de base de qualité. Pour terminer, elle a déclaré qu'elle espérait être en mesure de faire état de tels progrès devant le Conseil exécutif de l'UNESCO, qui avait exprimé des préoccupations à ce sujet et demandé qu'un rapport lui soit soumis à sa prochaine session en octobre 1998. La Directrice générale a répondu que, pour l'instant, la collaboration entre les deux organisations ne dépassait guère leurs sièges respectifs et que l'UNICEF avait hâte de travailler avec l'UNESCO sur des projets plus concrets.

B. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants

231. La Directrice du Bureau de la planification stratégique, de l'analyse des politiques et de l'évaluation, a présenté le "Rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants" (E/ICEF/1998/8). Elle a déclaré que le document donnait un aperçu global des progrès accomplis, des difficultés qu'il avait fallu surmonter ainsi que des mesures qui seraient nécessaires à l'avenir. Le rapport mettait l'accent sur la coordination entre les objectifs définis lors du Sommet mondial et la Convention relative aux droits de l'enfant. Des efforts considérables étaient nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs du Sommet sur la base de principes tels que la non-discrimination et le respect de l'intérêt supérieur des enfants. La Directrice a également fourni des précisions sur la méthode d'enquête en grappes à indicateurs multiples - objectifs, fonctionnement, résultats, avantages comparatifs et incidences - ainsi que sur l'exploitation des données collectées. Il ressortait de l'évaluation que, modifiée comme il convient, cette méthode d'enquête pourrait être utilisée à l'avenir pour évaluer les indicateurs de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial et d'autres conventions au fur et à mesure de leur élaboration. Pour cela, il faudrait mettre au point une deuxième version portant sur un plus grand nombre d'indicateurs et utilisable par un plus grand nombre de pays; mener des activités de formation; et obtenir des ressources supplémentaires pour disposer de compétences techniques et élaborer des méthodologies.

232. De nombreux intervenants ont félicité l'UNICEF d'avoir su établir un rapport au contenu plus analytique et riche en informations. Ils ont rappelé l'importance du Sommet mondial et de ses activités de suivi. Quelques orateurs se sont réjouis du rôle joué par l'UNICEF dans la réalisation des objectifs fixés alors que d'autres se sont déclarés préoccupés par le manque de progrès constaté dans certains domaines. Deux délégations ont fait remarquer qu'il aurait fallu insister davantage sur les différences au niveau régional. L'UNICEF a été instamment prié de s'appuyer sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour renforcer les actions en faveur des enfants. Maintes délégations ont insisté sur l'importance de la collaboration interinstitutions pour accélérer la réalisation des objectifs du Sommet mondial.

233. Un grand nombre d'intervenants ont mis en valeur les liens entre les objectifs du Sommet mondial et la Convention relative aux droits de l'enfant et plusieurs ont approuvé l'importance croissante que l'organisation accorde à la question des droits de l'homme et des droits de l'enfant. La Convention a été accueillie favorablement en tant que cadre et on a estimé utiles les directives sur une programmation des droits. Plusieurs délégations étaient d'avis que l'UNICEF devrait accroître son soutien aux pays pour leur permettre d'élaborer des indicateurs sur les droits de l'enfant. Deux orateurs ont proposé de faire passer de 10 à 18 le nombre des membres du Comité des droits de l'enfant et ont appelé les autres délégations à les soutenir. En réponse, le secrétariat a

réaffirmé l'importance des indicateurs, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfant. Au début de l'année en cours, l'UNICEF avait tenu une réunion sur les indicateurs relatifs aux droits de l'enfant, à laquelle avaient participé des membres du siège et du personnel local de l'UNICEF, des universitaires, des ONG et autres organismes des Nations Unies. Le rapport de la réunion serait présenté ultérieurement.

234. La plupart des délégations ont prié instamment l'UNICEF de mieux cibler les mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs du Sommet mondial. Plusieurs orateurs ont fait part de leur inquiétude en ce qui concerne la stagnation des taux de vaccination, ajoutant que l'on aurait même constaté une régression dans ce domaine. À cet égard, l'UNICEF devrait continuer de soutenir le renforcement des capacités locales afin d'atteindre les objectifs fixés dans des domaines tels que la fabrication de vaccins. Le secrétariat a déclaré que l'UNICEF appuyait le renforcement des capacités locales et la mise en oeuvre d'un programme d'action national de deuxième génération afin que les questions relatives aux enfants occupent une place de premier plan dans les programmes nationaux et afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Sommet mondial ainsi que la reconnaissance des droits de l'enfant.

235. Un grand nombre d'orateurs ont appuyé les mesures prioritaires énoncées dans le document. Celles-ci pourraient être définies en fonction des capacités de l'UNICEF et de ce qu'il pourrait convaincre les autres d'entreprendre. Le Fonds devrait axer ses mesures prioritaires sur les domaines susceptibles de fournir des résultats concrets et d'améliorer véritablement la situation des enfants au cours des deux années qui restent. Deux délégations se sont interrogées sur les incidences budgétaires pour l'UNICEF. Un intervenant a demandé quel était le pourcentage d'objectifs qu'il était possible d'atteindre en moins de trois ans et les délais prévus pour réaliser les objectifs du Sommet mondial. Un autre orateur a remis en cause les critères utilisés pour sélectionner les pays. Les travaux menés pour arrêter le programme des activités futures de l'organisation ont été accueillis favorablement. Le secrétariat a fait savoir aux délégations que les objectifs du Sommet mondial avaient été réaffirmés lors de conférences internationales ultérieures, y compris la Conférence internationale sur la population et le développement, et que les délais prévus pour leur réalisation avaient été allongés. Les priorités à court terme avaient été définies en fonction des critères ci-après : pays dont le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est supérieur à 70 pour 1 000 naissances vivantes; considérations épidémiologiques telles que le paludisme; gravité et étendue du problème à l'échelon national; et pays démontrant un engagement ferme et ayant obtenu des résultats positifs. Les financements provenaient essentiellement des ressources nationales, de celles de l'UNICEF et d'autres fonds.

236. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'un suivi et d'une évaluation des progrès ainsi que de la collecte et de l'exploitation des données. Il a été demandé à l'UNICEF de faire participer plus activement les gouvernements nationaux au suivi des progrès et au renforcement de leurs capacités et le Fonds a été félicité pour la méthode d'enquête en grappes à indicateurs multiples qu'il avait élaborée.

237. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'égalité entre les sexes et ont ajouté que l'on devrait accorder le même poids à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qu'à la Convention relative aux droits de l'enfant et qu'il faudrait s'efforcer d'encourager un plus grand nombre de pays à la ratifier. Un intervenant a

suggéré d'élaborer de nouveaux indicateurs afin de mieux suivre l'évolution de l'égalité entre les sexes. Le secrétariat a déclaré qu'il apportait son appui à l'utilisation de données ventilées par sexe.

238. Comme le Conseil était également saisi d'un rapport sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement lors de la session en cours, un intervenant a proposé que l'UNICEF coordonne la présentation, au Conseil, de ses rapports sur le suivi des conférences internationales. Le secrétariat a répondu qu'il était entièrement favorable à un suivi intégré des conférences internationales.

239. Maintes délégations se sont déclarées préoccupées par le déclin de l'APD et ont invité les pays donateurs à accroître leur soutien à l'UNICEF. Elles ont également prié instamment l'UNICEF de renforcer ses efforts de mobilisation de ressources. Un orateur a demandé des précisions sur la contribution de l'UNICEF à l'Initiative "20/20". Le secrétariat a répondu que l'UNICEF attachait une grande importance à la mobilisation des ressources et qu'en ce qui concernait l'Initiative "20/20", il était l'organisme chargé d'en coordonner le suivi. Quelque 30 études sur des pays renforçant leurs capacités nationales de contrôle des dépenses publiques affectées aux services sociaux de base étaient en voie d'élaboration et seraient communiquées à la consultation mondiale sur cette question qui aura lieu en octobre de l'année en cours à Hanoi, Viet Nam. En outre, la Directrice du Bureau de la planification stratégique, de l'analyse des politiques et de l'évaluation a indiqué qu'un exposé sur le suivi de l'Initiative "20/20" serait présenté dès la fin de la session en cours.

240. Quelques délégations se sont félicitées de l'incorporation dans le rapport des progrès accomplis dans le domaine de la protection de l'enfant. L'UNICEF a été instamment prié d'élaborer des indicateurs de suivi des questions relatives à la protection de l'enfant. Un autre intervenant a manifesté son inquiétude quant au manque de coordination des actions menées dans ce domaine. Ce rapport ne faisait pas mention des partenaires ou activités mises en oeuvre par d'autres organismes. Le secrétariat a fait remarquer que l'UNICEF avait renforcé sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour les questions relatives à la protection des enfants touchés par les conflits armés, et avec l'OIT et la Banque mondiale pour celles portant sur le travail des enfants.

241. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la session d'examen pour la fin de la décennie, en 2001, et se sont interrogés sur l'état d'avancement de la préparation de cet événement. Une délégation a fait savoir qu'elle attendait avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les modalités d'organisation de ladite session. Deux délégations ont déclaré que leurs pays respectifs, ayant été à l'origine du Sommet mondial pour les enfants en 1990, collaboreraient avec l'UNICEF à la préparation de la session d'examen à la fin de la décennie. En réponse, le secrétariat a remercié ces deux pays de l'appui qu'ils se proposaient d'apporter. Le Fonds attachait une grande importance à la session de 2001 et avait mis en route des activités préparatoires au sein de l'UNICEF. Les documents disponibles au siège avaient fait l'objet d'une étude préliminaire et des centres de liaison régionaux avaient été désignés. Des consultations d'évaluation des progrès accomplis seraient organisées à tous les niveaux, la plus importante étant celle qui aurait lieu à l'échelon national. Les principaux défis restaient l'évaluation des progrès et la mobilisation de ressources suffisantes. Pour bien évaluer les progrès réalisés, il faudrait mobiliser 20 millions de dollars supplémentaires

pour couvrir les coûts d'élaboration et de mise en place d'un processus d'évaluation mondiale. (Voir en annexe, décisions 1998/12 et 1998/13, pour le texte des décisions adoptées par le Conseil d'administration.)

C. Stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF

242. La Directrice générale a présenté le rapport sur la mobilisation des ressources (E/ICEF/1998/11), soulignant qu'il fallait les rendre plus prévisibles et en accroître le niveau, et faisant valoir que la responsabilité de financer les interventions de l'UNICEF en faveur des enfants devrait être partagée de façon plus équitable. Elle a remercié les délégations d'avoir contribué aux débats de manière informelle et précisé que le rapport et un résumé des débats seraient communiqués au Conseil économique et social. Elle a invité les membres à faire part de leurs observations et de leurs réactions au sujet des problèmes et questions soulevés lors des réunions intersessions, leurs contributions devant servir à tracer les grandes lignes de la stratégie de mobilisation des ressources qui serait présentée à la session de septembre du Conseil et approuvée à la première session ordinaire de 1999. Elle a indiqué que non seulement le Conseil d'administration mais l'organisation tout entière faisaient des efforts considérables pour améliorer la qualité des rapports et respecter davantage les délais de parution, mieux gérer les ressources au niveau des pays, et coordonner plus efficacement les activités des responsables des différents aspects de la mobilisation des ressources au sein de l'organisation.

243. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites du rapport et ont félicité le secrétariat d'avoir su établir dans les délais voulus un document concis et bien ciblé.

244. Dans l'ensemble, elles ont été d'avis qu'il fallait accroître le niveau des ressources de l'UNICEF et le rendre plus prévisible. C'était là non seulement un moyen de faciliter la planification et la gestion des opérations menées par l'UNICEF sur le terrain, mais également un objectif valable pour tous les fonds et programmes à l'échelle du système. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait faire preuve d'une volonté politique accrue en faveur du système multilatéral, et un certain nombre ont déclaré souhaiter voir répartir de façon plus équitable la charge que constituait le financement du budget de base. Ces deux derniers éléments revêtaient une importance cruciale pour l'efficacité et la durabilité à long terme des efforts de collecte de fonds déployés par l'UNICEF et d'autres fonds et programmes.

245. À la Directrice générale qui s'interrogeait sur ce que pouvait faire l'organisation pour mobiliser elle-même l'appui des donateurs, les délégations ont apporté une triple réponse. La grande majorité a tout d'abord souligné que la mobilisation des ressources dépendait largement de la qualité, de l'efficacité et de l'utilité des programmes. Ensuite, les principaux donateurs ont fait valoir qu'à leurs yeux, il était important de pouvoir démontrer quel était l'impact desdits programmes – en améliorant la qualité des rapports et des techniques d'information et en perfectionnant les systèmes financiers de façon à accroître la transparence. Enfin, un certain nombre de délégations ont été d'avis qu'exécuter des programmes novateurs et durables était un moyen sûr d'attirer l'attention de nouveaux donateurs tout en conservant celle des donateurs existants.

246. Maintes délégations ont jugé indispensable d'asseoir les objectifs de collecte de fonds sur des demandes de ressources quantifiées. Il fallait toutefois que ces objectifs soient réalistes et les priorités bien définies, et

il importait que l'UNICEF puisse non seulement faire comprendre à quoi serviraient les ressources demandées mais ce qu'il fallait redouter si ces ressources n'étaient pas fournies. Plusieurs délégations ont félicité la Directrice générale d'avoir pris l'initiative de fixer des priorités et de déterminer les mesures à prendre d'ici à l'an 2000 pour atteindre les objectifs du Sommet mondial pour la fin de la décennie. D'autres ont demandé des précisions sur l'orientation de l'organisation au-delà de l'an 2000. Ces deux initiatives étaient perçues comme des éléments valables dans l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources. Maints gouvernements donateurs ont fait valoir qu'il était de plus en plus judicieux de présenter de façon thématique les besoins en ressources des programmes, car ce type de financement était de plus en plus attrayant. Il fallait toutefois avoir la souplesse et les moyens institutionnels voulus pour programmer, présenter et gérer les ressources en conséquence.

247. Le débat a principalement porté sur les mécanismes qui permettraient d'examiner la question des objectifs des programmes dans le contexte de contributions appropriées, davantage prévisibles et équitablement réparties. À cet égard, une délégation a proposé que les objectifs des programmes et les budgets administratifs soient consolidés sur un cycle mobile de trois ans et présentés au Conseil d'administration pour examen. Dans le même temps, les délégations devraient pour leur part annoncer leurs engagements, voire de façon indicative, également sur une période de trois ans, permettant ainsi au Conseil d'administration d'établir un lien entre l'approbation des besoins en matière de programme et un plan destiné à obtenir les ressources nécessaires pour exécuter ces programmes. Un certain nombre des principaux donateurs de l'UNICEF ont appuyé cette position, en particulier l'idée d'établir un lien entre le niveau de planification des programmes et les engagements de ressources. Certains donateurs ont approuvé l'idée d'engagements pluriannuels, tandis que d'autres n'ont pu que convenir de fournir, pour les échéances supérieures à un an, des niveaux indicatifs de planification.

248. Outre le processus d'annonces de contributions, les débats ont également porté sur d'autres mécanismes proposés par la Directrice générale lors de discussions précédentes avec le Conseil, à savoir :

a) Le paiement en début d'exercice financier de l'UNICEF des contributions destinées aux programmes de base. Pratiquement tous les donateurs en ont accepté le principe;

b) Le paiement des contributions annoncées selon un calendrier préétabli. Cela ne devrait pas poser de problème mais en fait serait peut-être inutile dans de nombreux cas étant donné que la plupart des donateurs ont convenu de verser l'intégralité de leur contribution en début d'exercice;

c) La fixation d'un minimum pour les contributions destinées aux activités de base. Un ou deux donateurs ont considéré cette position acceptable tandis que d'autres l'ont estimé souhaitable mais impossible à appliquer étant donné que, à leur avis, cela revenait à modifier la nature volontaire de la contribution et/ou, plus simplement, parce que leur système budgétaire ne le permettait pas;

d) Le versement des contributions en dollars des États-Unis. Cette proposition a été d'une manière générale rejetée bien que la Directrice générale ait par la suite précisé qu'il ne s'agissait pas tant d'effectuer les versements

en dollars des États-Unis que de rechercher un mécanisme permettant de limiter les risques de change.

249. La plupart des délégations ont consacré au moins une partie de leurs déclarations à la question des sources de financement. La question de savoir si l'UNICEF devrait, en fait, chercher à renforcer sa collaboration avec les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et les banques régionales et à obtenir un financement accru de ces institutions a donné lieu à un nombre considérable d'interventions positives et d'encouragements. D'une manière générale, les intervenants ont considéré que dans la mesure où le Conseil d'administration continuait de jouer un rôle clef en matière de programme et de politique générale et où l'UNICEF restait fidèle à son mandat, il n'y avait guère de danger d'en modifier de façon sensible la nature. Une délégation a toutefois mis en garde contre le risque de voir l'UNICEF devenir un agent d'exécution des institutions financières internationales.

250. De même, la Directrice générale a été encouragée par de nombreuses délégations à poursuivre le dialogue avec l'Union européenne et ses efforts visant à obtenir un soutien financier de celle-ci. Plusieurs délégations ont offert leur appui à cet égard.

251. Un certain nombre de délégations ont souligné le rôle important joué par le secteur privé en ce qui concerne d'une manière plus générale les sources de financement susceptibles d'accroître leurs contributions. Plusieurs intervenants ont insisté sur les possibilités d'obtenir un financement accru du secteur privé, mais il a été considéré qu'un tel accroissement devrait suivre le même rythme que celui du financement de sources publiques au lieu de le remplacer. De nombreux orateurs se sont empressés de préciser qu'environ un tiers des ressources provenaient actuellement du secteur privé et que cette proportion ne devrait pas augmenter sensiblement si l'on voulait que l'UNICEF reste pour l'essentiel un organisme intergouvernemental. Les comités nationaux eux-mêmes ont insisté sur l'importance de rapports de qualité et présentés dans des délais suffisamment brefs, de la capacité à faire preuve de souplesse pour adopter des modalités spécifiques de financement, de l'importance qu'il y avait à fixer des priorités et de l'urgence qu'il y avait à présenter des principes directeurs concernant la collecte de fonds auprès d'entreprises. Le Président du Groupe permanent sur les comités nationaux a suggéré que ces comités pourraient, en fait, consacrer un pourcentage donné de leurs revenus au financement d'activités générales sur une base pluriannuelle.

252. Quelques délégations ont brièvement fait référence aux sources de financement au niveau des pays. Certains orateurs ont estimé que l'on pouvait accroître davantage les activités de collecte auprès du secteur privé et des entreprises dans certains pays en développement. Un gouvernement donateur a fait observer que le fait que le processus de prise de décisions d'un certain nombre de gouvernements donateurs soit décentralisé donnait au personnel de l'UNICEF au niveau des pays la possibilité d'intervenir, de participer au niveau bilatéral à la planification de la politique et de dialoguer avec les gouvernements ainsi que de mieux intégrer les plans de l'UNICEF avec ceux de partenaires sur le terrain. À terme, cette décentralisation devrait également impliquer une plus grande efficacité de la gestion des contributions au niveau des pays, ce que devraient permettre les nouveaux logiciels des bureaux sur le terrain.

253. Deux délégations de pays en développement ont fait observer qu'il était possible de compléter les ressources financières par des dons en nature et des ressources humaines.

254. Plusieurs intervenants des pays bénéficiaires se sont déclarés préoccupés par le peu de réponses suscitées par les appels d'urgence, même si, pour une délégation, il ne fallait pas que le financement des activités d'urgence perturbe les actions en faveur du développement. Une autre délégation a souligné les besoins persistants des pays en transition qui se trouvent régulièrement en porte-à-faux entre développement et situations d'urgence.

255. La Directrice générale a remercié les délégations de leurs observations et en particulier de la précision de ces observations. Elle a déclaré que le secrétariat avait pris note de l'accent mis par les donateurs sur la qualité, l'efficacité et l'utilité de programmes dont on pouvait observer concrètement les résultats. Elle a souligné que chacun, à l'UNICEF, jouait un rôle en matière de collecte de ressources, que le secrétariat était parfaitement conscient du fait que dans certains pays donateurs le processus de prise de décisions était décentralisé, et que les comités nationaux jouaient un rôle essentiel et que, de ce fait, l'UNICEF essayait de travailler en collaboration encore plus étroite avec eux.

256. Par ailleurs, il a été fait observer qu'étant donné que l'UNICEF intervenait désormais sur de nouveaux marchés et en faveur de nouveaux bénéficiaires, il devait ajuster différemment ses efforts. Par conséquent, les relations avec les bénéficiaires devenaient plus importantes, ce qui impliquait de réduire la bureaucratie et de simplifier les procédures en vue de parvenir à une plus grande efficacité.

257. Dans une certaine mesure, la question du partage du financement a été abordée dans le cadre de la diversification des sources de financement et de la recherche de nouveaux donateurs appartenant au secteur privé et au monde des affaires tels que Quête pour les enfants, Caran d'Ache, Flic Flac et Merck. Les relations avec les entreprises au niveau des pays se développaient également et les partenariats avec des organisations de services telles que Rotary International et Kiwanis étaient renforcés.

258. Répondant aux questions concernant l'équipe chargée de la mobilisation des ressources, les délégations ont été informées que cette équipe avait été transformée en un groupe de travail interdivisionnel sur la mobilisation des ressources composé des directeurs des divisions concernées. Ce groupe se réunira régulièrement pour examiner les questions soulevées par l'équipe, ainsi que les thèmes de travail intersectoriels permanents tels que le développement des relations avec l'Union européenne, le financement des opérations d'urgence et l'utilisation d'Internet pour la collecte des ressources (voir décision 1998/8 en annexe, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

D. Politique de l'UNICEF en matière de communication

259. Le Directeur de la Division de la communication a présenté le rapport intitulé "Politique de l'UNICEF en matière de communication" (E/ICEF/1998/10) en faisant remarquer que les progrès accomplis par l'UNICEF ces 50 dernières années étaient imputables à l'utilisation efficace de la communication pour promouvoir la cause des enfants. Depuis la naissance de l'UNICEF, la communication s'inscrit au coeur des travaux menés par cette organisation. Comme il est

nécessaire de recueillir des fonds et que la communication est un élément essentiel de l'exécution de ses programmes, l'UNICEF a dû expliquer son travail aux donateurs de manière à la fois judicieuse et convaincante. L'expérience ainsi accumulée et les nombreux investissements consentis dans la communication ont permis au Fonds de rassembler une mine de connaissances et de créer un réseau de spécialistes de la communication inégalé au sein des bureaux extérieurs et des comités nationaux. Le Directeur de la Division de la communication a déclaré que la demande présentée par le Conseil d'administration pour obtenir des éclaircissements sur la politique menée en matière de communication par l'UNICEF était arrivée à un moment opportun. Les progrès rapides de la technique, l'évolution vers une mondialisation des médias et la prise en compte des droits des enfants dans les programmes impliquent que l'UNICEF définisse une politique de communication qui soit cohérente et adaptée aux objectifs de l'organisation et aux moyens de les atteindre. Par ailleurs, il a signalé que ce rapport était le fruit de consultations menées auprès de l'ensemble du personnel de l'organisation, ainsi que des apports provenant des experts extérieurs.

260. Les délégations ont constaté avec satisfaction la nature complète et très détaillée du rapport, la clarté avec laquelle les objectifs et les stratégies en matière de communication ont été posés, ainsi que le fait qu'il pouvait servir à orienter les travaux de l'organisation dans ce domaine. De nombreuses délégations ont pris acte des obligations, énoncées de manière très claire, qu'entraînait une politique de la communication aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que de l'intention du secrétariat de mettre au point une stratégie en matière de ressources humaines qui soit applicable aux spécialistes de la communication.

261. Dans leurs interventions, de nombreuses délégations ont souligné le rôle essentiel que jouait la communication dans l'accomplissement des objectifs des programmes et ont engagé l'UNICEF à continuer à rechercher des moyens permettant de faire une place à la communication dans les activités de programme.

262. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction la stratégie de partenariats menés avec les médias, notamment pour coproduire des documents audiovisuels et écrits, qui a été préférée à une stratégie de production et de diffusion purement interne, afin que l'information parvienne aux différents publics visés.

263. Un intervenant a souhaité connaître les mesures prises par le secrétariat afin de produire des documents dans des langues autres que l'anglais, le français et l'espagnol. Le Directeur de la Division de la communication lui a répondu que, de par la nature décentralisée des activités de communication, de nombreux bureaux extérieurs et comités nationaux adaptent et traduisent, en fonction des besoins locaux, des documents produits de manière centralisée. Il a cité en exemple le rapport intitulé La situation des enfants dans le monde, qui est traduit chaque année en plus de 40 langues, ainsi que la publication Savoir pour sauver, qui est pour sa part traduite en 215 langues.

264. Plusieurs délégations ont fait le rapprochement entre le rapport sur la politique en matière de communication et les débats menés précédemment sur la mobilisation des ressources en soulignant le rôle central que joue la communication dans la collecte de fonds. Ils ont demandé à ce que des mesures soient prises pour que la communication soit utilisée au mieux dans les campagnes de collecte de fonds et que les comités nationaux bénéficient de tout l'appui nécessaire dans ce domaine. Le Directeur de la Division de la

communication a convenu qu'il s'agissait en effet d'un domaine important, comme mis en évidence dans le rapport. La Division de la communication travaille en étroite collaboration avec la Division du secteur privé et dispose d'un programme pour concevoir des supports promotionnels pour la collecte de fonds.

265. Une délégation a souligné la nécessité d'utiliser des supports et des canaux de communication qui soient adaptés à la culture et aux besoins des populations visées. À cet égard, de nombreuses délégations ont fait remarquer que si Internet s'affirmait comme un support de communication majeur dans les pays industrialisés et représentait un moyen peu onéreux de faire parvenir l'information aux publics visés, il n'en serait pas de même dans les pays en développement pendant encore quelque temps car peu de gens avaient accès à Internet. Le Directeur de la Division de la communication a reconnu ce fait et a admis que trouver un juste milieu entre un accès équitable aux moyens de communication modernes et les investissements que l'organisation devait consentir dans ces moyens posait un problème qui était maintenu à l'étude.

266. Une délégation a souhaité savoir si la politique de communication permettait de répondre de manière adéquate aux priorités définies par l'UNICEF en matière de communication et comment l'organisation se déterminerait en période de restriction budgétaire. Le secrétariat a répondu que les priorités de l'UNICEF en matière de communication épouseraient celles de l'ensemble de l'organisation. À l'échelle nationale, ces priorités sont définies dans le cadre de la procédure de programmation par pays.

267. En réponse à une suggestion que l'UNICEF devrait rédiger un manuel consacré à la communication afin de guider les activités du personnel dans les bureaux de pays, le Directeur de la Division de la communication a indiqué que le Manuel d'information, publié par l'UNICEF quatre ans auparavant, était actuellement en cours de révision et allait être réédité, sous forme augmentée, en tant que manuel de la communication au début de 1999. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe, décision 1998/9.)

E. Application du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

268. La Directrice de la gestion du changement a présenté les deux rapports soumis au Conseil d'administration et portant sur les résultats du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Le premier document (E/ICEF/Organization/Rev.3) actualise les informations sur l'organisation de l'UNICEF qui avaient été présentées pour la dernière fois au Conseil d'administration en 1993, afin de tenir compte de l'évolution des responsabilités dévolues aux représentants de pays ainsi qu'aux directeurs en poste dans les régions et au siège. Le second document (E/ICEF/1998/AB/L.5), intitulé "Préparer l'UNICEF au XXI^e siècle : résultats du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion, 1995-1998", dresse le bilan des principales mesures qui ont été prises au siège ainsi que dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux afin d'améliorer l'efficacité et l'utilité des programmes de coopération auxquels participe l'UNICEF.

269. Dans sa présentation, la Directrice a décrit de quelles façons les mesures prises dans le cadre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion avaient permis de réunir des conditions favorables au renforcement des programmes auxquels le Fonds participe, notamment grâce à une amélioration des procédures de planification et de prise de décisions; à une claire répartition des responsabilités; à des systèmes d'information et à des outils de gestion

mieux adaptés; à un meilleur accès à l'information et aux connaissances; à des méthodes de travail plus efficaces; et à de nouveaux mécanismes régionaux, tels que les équipes de gestion régionales. Elle s'est également exprimée sur les efforts qui sont menés parallèlement pour renforcer l'ensemble du système de gestion des performances afin de suivre l'application du plan à moyen terme pour l'exercice 1999-2002. Elle a assuré les membres du Conseil d'administration que des efforts continueraient à être déployés dans des domaines prioritaires tout au long de l'année prochaine, notamment afin d'améliorer la mise en oeuvre des systèmes d'information de gestion, le développement de réseaux d'information sur les programmes et d'un système d'organisation des carrières, ainsi que la revitalisation des stratégies de mobilisation des ressources destinées aux enfants. En conclusion, la Directrice a attribué les progrès accomplis dans le cadre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion aux efforts considérables que le personnel de l'UNICEF avait consentis aussi bien en énergie qu'en temps et a félicité le personnel pour l'engagement remarquable dont il avait fait preuve malgré les difficultés qu'il avait rencontrées.

270. Le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud a évoqué les résultats obtenus dans cette région du monde et a souligné le rôle qu'avaient joué le bureau régional et l'équipe de gestion régionale en soutenant et en surveillant les programmes auxquels l'UNICEF participe ainsi que leur contribution à la politique générale de l'organisation. L'équipe de gestion régionale, qui se compose de représentants de pays, du directeur régional, de quelques hauts fonctionnaires du bureau régional et de représentants d'associations du personnel, se réunit régulièrement pour examiner les progrès accomplis et arrêter les priorités, en fonction d'un plan de travail régional détaillé qui est élaboré en début d'année. Il a également cité un exemple concret d'élaboration de recommandations relatives aux programmes de pays, en soulignant son aspect fortement participatif. Le Directeur régional a expliqué comment avaient été élaborés les indicateurs d'évaluation de l'efficacité de la gestion et de l'exécution des programmes et comment les progrès accomplis étaient régulièrement évalués au cours des réunions de l'équipe de gestion régionale. Il a conclu en déclarant que le processus de "régionalisation" avait contribué à améliorer la qualité et les résultats des programmes, avait permis à l'UNICEF de relever de nouveaux défis et débouchait sur de meilleurs programmes d'action en faveur des femmes et des enfants en Asie du Sud.

271. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites de l'évaluation minutieuse dont ont fait l'objet l'application et l'impact du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion, et plusieurs intervenants ont remercié le secrétariat pour avoir établi des rapports complets et clairement organisés. Ils ont par ailleurs rendu hommage aux responsables et aux personnels qui ont fait en sorte que le Programme de perfectionnement soit couronné de succès. Le personnel de l'UNICEF a également été félicité pour son engagement résolu en faveur du changement, processus qui va de pair avec innovation, souplesse et efforts. Un autre intervenant a noté avec approbation le dialogue qui s'est instauré entre le Conseil d'administration et le secrétariat tout au long de la mise en oeuvre du Programme de perfectionnement, dialogue grâce auquel les membres du Conseil ont eu le sentiment d'être pleinement associés au processus.

272. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont noté avec approbation les résultats obtenus dans le domaine du perfectionnement des méthodes de gestion et constaté que les réformes proposées trois ans auparavant avaient été traduites dans les faits. La capacité accrue de l'UNICEF à gérer ses ressources et à justifier les résultats obtenus a également été mentionnée. Eu égard au bilan positif du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion, une délégation

a souligné la nécessité d'élaborer une stratégie de communication qui mettrait en avant le fait que l'UNICEF utilise à bon escient les contributions qu'il reçoit, ainsi que la transparence et l'efficacité de ses méthodes, qui permettent de faire avancer la cause des enfants.

273. Les délégations ont commenté les résultats concrets obtenus par le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion. L'un des intervenants a d'ailleurs souligné les progrès qui avaient déjà été réalisés à l'issue de la première phase des réformes et qui devraient permettre à l'UNICEF de prendre un bon départ en 2000, à l'occasion de la deuxième phase qui sera consacrée à un bilan de la phase antérieure et au lancement d'un nouveau programme mondial en faveur des enfants.

274. Plusieurs délégations se sont félicitées de la redistribution des fonctions et des compétences entre les bureaux de pays, les bureaux régionaux et le siège. Toutefois, un intervenant a émis des réserves sur la question de savoir si les équipes de gestion n'avaient pas affaibli la capacité de direction et de contrôle requise par l'organisation pour mettre en oeuvre les résultats issus du travail d'équipe.

275. Trois membres du Conseil d'administration ont rappelé qu'à la suite de visites effectuées dans certains bureaux de pays, ils étaient en mesure de confirmer l'efficacité sur le terrain du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Ils avaient constaté que les réformes étaient effectivement enclenchées et que la décentralisation des procédures donnait les résultats escomptés. Un autre intervenant a souligné la participation accrue des gouvernements dans l'examen des programmes et les progrès accomplis en termes de transparence, d'efficacité et d'utilité des opérations menées par l'UNICEF à l'échelle nationale.

276. Une délégation a souhaité connaître les liens qui existent entre les plans de gestion des programmes par pays, les notes de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La Directrice de la gestion du changement a exposé les objectifs de ces trois mécanismes et a expliqué quels étaient les liens qui les unissaient. Elle a cité l'exemple récent du bureau de l'UNICEF en Inde qui, en élaborant le plan de gestion, a permis de répartir les ressources et de mettre en place les réseaux nécessaires pour assurer la réalisation des objectifs énoncés dans la nouvelle recommandation relative au programme de pays qui devait être soumise au Conseil d'administration en septembre pour approbation. Le représentant de la Colombie auprès de l'UNICEF a également cité en exemple la façon dont le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion avait contribué à enrichir les programmes et à renforcer la collaboration au sein de l'équipe de pays des Nations Unies en vue de promouvoir la paix et les droits des enfants.

277. Les bureaux régionaux ont été félicités pour avoir amélioré la planification des stratégies, les procédures d'approbation budgétaire et les mécanismes de contrôle appliqués aux bureaux de pays. Par ailleurs, une mention spéciale a été décernée au Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale pour le rôle qu'il a joué, avec la Communauté d'États indépendants (CEI) et les États baltes, dans la conclusion d'un accord tripartite entre les gouvernements, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'UNICEF en vue de parvenir à plus d'efficacité dans les actions entreprises en faveur des enfants. La coordination des actions menées par les différents organismes des Nations Unies en Asie du Sud, telle qu'elle a été présentée par le directeur régional de cette région, a également été considérée comme un exemple à suivre.

En réponse à une question concernant l'application des priorités régionales, le Directeur régional pour l'Asie du Sud a expliqué la manière dont étaient définies et utilisées les priorités régionales pour accroître l'efficacité.

278. Plusieurs commentaires ont eu trait aux améliorations apportées à la gestion du siège et la réorganisation du Groupe des programmes a été perçue par une délégation comme une mesure positive.

279. Plusieurs intervenants se sont exprimés sur les progrès accomplis par l'UNICEF en matière de systèmes informatiques. La Directrice générale a informé les délégations qu'un rapport sur la gestion des systèmes informatiques serait présenté au Conseil d'administration en 1999 et a proposé d'organiser des débats sur ce sujet pendant l'intersession si les membres du Conseil en exprimaient le souhait.

280. Soulignant qu'il semblait pourtant plus judicieux que la Division du secteur privé se rapproche de son marché le plus important, une délégation s'est déclarée déçue par la décision de ne pas la transférer en Europe et a demandé à l'UNICEF de reconsidérer sa décision.

281. Un intervenant a souhaité connaître les progrès réalisés dans le domaine de la gestion des ressources humaines et un second a suggéré que les capacités locales devraient être considérées dans le contexte du système d'organisation des carrières de l'UNICEF. La Directrice de la gestion du changement a indiqué que la mise au point et l'entrée en vigueur d'un système d'organisation des carrières figuraient parmi les priorités arrêtées pour 1999. Elle a attribué les progrès accomplis dans la gestion des ressources humaines aux facteurs suivants : délégation des responsabilités aux cadres et chefs de section afin de mieux gérer les ressources humaines; investissements dans des formations en techniques de gestion; introduction de nouveaux mécanismes favorisant le dialogue entre le personnel et la direction; participation de représentants du personnel aux équipes de gestion de bureau; augmentation de l'importance attribuée à la notation des fonctionnaires et aux appréciations des supérieurs hiérarchiques.

282. La Directrice générale a ajouté que l'UNICEF attribuait une grande importance à la gestion des ressources humaines et à l'organisation des carrières. Elle a indiqué que le personnel était passé par des phases de morosité et des phases d'optimisme pendant l'application du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion en raison de l'inquiétude suscitée par les réformes et par l'imposition de restrictions budgétaires qui ne pouvaient plus mal tomber. Elle s'est déclarée prête à poursuivre le dialogue avec le Conseil d'administration sur ces sujets ainsi que sur l'état d'avancement du système d'organisation des carrières.

283. Un intervenant a fait part du fait que son gouvernement estimait que l'UNICEF utilisait au mieux ses ressources. Un autre a souligné la nécessité de définir des indicateurs permettant au Conseil d'apprécier si le Fonds utilisait ses ressources de manière judicieuse et efficace. La Directrice de la gestion du changement a décrit les méthodes dont l'UNICEF se servait pour évaluer ces aspects et faire part des progrès enregistrés. Elle a en outre rappelé aux délégations qu'une analyse d'ensemble des gains obtenus en termes d'efficacité était soumise au Conseil dans le cadre de la présentation des budgets biennaux. Elle a cité des exemples d'initiatives régionales qui ont permis d'améliorer le suivi de l'exécution et mentionné les mesures qui ont été adoptées dans le cadre

du plan à moyen terme pour l'exercice 1998-2001 afin d'améliorer les résultats globaux du système de gestion de l'UNICEF.

284. Plusieurs délégations ont exprimé le souhait que la question du suivi du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion soit retirée de l'ordre du jour, du fait que les rapports consacrés à ce programme avaient fait l'objet de débats à chaque session du Conseil d'administration au cours des trois dernières années; quelques-unes ont suggéré que cette question soit de nouveau examinée d'ici quelques années. Les intervenants ont proposé des questions qui devront faire l'objet d'un examen, notamment la façon dont les bureaux de l'UNICEF se sont adaptés à leurs nouveaux rôles et aux nouveaux instruments, ainsi que l'élaboration de mécanismes d'évaluation qui aideront le Conseil d'administration à suivre le processus de perfectionnement des méthodes de gestion afin d'en garantir la qualité. La réunion a pris fin avec l'intervention d'un vérificateur des comptes hors classe qui a présenté des idées actuellement examinées par l'UNICEF afin de renforcer les systèmes de gestion des performances pour mieux planifier et exposer les résultats des activités du Fonds. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir annexe, décision 1998/11.)

Exposé sur les résultats des travaux du "Groupe de volontaires" concernant les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat

285. À sa troisième session ordinaire de 1997, le Conseil d'administration a examiné les directives concernant l'instauration d'une collaboration efficace entre le Conseil et le secrétariat (E/ICEF/1997/AB/L.3) qui ont été élaborées par le "Groupe de volontaires" composé de membres du Conseil d'administration. Dans sa décision 1997/29, le Conseil avait décidé d'examiner à nouveau la question au plus tard à l'occasion de sa session annuelle de 1998.

286. Le représentant de la Suisse a déclaré que le Groupe, qui se composait initialement de cinq membres, avait commencé ses travaux deux ans auparavant afin de préciser les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat. Suite à la décision adoptée en septembre 1997, le Groupe a organisé le 17 octobre 1997 une consultation ouverte à tous qui devait permettre aux délégations de faire des observations sur les directives proposées. Six délégations l'ont fait. Le Groupe a décidé de ne pas reconduire ses travaux et n'a pas élaboré de nouveaux projets de directives pour les raisons suivantes : a) il a découvert qu'il avait dû exposer à maintes reprises le contexte historique des travaux aux nouveaux membres du Conseil d'administration; b) il n'a pas pu trouver le temps nécessaire pour examiner et modifier les directives ni pour organiser de nouvelles consultations officieuses; et c) il s'est rendu compte que, dans une large mesure, les directives étaient déjà appliquées par le secrétariat. Le Groupe n'avait donc rien à ajouter aux directives proposées précédemment.

287. Le représentant de la Suisse a cependant estimé que les directives formaient une bonne base et que, même si elles n'étaient pas adoptées de manière officielle par le Conseil, elles pouvaient améliorer la collaboration entre le secrétariat et le Conseil, du fait qu'elles définissaient un partage des tâches fondé sur la clarté et l'efficacité. La preuve en était que le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP tentait de mettre en oeuvre un partage des tâches similaire.

F. Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement

288. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le rapport sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/ICEF/1998/9) qui avait été élaboré en application de la décision 1995/29 (E/ICEF/1995/9/Rev.1). Il a souligné le rôle joué par l'UNICEF dans l'application des buts et des objectifs fixés par la Conférence et a insisté sur le fait que ceux-ci donnaient mandat au Fonds pour entreprendre des actions qui visaient à protéger la santé et le bien-être des femmes et des enfants. Ces actions s'inscrivaient dans une démarche soucieuse de garantir les droits des enfants et des femmes et étaient menées de manière coordonnée et intégrée dans le cadre des programmes de pays. Le Fonds ne dispose pas d'un programme ni d'un budget distinct pour assurer le suivi de la Conférence, mais la plupart des actions qu'il mène, en tant qu'organisation, vont dans le sens du Programme d'action de la Conférence tant par l'esprit que dans la pratique.

289. Le Directeur a également souligné la collaboration étroite qui existe entre l'UNICEF et les organisations qui lui sont associées, notamment l'OMS, et a cité en exemple plusieurs cas de coopération interorganisations dans la mise en oeuvre des programmes, notamment le Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé. Les programmes de pays de l'UNICEF ont été renforcés par des partenariats entre les organismes des Nations Unies, les gouvernements, les donateurs, les organisations bilatérales et multilatérales, les organisations non gouvernementales et la société civile.

290. La plupart des délégations ont accueilli favorablement les méthodes multisectorielles qui sont utilisées par l'UNICEF pour résoudre les problèmes posés par la mise en oeuvre des programmes et ont constaté que le Fonds avait fait des progrès notables en ce domaine. De nombreux intervenants se sont déclarés satisfaits des efforts déployés pour renforcer les partenariats et ont souhaité savoir de quelle manière l'UNICEF contribuait aux travaux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et comment il collaborait avec le FNUAP au niveau des pays. Les intervenants ont recommandé que des programmes Sud-Sud soient développés afin de renforcer les services d'obstétrique. Une délégation participant aux débats en qualité d'observateur a annoncé que l'Association internationale de pédiatrie et la Fédération of International Gynaecologists and Obstetricians envisageaient d'organiser une discussion relative à la maternité sans risques et a invité l'UNICEF à y prendre part.

291. De nombreux intervenants ont approuvé les priorités fixées pour le suivi des activités de l'UNICEF et ont estimé que le Fonds jouait un rôle essentiel en recommandant la supplémentation en vitamine A, en s'attaquant au problème du VIH/sida et en s'efforçant d'éliminer la violence à l'égard des femmes ainsi que les mutilations des organes génitaux féminins. L'UNICEF a indiqué que les études concernant la vitamine A avaient donné des résultats satisfaisants et que l'OMS organiserait une réunion informelle vers la fin de 1998, à laquelle les donateurs et les gouvernements étaient conviés, afin d'examiner ces résultats.

292. La propagation alarmante de l'épidémie de sida en Inde, en Asie du Sud, en Europe de l'Est et en Afrique a été notée avec préoccupation et a suscité des questions sur la manière dont l'UNICEF faisait face à ce problème ainsi que sur la façon dont les stratégies d'allaitement maternel étaient mises en oeuvre dans les pays disposant de ressources limitées. Un membre du Conseil d'administration a fait circuler un document sur le VIH/sida, intitulé "Memorandum for an International Therapeutic Solidarity", et a demandé que

l'UNICEF fasse part de ses conclusions sur ce sujet. Le secrétariat a informé les délégations que l'OMS, l'UNICEF et d'autres organismes coparrainant ONUSIDA s'efforçaient ensemble de trouver des moyens permettant de réduire la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant et en étaient au stade préliminaire de l'élaboration de directives. Dans un premier temps, les mesures destinées à réduire les risques de transmission de la mère à l'enfant seront appliquées de manière limitée de façon à déterminer les contraintes, les coûts afférents et l'efficacité de ces interventions.

293. Les intervenants ont accueilli avec intérêt le fait qu'aient été mentionnées des opérations de sensibilisation qui ont été couronnées de succès, par exemple celles mises en oeuvre au Cameroun et en Ouganda, et ont recommandé que ces opérations soient étendues à d'autres parties et régions du monde.

294. Quelques questions ont porté sur le rôle joué par l'UNICEF dans les domaines de la planification familiale et de la santé en matière de reproduction. Certains intervenants ont recommandé que le Fonds s'efforce de promouvoir la planification familiale comme méthode d'espacement des naissances. Une délégation a souligné que l'UNICEF devait s'en tenir au mandat approuvé par le Conseil et a demandé s'il y avait eu un infléchissement de la politique suivie. Les délégations ont été informées que la politique menée par le Fonds en matière de planification familiale était inchangée.

295. Certains intervenants ont indiqué que l'UNICEF devrait également s'intéresser au rôle des hommes. Le Directeur de la Division des programmes a signalé que le Fonds adhérerait pleinement à cette proposition et a annoncé la création d'un groupe de travail interdivisions sur le rôle des hommes dans la famille afin d'accroître leur participation à l'amélioration du bien-être des femmes et des enfants.

296. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités a présenté un exposé du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur la situation des filles qui engage instamment l'UNICEF à placer au centre de ses programmes les questions relatives au plein développement des filles et à leur émancipation.

297. En réponse à des questions concernant les indicateurs de suivi des activités, les intervenants ont été informés que de tels indicateurs, définis conjointement avec l'OMS et le FNUAP, étaient utilisés pour surveiller les programmes au Bangladesh, en Égypte et au Mali.

298. De nombreuses délégations se sont déclarées vivement intéressées par les actions que mène l'UNICEF cinq ans après la Conférence du Caire. Elles ont été informées que le Fonds poursuivrait sur cette voie. L'UNICEF avait participé récemment à la table ronde consacrée à la santé des adolescents et prendra part à d'autres tables rondes ainsi qu'au Forum international qui se tiendra à Amsterdam en 1999. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe, décision 1998/10.)

G. Rapport oral sur la mise en oeuvre de la politique ayant trait aux comités nationaux

299. Le Directeur du Bureau régional pour l'Europe a exposé la politique concernant les comités nationaux pour l'UNICEF, en application de la décision 1996/33 (E/ICEF/1996/12/Rev.1) du Conseil d'administration, et a récapitulé les quatre principes directeurs de la nouvelle politique : a) les comités nationaux

doivent renforcer leur collaboration avec l'UNICEF; b) l'appui fourni par l'UNICEF aux comités nationaux passe par le Bureau régional pour l'Europe à Genève; c) la définition des responsabilités doit être améliorée et des indicateurs de résultats mis au point; et d) la coopération avec les comités nationaux doit être renforcée en encourageant l'émergence de synergies sans pour autant porter atteinte à l'autonomie des comités. Le Directeur a ensuite décrit les résultats obtenus dans chacun de ces domaines.

300. Le Directeur s'est exprimé sur la procédure de planification conjointe qui a été élaborée avec le Comité permanent des comités nationaux afin de mobiliser les ressources. L'examen de l'accord d'accréditation a permis de constater que de nouvelles relations se mettaient en place. Par ailleurs, une attention marquée a été accordée au problème complexe posé par la nécessité de tenir les comités nationaux informés des activités que mène l'UNICEF sur le terrain. Le Directeur a indiqué qu'un site Web destiné aux comités nationaux avait été créé et que les résultats ne s'étaient pas fait attendre.

301. Les délégations se sont déclarées satisfaites de l'amélioration des relations entre les comités nationaux et le secrétariat de l'UNICEF qui a été rendue possible par les efforts de coordination efficacement menés par le Bureau régional pour l'Europe à Genève. Elles ont indiqué que les comités nationaux étaient des acteurs importants dans leurs pays respectifs et représentaient en fait l'UNICEF dans les pays industrialisés. Ces comités jouent également un rôle majeur en faisant connaître la Convention sur les droits de l'enfant et en veillant à son application dans ces pays, sans oublier l'importante contribution au budget global de l'UNICEF qui est la leur. Toutefois, un intervenant a fait remarquer que les comités nationaux devaient suivre la ligne fixée par le secrétariat de l'UNICEF pour les activités de promotion de la Convention et non faire cavalier seul.

302. Certaines délégations ont insisté sur le fait que la procédure de planification conjointe n'avait pas encore fait ses preuves et qu'il était essentiel de définir des indicateurs de résultats clefs applicables tant aux comités nationaux qu'au secrétariat de l'UNICEF. Elles ont également mis l'accent sur la nécessité d'instaurer une plus grande transparence dans la façon dont le secrétariat employait les fonds sur le terrain afin de pouvoir utiliser cet argument dans les futures campagnes de collecte de fonds. Plusieurs intervenants ont déclaré qu'il était encore trop tôt pour juger les résultats de la restructuration de la Division du secteur privé. Le Directeur régional a répondu que des indicateurs clefs applicables aux deux parties seraient mis au point afin de mesurer les résultats et que le secrétariat avait effectivement beaucoup de chemin à parcourir pour justifier de l'utilisation des fonds.

303. Une délégation a également indiqué qu'il était important d'instaurer de bonnes relations entre les comités nationaux et les gouvernements, et a décrit en détail la collaboration étroite qui a vu le jour dans son propre pays.

304. Un intervenant a fait valoir que si les contributions des comités nationaux étaient bien sûr très appréciées, il n'en demeurait pas moins que l'essentiel du financement de l'UNICEF et de ses programmes devait rester à la charge des gouvernements, les fonds provenant des comités nationaux devant avoir seulement une nature complémentaire.

305. La nécessité de s'assurer que la procédure de planification soit appliquée de manière efficace et que le Bureau de Genève dispose de collaborateurs compétents a été mise en lumière. Le Directeur régional a assuré aux

délégations que la procédure de planification était bien engagée et que sept comités nationaux y prenaient part avec l'UNICEF.

306. La Directrice générale a souligné le rôle extraordinairement important joué par les comités nationaux dans les opérations de collecte de fonds, de sensibilisation et de communication. Elle a aussi indiqué qu'il restait beaucoup à faire dans les pays industrialisés pour sensibiliser les populations aux problèmes des femmes et des enfants dans les pays en développement.

Coopération entre l'UNICEF, les organisations non gouvernementales et la société civile

307. Conformément à ce qui avait été arrêté à la session du Conseil d'administration en septembre 1997, le Directeur de la Division des programmes a fait rapport sur la coopération instaurée entre l'UNICEF, les organisations non gouvernementales et la société civile. Son exposé a porté sur quatre domaines majeurs : la collaboration au niveau mondial; la collaboration à l'échelle des pays; les accords interorganisations; et la prise en compte de la société civile et des organisations non gouvernementales dans la réforme de l'ONU.

308. Les partenariats, conclus au niveau mondial ou local, regroupent des organisations non gouvernementales au sens traditionnel du terme, mais également des associations de citoyens, des organisations à base communautaire, de petits groupes autochtones implantés localement, des coopératives regroupant des femmes, des associations de personnes âgées, des médias indépendants, des organisations de défense des droits de l'homme, des associations de maires ou d'édiles locaux. De ces partenariats est né un extraordinaire élan de mobilisation sociale qui a été suscité par la Convention sur les droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, et qui a donné lieu à des opérations de sensibilisation et à des actions concrètes aux niveaux mondial, régional et national afin de défendre la cause des enfants.

309. Comme de nombreux problèmes auxquels les enfants se heurtent aujourd'hui trouvent leur source au niveau régional ou mondial, et que certaines violations des droits des enfants, telles que le trafic d'enfants et l'exploitation sexuelle, sont de nature transnationale, il était impératif pour l'UNICEF de nouer des alliances stratégiques avec des organisations non gouvernementales internationales. Par ailleurs, la collaboration active entre l'UNICEF et des organisations non gouvernementales s'est avérée essentielle pour assurer les préparatifs et le suivi de conférences internationales qui se sont tenues récemment. L'UNICEF consulte régulièrement les organisations non gouvernementales au sujet de nouveaux programmes, politiques et stratégies, et cherche à obtenir leur concours dans la mise en oeuvre d'initiatives au niveau mondial.

310. À l'échelle nationale, la collaboration qui s'est instaurée, à des niveaux très différents selon les cas, s'est avérée décisive pour améliorer la qualité, l'efficacité et la viabilité des programmes de pays. Dans chaque pays, la collaboration s'inscrit dans le cadre de l'Accord de base de coopération, des mécanismes de planification, des procédures administratives et des règles et règlements de gestion financière.

311. Les bureaux de pays encouragent les organisations non gouvernementales et la société civile à participer à la promotion et à la défense des droits des

enfants. Dans de nombreux pays, des associations clefs prennent une part sans cesse croissante aux étapes de préparation des programmes.

312. L'UNICEF est l'un des rares organismes des Nations Unies à avoir institutionnalisé la participation des organisations non gouvernementales à son Conseil d'administration. Depuis le début des années 50, le Fonds accorde un statut consultatif aux organisations non gouvernementales qui souhaitent officialiser leurs relations, à condition qu'elles soient déjà dotées de ce statut auprès du Conseil économique et social et qu'elles oeuvrent au développement international et à la défense de la cause des enfants. En application de la résolution 1996/31 qui a été adoptée par l'ECOSOC le 25 juillet 1996 et qui concerne les relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, l'UNICEF va mettre en oeuvre des procédures conformes à l'esprit et aux buts de cette résolution.

313. La Directrice générale a insisté sur le rôle important que jouait la société civile en déclarant qu'il s'agissait d'un partenaire pour l'avenir. Par ailleurs, comme le Fonds est de plus en plus souvent amené à travailler avec la société civile, il est indispensable que les associations de citoyens se développent pleinement.

H. Rapport oral sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé

314. Lorsqu'il a entériné le plan de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé figurant dans le document E/ICEF/1997/3, le Conseil d'administration a demandé qu'un rapport sur son application lui soit soumis à la présente session (décision 1997/9). Dans ce rapport, le chef de la Section de la santé de la Division des programmes a mis l'accent sur les trois grands domaines interdépendants sur lesquels l'UNICEF a concentré son appui au niveau national ces deux dernières années, à savoir : a) l'appui direct aux activités prioritaires visant à améliorer la santé ou à prévenir des maladies dans un délai très bref; b) l'appui aux systèmes de santé; et c) les activités de sensibilisation et de mobilisation visant à améliorer la santé, fondées sur la surveillance et l'analyse.

315. Les délégations se sont félicitées du caractère exhaustif du rapport et du fait qu'il mettait l'accent sur les travaux intersectoriels concernant la nutrition et l'assainissement, les activités de sensibilisation et de mobilisation, le renforcement des capacités des institutions et systèmes locaux et les partenariats. Elles ont félicité l'UNICEF des résultats concrets qu'il avait obtenus dans le domaine de la santé et des efforts qu'il poursuivait à cette fin au titre de ses priorités pour 1998-2000. Elles l'ont aussi encouragé à élaborer une typologie des pays en s'inspirant de la stratégie de zonage concluante qu'il avait mise au point avec l'OMS pour financer les vaccins, afin de mieux cibler ses programmes.

316. Si l'on a félicité l'UNICEF de défendre la cause des enfants dans le cadre des réformes du secteur de la santé, on a aussi estimé qu'il faudrait qu'il continue à allouer d'importantes ressources aux mesures prioritaires visant à améliorer la santé ou à prévenir des maladies dans un délai très bref. On l'a encouragé, en particulier, à continuer d'appuyer la lutte contre les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, le paludisme et la rougeole, la distribution de suppléments de vitamine A et les activités d'éradication de

la poliomyélite et de la draconculose. Enfin, on l'a remercié de s'occuper de la santé et du développement des jeunes.

317. Interrogée sur l'Initiative de Bamako, déterminante pour le renforcement durable des systèmes de santé, la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a exposé brièvement la manière dont elle était mise en oeuvre au niveau régional. Elle a souligné la nécessité de l'adapter à chaque pays, rappelé l'importance des partenariats interinstitutions et mis l'accent sur certains problèmes en suspens tels que l'approvisionnement en vaccins et leur distribution et le matériel de la chaîne du froid et son entretien. Elle a également rappelé que la participation des communautés conditionnait le succès de tous les efforts en matière de durabilité.

I. Rapport oral sur la mise en oeuvre des politiques et stratégies relatives aux enfants nécessitant une protection spéciale

318. Le rapport oral sur l'application de la politique de l'UNICEF relative aux enfants nécessitant une protection spéciale et le document de séance correspondant (E/ICEF/1998/CRP.11) ont été présentés par la Directrice adjointe de la Division des programmes. Le document de séance, qui a été établi en application de la décision 1997/21 du Conseil d'administration, dresse le bilan des progrès réalisés dans le domaine de la protection des enfants. Axé sur l'intégration de cette question dans les programmes de pays de l'UNICEF, il met l'accent sur la prévention et les actions ciblées, le renforcement des capacités, les partenariats nécessaires et la collecte d'informations.

319. De nombreuses délégations ont pris la parole au sujet de ce point de l'ordre du jour. Les activités de protection des enfants dans lesquelles l'UNICEF se montrait novateur ont bénéficié d'un large appui. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites du rapport et se sont félicitées des efforts qui étaient faits aux niveaux national, régional et mondial pour résoudre la question de la protection des enfants et, en particulier, lui faire une place dans les programmes. L'importance de cette question en tant qu'élément de base des programmes a été soulignée, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités de l'UNICEF. À cet égard, les délégations se sont félicitées des mesures prises récemment en vue de recruter de nouveaux conseillers régionaux et de la nomination d'un chef de section au siège.

320. Pour ce qui était de certaines questions préoccupantes telles que la lutte contre l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine, l'atténuation de l'impact des conflits armés sur les enfants et la prise en charge des incapacités chez l'enfant, plusieurs délégations ont pris note des progrès réalisés. De nombreuses délégations ont appuyé les initiatives de renforcement des capacités en cours et le resserrement des partenariats stratégiques avec les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, le Rapporteur spécial et les ONG. Une délégation a cependant demandé instamment à l'UNICEF de se préoccuper davantage de la situation des enfants placés en institution.

321. Considérant la complexité des questions relatives à la protection des enfants et les lacunes à combler en ce qui concernait les données et instruments de contrôle en la matière, un certain nombre d'orateurs ont demandé au secrétariat d'accorder un rang de priorité plus élevé à la collecte d'informations et à l'élaboration d'une base de données et des instruments de programmation correspondants. Des délégations ont également demandé des précisions sur les activités de protection des enfants menées au niveau national

et proposé que le secrétariat établisse tous les deux ans des rapports sur la mise en oeuvre de la politique de protection des enfants.

322. La Directrice adjointe s'est félicitée que les délégations aient été nombreuses à intervenir et que le Conseil d'administration ait montré un intérêt soutenu pour la question à l'examen. À ce propos, elle a fait observer qu'historiquement, celui-ci avait joué un rôle déterminant dans la prise en charge, par l'UNICEF, des questions relatives aux enfants vivant dans des conditions extrêmement difficiles, et ce dès 1984 puis en 1986, 1996 et 1997, années où d'importantes décisions avaient été prises à ce sujet. Le débat en cours faisait ressortir davantage encore cette orientation, qui amènerait le secrétariat à intensifier ses efforts pour renforcer les capacités, mieux faire comprendre les questions en jeu et appuyer davantage les bureaux régionaux et nationaux à mesure que la question de la protection des enfants, et surtout les stratégies de prévention, seraient incorporées dans les programmes.

J. Visites sur le terrain de membres du Conseil d'administration

323. Le rapport sur les visites que des membres du Conseil d'administration avaient effectuées en Guinée et au Mali (du 16 au 28 février 1998) et au Bangladesh (du 12 au 26 février 1998) (E/ICEF/1998/CRP.10) a été présenté par deux membres des équipes concernées.

324. Les équipes se sont déclarées satisfaites de leur visite, qui leur a permis de bien s'informer, d'évaluer la situation des femmes et des enfants dans des pays où l'UNICEF exécute un programme et d'observer directement les nombreuses facettes des opérations menées par l'UNICEF sur le terrain. L'un des intervenants a souligné l'utilité, pour les nouveaux membres du Conseil d'administration, d'effectuer des missions de visite, qui leur permettraient d'avoir une meilleure compréhension des besoins locaux et des programmes de pays. Les deux équipes ont été impressionnées par l'efficacité de l'UNICEF sur le terrain, ses bonnes relations avec le gouvernement hôte et d'autres partenaires, en particulier d'autres organismes des Nations Unies, et le dévouement de son personnel.

325. Au cours du débat qui a suivi, un intervenant a félicité l'UNICEF de la manière dont il exécutait le programme de perfectionnement des méthodes de gestion sur le terrain et de sa participation constructive à la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans les pays pilotes, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Il s'est déclaré satisfait des bonnes relations de l'organisation avec ses autres partenaires mais a mis en garde contre la possibilité que ses bureaux de pays ne soient plus que des agents d'exécution d'autres institutions. Il s'est également déclaré inquiet du risque de confusion des rôles joués par l'UNICEF et les gouvernements hôtes dans la mise en oeuvre des programmes, en précisant que l'organisation devrait aider les gouvernements à jouer le rôle qui leur incombait en les aidant à renforcer leurs capacités.

326. Un autre orateur a pris note de la participation active des communautés à toutes les activités découlant des programmes et de la prise en charge des programmes par les gouvernements. Il a également pris note avec plaisir des bonnes relations de l'UNICEF avec les gouvernements et les ONG.

K. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

327. Comme le veut l'usage à la session annuelle du Conseil d'administration, le Président du Conseil a invité la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF à prendre la parole. Celle-ci s'est déclarée satisfaite que le Conseil continue à s'intéresser activement au bien-être du personnel de l'UNICEF dans le monde et a signalé avec plaisir que les relations entre le personnel administratif et le personnel non administratif s'étaient améliorées. Elle a aussi brièvement rendu compte de la session annuelle du Comité de coordination entre l'administration et le personnel, tenue à Bangkok, à l'occasion de laquelle elle a présenté un document de position en sa qualité de Présidente de l'Association mondiale du personnel.

L. Prix Maurice Pate 1998 de l'UNICEF

328. Le Président et la Directrice générale ont fait de brèves déclarations lors de la remise du prix Maurice Pate 1998 de l'UNICEF au Pacific Regional Human Rights Education Resource Team, pour son exceptionnelle contribution à l'amélioration du statut juridique et social des enfants et des femmes de la région du Pacifique. Le Directeur de cette organisation, M. Kim Stanford-Smith, a accepté le prix au nom de cette dernière.

M. Questions diverses

329. Le Chef du Bureau de la Directrice générale s'est adressé au Conseil d'administration au sujet de la négociation, par une équipe de l'ONU dont il faisait partie, d'un mémorandum d'accord avec les Taliban en Afghanistan. Il a expliqué les circonstances de cette négociation, à savoir la dégradation totale des conditions de travail du personnel des Nations Unies en poste dans le pays. Il était manifeste, par ailleurs, que les Taliban pratiquaient une politique discriminatoire à l'égard des femmes dans les domaines de l'éducation et de la santé, raison pour laquelle, depuis 1995, l'UNICEF avait cessé d'appuyer les établissements d'enseignement publics afghans. Enfin, l'aide humanitaire avait été systématiquement bloquée dans plusieurs régions du pays, ce qui avait amené l'ONU et l'UNICEF à suspendre leurs activités dans l'une de ces régions et à y fermer temporairement des bureaux.

330. Avant le début des négociations, le Comité directeur interinstitutions avait décidé d'arrêter une position commune et de mettre au point une "approche systématique". La Directrice générale de l'UNICEF s'était rendue en Afghanistan en avril pour expliquer la position commune des organismes des Nations Unies aux Taliban et leur faire part du désir de l'ONU de négocier pour pouvoir continuer à aider le peuple afghan.

331. Le Chef du Bureau de la Directrice générale de l'UNICEF a décrit la composition de l'équipe chargée des négociations, qui, en dépit de leur difficulté, avaient progressé sur tous les points. Les Taliban autorisaient désormais toutes les organisations humanitaires à acheminer des vivres dans le centre de l'Afghanistan; ils avaient clairement accepté, par écrit, les privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et ils avaient reconnu, par écrit également, le droit des femmes et des filles à l'éducation et à la santé, à égalité avec les hommes et les garçons, en indiquant certaines des mesures qu'ils comptaient prendre pour que ce droit soit mis en pratique, à savoir notamment la construction d'un certain nombre d'écoles et de centres sanitaires qui comprendraient des locaux distincts pour les hommes et les

femmes. En outre, la question de l'édit Mahram était en voie de règlement. Les prochaines étapes du processus consisteraient à reprendre les activités dans l'une des régions du pays, ce qui était déjà en cours de réalisation, et à étudier certains points concernant l'éducation et la santé. Une fois que les mesures à prendre dans le domaine de l'éducation seraient clairement définies et que des progrès auraient été réalisés, l'UNICEF réviserait sa politique d'appui à l'éducation.

332. On avait tiré plusieurs enseignements importants de tous ces événements, à savoir qu'avoir un mandat reposant sur des principes et objectifs clairement définis et la capacité de prendre des décisions facilitait les négociations et que le fait de coopérer et de s'exprimer d'une seule voix plaidait nettement en faveur de l'ONU.

333. Le Président a dit que cet exposé avait rappelé au Conseil d'administration l'importance du rôle joué par l'UNICEF dans le système des Nations Unies.

334. Se référant à la future session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la drogue, un orateur s'est enquis de la coopération de l'UNICEF avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) en Afghanistan. Le Chef du Bureau de la Directrice générale a indiqué que l'équipe des Nations Unies en Afghanistan, installée à Islamabad, comprenait des fonctionnaires du PNUCID, qui s'employait à encourager la population à mener des activités économiques autres que la production de l'opium. Cette politique concernait les femmes, en particulier celles des zones rurales, même si elles ne constituaient pas une proportion aussi élevée de la main-d'oeuvre que dans les autres régions. L'UNICEF joindrait ses efforts à ceux du PNUCID dans ce domaine.

N. Clôture de la session

335. S'exprimant au nom de la Directrice générale, la Directrice générale adjointe a déclaré que si toutes les sessions du Conseil d'administration étaient importantes, la session annuelle l'était encore davantage parce que les gouvernements et les comités nationaux y étaient largement représentés. Le Conseil d'administration avait bien avancé les travaux de l'UNICEF durant la session. En particulier, les débats relatifs à la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants et la décision prise à ce sujet avaient permis de compléter l'ordre du jour du Sommet mondial et d'y incorporer les priorités pour le siècle prochain. Les débats sur la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé, la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement et la politique relative aux enfants nécessitant une protection spéciale avaient aussi permis de définir d'importantes orientations. La mobilisation des ressources avait peut-être été le sujet de discussion le plus important de la session et les observations du Conseil d'administration seraient intégrées dans le projet de stratégie, qui était en cours d'établissement. Quant à l'amélioration des méthodes de gestion, deux ans et demi après qu'elle avait été entreprise, elle était devenue partie intégrante de toutes les activités de l'UNICEF et serait examinée, si nécessaire, dans divers rapports au Conseil d'administration.

336. La Directrice générale adjointe a annoncé plusieurs changements dans la hiérarchie administrative de l'UNICEF. Marta Murras, Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avait été nommée Directrice du Bureau du Secrétaire général adjoint; Shahida Azfar, Directrice régionale pour l'Afrique orientale et l'Afrique australe, avait été nommée représentante de l'UNICEF au

Bangladesh; Urban Jonsson, Directeur régional pour l'Asie du Sud, allait devenir le Directeur régional pour l'Afrique orientale et l'Afrique australe; Cecilio Adorno, représentant de l'UNICEF en Colombie, avait été nommé Directeur régional adjoint pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et Richard Morgan, actuellement Conseiller régional au Bureau régional pour l'Afrique orientale et l'Afrique australe, avait été nommé Directeur adjoint de la Division des programmes, en remplacement de Joe Judd, nommé représentant de l'UNICEF en Chine.

337. Le Président a dit que la session avait été très productive, grâce, en partie, à l'appui attentif fourni par la Directrice générale et ses proches collaborateurs au Conseil d'administration. Au cours de la session, celui-ci avait pu constater la qualité et le dévouement du personnel administratif de l'UNICEF, qui témoignaient de la qualité du personnel de l'UNICEF dans le monde. Les débats du Conseil d'administration avaient été utiles à l'organisation.

338. Le Président a ajouté que le Conseil d'administration était particulièrement dynamique, grâce à sa tradition de bonne volonté et de coopération. Aucun autre organe à l'intérieur du système des Nations Unies ne débattait de la coopération au service du développement dans une telle atmosphère. Il fallait cultiver cette tradition, ce qui était possible, par exemple, si les délégations se consultaient plus systématiquement. Le Président a ensuite clos la session en remerciant les préposés aux salles de conférence, les interprètes et le personnel du Secrétariat.

Prix 1997 du personnel de l'UNICEF (récompensant des états de service exceptionnels)

339. La Directrice générale adjointe a annoncé les noms des lauréats du prix 1997 du personnel, qui récompense chaque année des membres de groupes, équipes, bureaux ou sections ayant eu un comportement professionnel exemplaire. Ces lauréats étaient les suivants : le personnel du bureau de l'UNICEF en Sierra Leone, qui s'était distingué par la manière exceptionnelle dont il avait organisé son évacuation et son déplacement et réinstallé le bureau à l'étranger, et le personnel du bureau de l'UNICEF au Rwanda, qui avait fait preuve d'un grand dynamisme pour exécuter le mandat de l'UNICEF dans un pays qui traversait la période la plus sombre de son histoire.



Troisième partie

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1998

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 8 au 11 septembre 1998

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture de la session

340. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux délégations, en particulier à celles qui étaient venues des capitales, et a présenté quelques observations sur les questions de fond qui allaient être examinées durant la session. Il a souligné qu'il serait essentiel que le Conseil s'acquitte de sa tâche de façon méticuleuse et rigoureuse.

341. Le Président a évoqué certaines de ses préoccupations, dont la principale avait trait au rôle du Conseil d'administration. Tout en reconnaissant qu'il évoquait là une question délicate, il a estimé que le Conseil faisait erreur – bien que généralement par inadvertance – lorsqu'il examinait l'action de l'UNICEF sous l'angle de la microgestion, ou lorsqu'il se laissait totalement diriger par l'UNICEF et se contentait d'approuver purement et simplement les recommandations que lui soumettait l'organisation. Il a donc encouragé le Conseil à garder présent à l'esprit le rôle qui devait être le sien lors de l'examen de chacune des questions dont il était saisi.

342. Le Président a également estimé qu'il y avait lieu de revoir le rôle du Conseil d'administration sous l'angle des rapports qu'il présentait au Conseil économique et social et des rapports de la Directrice générale, car la responsabilité et l'obligation redditionnelle n'étaient peut-être pas toujours clairement définies. Les délégations pouvaient déjà se pencher sur la question en vue de décider s'il serait souhaitable à l'avenir de prendre des mesures à ce sujet ou de procéder à un examen formel.

343. La Directrice générale a rendu hommage à la mémoire des sept collègues et amis de l'UNICEF et de la famille des Nations Unies qui avaient si tragiquement perdu la vie dans la catastrophe de Swissair. Ceux qui avaient été ainsi frappés, a-t-elle dit, "avaient tous lutté sur la ligne de front pour faire de notre planète un monde meilleur pour les enfants".

344. La Directrice générale a rappelé aux délégations que le respect des droits de l'enfant et de la femme était essentiel au progrès de l'humanité, et que c'était la vigueur de ces droits qui expliquait que la Convention relative aux droits de l'enfant ait été adoptée par pratiquement tous les pays du monde. En outre, grâce aux droits de l'enfant, et parce que les programmes de l'UNICEF s'appuyaient sur ces droits, la planète avait pu se rapprocher des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants. La Directrice générale a évoqué les progrès en cours dans chaque région vers la réalisation de ces objectifs et elle a noté qu'ils étaient souvent le fruit du resserrement des alliances – ou de la conclusion d'alliances nouvelles – en faveur des enfants entre l'UNICEF et ses partenaires des gouvernements, du système des Nations Unies et de la société civile. Elle a souligné en particulier "l'engagement inébranlable de l'UNICEF envers les enfants", qui trouvait son expression dans le plan à moyen terme; ce document indiquait comment les objectifs et les priorités accélérées adoptés par l'UNICEF engendreraient au cours des années à venir le dynamisme accru qui serait nécessaire pour permettre à l'organisation de parachever l'élaboration d'un nouveau programme pour les enfants au-delà de l'an 2000. (Pour le texte intégral de l'intervention de la Directrice générale, voir E/ICEF/1998/CRP.17.)

B. Adoption de l'ordre du jour

345. L'ordre du jour, le calendrier des travaux et l'organisation de la session, qui faisaient l'objet des documents E/ICEF/1998/12 et Corr.1, ont été adoptés tels qu'oralement modifiés. Un document révisé sur le calendrier et l'organisation des travaux a ensuite été publié sous la cote E/ICEF/12/Corr.2). L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- Point 1. Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale.
- Point 2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires et organisation des travaux.
- Point 3. Rapport oral sur les décisions du Conseil économique et social.
- Point 4. Plan à moyen terme pour la période 1998-2001.
- Point 5. Projet de stratégie de mobilisation des ressources.
- Point 6. Examen du principe de recouvrement de l'UNICEF.
- Point 7. Propositions concernant la coopération au titre des programmes de l'UNICEF.
- Point 8. Étude du processus d'examen et d'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays.
- Point 9. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes.
- Point 10. Questions financières :
 - a) Rapport et états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1997 et rapport du Comité des commissaires aux comptes*;
 - b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*;
 - c) Opération Cartes de voeux (OCV) et opérations connexes : rapports et états financiers de l'exercice clos le 30 avril 1997 et de la période allant du 1er mai au 31 décembre 1997**.
- Point 11. Rapport de la première réunion du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé.
- Point 12. Programme de travail pour 1999.

* L'examen de ce point de l'ordre du jour a été reporté à la première session ordinaire de 1999 (janvier 1999).

** À compter du 1er janvier 1998, l'OCV a pris le titre de Division du secteur privé.

Point 13. Questions diverses.

Point 14. Clôture de la session : déclarations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration.

346. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 69 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. En outre, quatre organismes des Nations Unies, quatre comités nationaux de l'UNICEF et neuf organisations non gouvernementales avaient présenté des pouvoirs.

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Rapport oral sur les décisions du Conseil économique et social

347. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présenté un rapport sur les résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social lors de sa session de fond de 1998 ayant des incidences directes pour le secrétariat comme pour le Conseil d'administration de l'UNICEF. Il a indiqué que les questions de fond seraient traitées dans la première partie du rapport annuel de la Directrice générale au Conseil, qui faisait l'objet d'un point de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 1999, de même que dans des rapports portant sur des questions spécifiques.

348. Le Directeur a présenté deux observations générales concernant le processus lui-même. Tout d'abord, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires seraient l'un et l'autre appelés à jouer un rôle important pour donner suite aux décisions du Conseil. En fait, le Groupe avait déjà lancé une action concertée de suivi concernant les activités opérationnelles. En second lieu, l'UNICEF avait commencé à organiser des réunions internes entre ses divisions organiques afin de définir plus précisément les besoins en matière de suivi.

349. La réunion de haut niveau sur les activités opérationnelles mettait l'accent sur la promotion de la femme et la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Le débat portait sur la prise en compte des sexospécificités, le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources en vue de la participation des femmes au développement et comportait l'élaboration d'une série détaillée et complète de tâches devant être menées à bien par les fonds et programmes. Les organes directeurs étaient priés d'assurer le suivi et l'évaluation intégrés de ces activités et d'en évaluer l'efficacité. Ainsi, le secrétariat de l'UNICEF devait présenter au Conseil d'administration des propositions concernant les aspects concrets de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les plans à moyen terme et les budgets-programmes. L'intégration dans les mécanismes de programmation interinstitutions d'une dimension concernant les femmes était à l'étude. Il s'agissait là, a estimé le Directeur du Bureau, d'un aspect fondamental du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Bilan commun de pays, ainsi que des directives pour le cadre stratégique. Un sous-groupe du Groupe des Nations Unies pour le développement était responsable des questions concernant la promotion de la femme et organiserait des réunions des présidents de tous les sous-groupes en vue d'assurer la pleine intégration des questions concernant les femmes dans tous les domaines de travail du Groupe pour le développement. Le secrétariat ferait rapport au Conseil d'administration tant dans le rapport de suivi qui devait être présenté au Conseil économique et social que dans le rapport d'activité sur l'intégration d'une perspective sexospécifique qui figurait à l'ordre du jour de la session annuelle de 1999 du Conseil d'administration.

350. Le Conseil économique et social a également examiné la question de l'examen triennal des activités opérationnelles. Conformément à ses recommandations, le rapport du Secrétaire général avait été élaboré dans le cadre d'un processus de consultations et avait fait intervenir la participation et la contribution de l'UNICEF. Les questions traitées concernaient essentiellement le processus de réforme et constituaient de ce fait l'élément central des travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement.

351. Le Conseil économique et social avait également adopté un certain nombre d'autres résolutions concernant les activités opérationnelles, notamment le paludisme et les maladies diarrhéiques; la présentation de rapports au Conseil économique et social par les fonds et programmes des Nations Unies; le suivi des conférences internationales; les indicateurs de base; la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique; les mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes; et l'Année internationale du microcrédit (2005).

352. Il convenait de mentionner l'intérêt particulier de la résolution sur la présentation de rapports, qui abordait expressément un certain nombre de questions régulièrement soulevées aux sessions du Conseil d'administration, y compris à la session en cours, au sujet des rapports annuels au Conseil économique et social. Parmi ces questions figuraient en particulier la présentation d'analyses des problèmes rencontrés et le recensement des problèmes, possibilités et domaines particuliers pour lesquels le Conseil économique et social pourrait définir des orientations. En outre, et pour la première fois, le Conseil avait prévu que les chefs de secrétariat des fonds et programmes, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, lui présentent une liste récapitulative des questions sur lesquelles ils lui demanderaient de se pencher et de formuler des avis.

353. Le débat de fond sur l'Afrique était reporté à 1999, après examen de la question par l'Assemblée générale. Cependant, les fonds et programmes s'employaient à donner suite au rapport du Secrétaire général dans le cadre du Comité exécutif. Le Groupe des Nations Unies pour le développement examinait les questions opérationnelles tandis que les comités exécutifs sur la paix et la sécurité et les affaires humanitaires envisageaient de concert des mesures de suivi sur des questions concernant la paix et la sécurité.

354. Pour la première fois, a poursuivi le Directeur du Bureau, le Conseil économique et social avait tenu un débat sur les questions humanitaires, au cours duquel il avait réitéré la nécessité d'une assistance coordonnée et de ressources financières suffisantes ainsi que d'une transition harmonieuse entre les phases de secours, de réadaptation, de reconstruction et de développement à long terme. Le Conseil demandait aux gouvernements et à toutes les parties à des opérations de secours humanitaires complexes d'assurer l'accès, dans des conditions de sécurité, du personnel humanitaire. Chose particulièrement importante, la question d'une transition programmée et plus harmonieuse était confiée à un groupe de travail comprenant des représentants des trois comités exécutifs (Groupe des Nations Unies pour le développement, Comité exécutif pour les affaires humanitaires et Comité pour la paix et la sécurité), et les travaux étaient conçus pour assurer une parfaite complémentarité et une totale cohérence entre le cadre stratégique, le processus d'appel global et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les directives pour le Plan d'action stratégique étaient en cours d'élaboration dans le cadre du Comité consultatif sur les questions relatives aux programmes et aux opérations, et la question des plans d'action pour l'aide au développement et des cadres stratégiques figurait à l'ordre du jour de la session que le Comité administratif de coordination devait tenir à la fin d'octobre.

355. Le débat du Conseil économique et social consacré aux questions de coordination avait porté sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Dans ses conclusions concertées, le Conseil avait réaffirmé la nécessité de renforcer la coordination en faveur des droits et des libertés

fondamentales et avait engagé les gouvernements à intégrer à leur législation interne les normes énoncées dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à renforcer les appareils, institutions et mouvements associatifs nationaux. Il avait insisté dans ses conclusions sur la promotion et la protection des droits de l'enfant et s'était montré très positif envers l'approche axée sur les droits qui avait été adoptée par l'UNICEF et qui s'inspirait de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi qu'à l'égard du rôle de l'UNICEF à l'appui du Comité des droits de l'enfant. On avait insisté également sur l'action menée par l'UNICEF pour intégrer les droits de l'enfant.

356. Le Directeur du Bureau a fait observer que le suivi des recommandations du Conseil serait également la responsabilité du Sous-Groupe sur le droit au développement du Groupe des Nations Unies pour le développement, que coprésidait l'UNICEF. Le Sous-Groupe veillerait à ce que les principes directeurs du Plan d'action pour l'aide au développement reflètent mieux les droits des enfants. Rapport serait fait sur la question aux sessions que le Conseil d'administration tiendrait en janvier et en juin. En conclusion, le Directeur du Bureau a mentionné une résolution sur la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), qui présentait un intérêt particulier pour l'UNICEF.

357. Le rapport oral n'a pas fait l'objet d'observations.

B. Plan à moyen terme pour la période 1998-2001

358. Le Conseil était saisi pour examen du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (E/ICEF/1998/13 et Corr.1). Dans son introduction, la Directrice générale a souligné que le plan à moyen terme avait été établi en participation; il reprenait le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tenait compte de l'expérience acquise et visait à obtenir des résultats concrets pour les enfants. Les priorités du plan à moyen terme guideraient la mobilisation et l'allocation des ressources.

359. Dans son intervention, la Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification a ajouté que le plan à moyen terme fixait les orientations des programmes de pays, assurait une certaine souplesse permettant des ajustements en fonction des changements mondiaux et de la diversité des situations, favorisait un processus dynamique et constituait une passerelle vers le XXI^e siècle. Elle a décrit la perspective d'un monde "ami des enfants" et évoqué ce qui pourrait être réalisé dans une telle perspective; elle a également précisé les critères appliqués pour fixer les priorités organisationnelles et a souligné que le plan à moyen terme était conçu pour être opérationnel et effectivement appliqué. Les priorités organisationnelles guideraient le processus budgétaire, constitueraient une base pour la mobilisation des ressources en même temps que le contexte dans lequel s'inscriraient les programmes de coopération de pays et les plans de gestion des bureaux. Le suivi et les rapports d'exécution utiliseraient les mécanismes existants et le système de rapport annuel. Compte tenu de l'expérience acquise et des projections des recettes, l'objectif de financement de 1,5 milliard de dollars pour l'an 2005 était réaliste.

360. La plupart des délégations ont félicité le secrétariat d'avoir élaboré un plan de qualité, qui, ont-elles estimé, représentait une amélioration considérable par rapport aux plans précédents. Elles ont accueilli avec

satisfaction l'analyse de l'environnement interne et externe, des possibilités et des menaces, des points forts et des faiblesses. Une délégation a estimé que l'analyse de l'environnement externe aurait dû comprendre une analyse des situations que faisait intervenir le développement de l'enfant - soins de santé et éducation par exemple - ainsi que du rôle de l'UNICEF comparé à celui d'autres organisations. D'autres orateurs ont relevé que l'analyse ne mentionnait pas le VIH/sida et ne mettait pas l'accent sur le Plan d'action des Nations Unies pour le développement. Dans sa réponse, le secrétariat a fait observer que le VIH/sida constituait une priorité pour l'organisation mais que la limite imposée au nombre de pages du document n'avait pas permis d'inclure toutes les analyses. Dans l'exercice de ses fonctions, l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies et de l'extérieur.

361. De nombreuses délégations se sont félicitées des stratégies et approches intersectorielles détaillées dans le rapport, et plusieurs se sont déclarées favorables à l'utilisation des objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Sommet mondial pour les enfants pour le cadre général du Plan. Plusieurs orateurs ont estimé qu'on aurait dû insister davantage sur le rôle des gouvernements et des autres partenaires.

362. De nombreuses délégations ont exprimé leur ferme appui pour les priorités organisationnelles, qui indiquaient une direction claire pour l'action de l'UNICEF. Quelques orateurs se sont félicités du lien établi entre les priorités et le budget, mais un intervenant a jugé ce lien insuffisamment précis. Une délégation a estimé que le plan à moyen terme ne faisait guère mention de l'égalité entre les sexes et a demandé que l'on insiste davantage sur la question. Plusieurs délégations ont suggéré que les objectifs organisationnels soient le plus possible chiffrés et qu'ils soient inclus dans le plan. Un orateur a noté l'absence de directives pour l'allocation des ressources entre les régions géographiques et a estimé que l'Afrique et les pays les moins avancés devraient demeurer prioritaires dans l'action de l'UNICEF. Une autre délégation a fait observer que la priorité dominante de l'UNICEF était toujours de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et que les réformes de politique ne devaient pas prendre le pas sur la satisfaction de ces besoins. Une délégation a suggéré de mettre davantage l'accent sur l'élimination de la pauvreté. Dans sa réponse, le secrétariat a fait valoir qu'il existait dans le monde des situations très diverses et que le plan à moyen terme ne pouvait les refléter toutes. Ce plan serait traduit en plans d'action concrets dans les différentes régions. Il ne traitait pas des allocations par région géographique, mais la question faisait l'objet d'autres documents tels que le rapport sur l'allocation des ressources générales.

363. L'objectif de financement a été généralement bien accueilli, mais plusieurs délégations, s'interrogeant sur la fiabilité des chiffres, l'ont jugé trop optimiste. De nombreuses délégations ont invité la communauté internationale à accroître ses dons pour permettre d'atteindre l'objectif fixé. On a posé des questions au sujet des rapports existant entre l'objectif de financement et le plan à moyen terme et il a été suggéré que les priorités organisationnelles soient examinées en même temps que le document sur la mobilisation des ressources. Le secrétariat a indiqué que les chiffres étaient fondés sur les résultats passés et sur les meilleurs renseignements qu'il avait été possible d'obtenir, mais qu'ils ne constituaient encore que des projections. Prenant en considération l'expérience passée, la capacité d'absorption de ressources additionnelles et une étude de l'Initiative 20/20, le secrétariat se déclarait optimiste au sujet de l'objectif de financement.

364. En réponse à une question concernant l'intention de l'UNICEF d'établir de nouveaux comités nationaux au cours de l'année à venir, la Directrice générale a précisé que les comités nationaux étaient actuellement au nombre de 37 et travaillaient tous à la réalisation des objectifs de l'UNICEF, en particulier en ce qui concerne la mobilisation de ressources. Il n'était pas prévu d'en créer de nouveaux.

365. Un certain nombre d'orateurs ont estimé que l'exécution des priorités organisationnelles devrait se situer dans un contexte national et s'aligner sur les politiques et les besoins de développement des différents pays. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'inclusion dans le rapport d'un chapitre sur le suivi et la présentation de rapports et ont estimé qu'une telle mesure était particulièrement importante pour améliorer la gestion. Cependant, une délégation a estimé que ce chapitre ne contenait pas les informations nécessaires sur l'exécution et sur les indicateurs permettant d'évaluer les résultats. Il faudrait plus de détails sur la façon dont l'UNICEF entendait suivre les travaux et faire rapport au Conseil d'administration par le biais du rapport annuel de la Directrice générale. Une autre délégation a suggéré de présenter plus de renseignements sur le suivi des résultats. Le secrétariat a répondu à cela que la présentation du rapport utiliserait les mécanismes existants, tels que le rapport annuel de la Directrice générale au Conseil, le rapport du Secrétaire général sur le Sommet mondial pour les enfants, le rapport annuel sur le suivi du Sommet mondial et le rapport annuel sur la vérification des comptes. La présentation des résultats obtenus se ferait par l'intermédiaire du processus annuel de rapport de pays sur les indicateurs de réalisation des objectifs et les enquêtes en grappe à indicateurs multiples.

366. La Directrice générale a exprimé sa gratitude pour les observations et les avis présentés par le Conseil. Elle a souligné que le plan à moyen terme fournissait des orientations et constituait un plan d'action conçu pour être appliqué. À cette fin, la participation du Conseil d'administration et des gouvernements à sa mise en oeuvre était d'importance essentielle (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir en annexe décision 1998/22).

367. Après l'adoption de cette décision, qui avait fait l'objet de consultations officieuses, une délégation, parlant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que le Conseil d'administration s'était toujours montré efficace et d'une haute intégrité. La veille, le Conseil avait été prié d'examiner une série d'amendements au projet de décision proposé par le secrétariat dans le rapport et il avait accepté de reporter les consultations au lendemain pour laisser aux délégations le temps d'étudier les changements proposés. Toutefois, le matin même, une autre délégation avait proposé des changements de dernière minute au texte, alors qu'elle aurait pu le faire la veille. L'intervenant s'est déclaré opposé à cette façon de faire et a exprimé l'espoir qu'elle ne se renouvelerait pas. Une délégation a dit qu'en présentant des amendements de dernière minute, elle n'avait pas cherché à créer des difficultés, et elle a exprimé ses regrets pour le malentendu qui en avait résulté.

C. Projet de stratégie pour la mobilisation des ressources nécessaires

368. La Directrice générale a présenté le rapport sur le "Projet de stratégie pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF" et a mis l'accent sur trois prémisses principales de la stratégie proposée : a) la masse générale des ressources constituait la base du mode de financement de l'UNICEF; b) une

plus grande prévisibilité des contributions permettrait une programmation et une planification financière mieux ciblées; c) les membres du Conseil s'étaient prononcés en faveur d'un élargissement du partage des charges. La Directrice générale a souligné que le secrétariat devait, comme on le reconnaissait, faire le nécessaire, en particulier pour améliorer la gestion des contributions et la présentation de rapports aux donateurs, et prendre d'autres initiatives indiquées dans le rapport - ce qu'il faisait déjà dans certains cas. Le document à l'examen étant encore à l'état de projet, et certains des chiffres qu'il contenait ne constituant que des indications, elle a engagé le Conseil d'administration à donner des directives au secrétariat pour lui permettre d'affiner la stratégie proposée.

369. De nombreux orateurs ont noté avec satisfaction que le secrétariat avait veillé à ce que le rapport reflète les observations et les préoccupations exprimées lors des débats antérieurs sur la question. Plusieurs délégations ont souligné le lien entre le rapport et le plan à moyen terme. Une délégation a évoqué le débat sur la mobilisation des ressources en cours dans d'autres instances, notamment au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population et ont demandé instamment au secrétariat de poursuivre ses efforts pour élaborer un budget intégré, pluriannuel et orienté vers les résultats. Cette recommandation trouvé un écho chez plusieurs autres orateurs.

370. Tout en appuyant l'idée d'un budget pluriannuel, plusieurs délégations ont signalé que la législation de leur pays ne permettrait pas à leur gouvernement de s'engager pour plusieurs années à l'avance. D'autres en revanche ont indiqué qu'elles ne voyaient pas d'inconvénient à la proposition concernant des annonces volontaires de contributions indicatives pour plusieurs années lorsque la chose était possible ou lorsqu'on pouvait prendre des mesures pour faciliter l'établissement d'un calendrier plus prévisible des paiements. De nombreux orateurs ont souligné la nature volontaire du financement de l'UNICEF et ont fait observer que la proposition concernant une contribution annuelle minimum correspondant à 1 % de l'aide publique au développement pouvait être interprétée comme une entorse à ce principe. Plusieurs orateurs ont demandé qu'on mette davantage l'accent sur l'établissement d'un lien entre les contributions des gouvernements et l'Initiative 20/20.

371. Plusieurs délégations, établissant un lien entre la question à l'examen et l'objectif de financement proposé dans le Plan à moyen terme, ont craint que l'augmentation proposée des contributions des gouvernements ne soit par trop optimiste, et un certain nombre d'entre elles ont demandé des précisions complémentaires sur la méthodologie qui avait été utilisée pour estimer l'objectif de croissance à 7 % par an. D'autres intervenants se sont félicités de ce que l'UNICEF ait indiqué les objectifs de financement et chiffré les ressources nécessaires pour atteindre les résultats envisagés pour les enfants. Le secrétariat a expliqué que les estimations étaient le résultat d'un effort interinstitutions visant à définir l'augmentation des dépenses globales nécessaire pour assurer l'accès de tous aux services sociaux de base. Étant donné l'avantage comparatif de l'UNICEF dans ce domaine, il n'était pas excessif de prévoir que, s'il y avait une augmentation de l'assistance au développement pour les services sociaux de base dans le cadre de l'Initiative 20/20, il y aurait une augmentation proportionnelle des ressources attribuées à l'UNICEF. À la question de savoir si l'UNICEF possédait la capacité d'absorption requise pour utiliser les ressources accrues, le secrétariat a répondu que lorsque les ressources disponibles étaient supérieures pendant les années précédentes, le Fonds n'avait pas rencontré de problèmes d'absorption majeurs. De plus, les

objectifs figurant dans le document relatif à la stratégie étaient relativement modestes si l'on tenait compte de l'inflation.

372. On a noté avec satisfaction la capacité de l'UNICEF à mobiliser les ressources pour les enfants, même lorsque celles-ci n'étaient pas acheminées par l'organisation. Les appels lancés pour la réduction de la dette et la poursuite du dialogue et de la collaboration avec les institutions financières internationales constituaient de bons exemples à cet égard. On a noté également le rôle important pour la mobilisation des ressources d'une bonne action de plaidoyer et d'une bonne stratégie de communication.

373. L'idée de contributions allant à des actions thématiques a bien été accueillie et le secrétariat a été chargé d'étudier les possibilités de financement thématique pour des propositions faisant intervenir plusieurs institutions.

374. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance des fonds supplémentaires pour les programmes de pays approuvés par le Conseil et ont demandé si l'on ne mettait pas trop l'accent sur la masse commune des ressources. Par ailleurs, on a mentionné l'effet de catalyseur des ressources de la masse commune pour mobiliser les ressources supplémentaires. Dans sa réponse, le secrétariat a expliqué que l'accent mis sur la masse commune des ressources ne voulait pas dire que l'on se désintéressait du financement supplémentaire. Toutefois, pour la bonne utilisation des fonds supplémentaires, il était important de disposer de solides ressources de base. De plus, des ressources générales prévisibles permettraient d'assurer une présence et des programmes appropriés dans tous les pays, indépendamment du montant des fonds supplémentaires.

375. En ce qui concerne la soumission de rapports, un certain nombre de délégations se sont déclarées en faveur d'une présentation plus simple, et une délégation a demandé à recevoir le texte des directives de l'UNICEF pour l'établissement de rapports. Un autre orateur a fait valoir qu'il était également important de pouvoir faire rapport sur l'utilisation des fonds de la masse commune.

376. Les mesures décrites pour les contributions d'urgence et notamment la présentation de rapports simplifiés ont été dans l'ensemble bien accueillies. Cependant, plusieurs intervenants ont fait observer que les contributions d'urgence de leur gouvernement devaient faire l'objet d'une affectation précise. Des précisions ont également été demandées sur la souplesse accrue d'utilisation des contributions d'urgence.

377. Nombre de délégations ont noté les possibilités d'accroître la mobilisation de ressources dans le secteur privé. Cependant, tout en encourageant le secrétariat à élaborer des stratégies pour obtenir davantage de ressources du secteur privé, certains orateurs ont souligné qu'une telle démarche ne devait pas nuire au caractère intergouvernemental de l'organisation ni diminuer les responsabilités des gouvernements membres.

378. En réponse aux observations et aux questions des délégations, le secrétariat a souligné l'importance d'un dialogue soutenu et ouvert puisqu'il s'agissait d'un projet de stratégie, et il a accepté d'organiser des consultations officieuses pour étudier plus avant la stratégie de mobilisation des ressources qui serait présentée au Conseil d'administration en janvier, à sa première session ordinaire de 1999. Le calendrier à cet égard serait communiqué

ultérieurement. S'agissant des inquiétudes exprimées quant au risque de perdre de vue la nature volontaire des contributions, la Directrice générale a souligné que la proposition de 1 % ne constituait qu'un exemple. Elle a également prononcé une mise en garde contre l'utilisation de termes ambigus tels qu'"affectation souple" et a reconnu qu'il importait de pouvoir faire rapport sur l'utilisation des ressources de la masse générale. Évoquant la tendance croissante à la décentralisation de l'assistance des donateurs, elle a expliqué que si les représentants de l'UNICEF étaient encouragés à recueillir des ressources à l'échelon local, cela ne se ferait pas au détriment de programmes de pays solides et rationnels, qui constituaient en fin de compte le meilleur instrument pour obtenir une participation accrue des donateurs à l'échelon des pays (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir en annexe décision 1998/14).

D. Examen du principe de recouvrement de l'UNICEF

379. Le Conseil d'administration était saisi pour examen des documents ci-après :

- a) "Principe de recouvrement de l'UNICEF" (E/ICEF/1998/AB/L.6);
- b) "Principe de recouvrement de l'UNICEF : Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" (E/ICEF/1998/AB/L.12).

380. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Contrôleur a résumé les principes fondamentaux de la méthode exposée dans le rapport de l'UNICEF. Les hypothèses de travail étaient fondées sur les modalités fixées par l'UNICEF selon lesquelles il serait établi un budget global des services d'appui englobant les coûts des services d'appui aux programmes et des services de gestion et d'administration afférents aux activités financées aussi bien au moyen de la masse commune des ressources que des fonds supplémentaires. Pour la plupart, les programmes financés sur les fonds supplémentaires représentaient la poursuite ou l'amplification de programmes financés sur la masse commune des ressources, de sorte que les structures et les compétences fondamentales de coordination étaient déjà en place. En conséquence, certaines activités et certains coûts des bureaux extérieurs et du siège étaient considérés comme fixes et étaient présentés indépendamment du volume des fonds supplémentaires. En revanche, d'autres activités et coûts étaient variables et augmentaient parallèlement au volume des fonds supplémentaires. Seuls les coûts variables provenant d'unités engagées dans des projets financés au moyen de fonds supplémentaires figuraient dans l'analyse de recouvrement. À partir de là, un modèle de calcul coût raisonnable et équitable, lié au type d'activité, avait été suggéré.

381. En résumé, compte tenu des hypothèses approuvées par le Conseil d'administration pour le budget de l'exercice biennal 1998-1999, la méthode employée avait permis d'estimer à un total de 72 millions de dollars pour l'exercice le montant total des dépenses d'appui supplémentaires, soit 9,5 % du montant de 757 millions de dollars inscrit au budget pour les programmes financés au moyen de fonds supplémentaires. La répartition de ces coûts avait été calculée comme suit : 47 millions de dollars pour les bureaux de pays et les bureaux régionaux, et 25 millions de dollars pour les divisions du siège.

382. Un deuxième élément de la politique de recouvrement proposée concernait l'utilisation du revenu des placements des soldes de fonds supplémentaires liquides. À tout moment, l'UNICEF gérait environ 1 500 projets distincts

financés au moyen de fonds supplémentaires; par conséquent, à tout moment, il existait des soldes en espèces générateurs d'intérêts. La proposition présentée tendait à utiliser les revenus des placements de ces soldes qui, selon le règlement financier et les règles de gestion financière, continueraient d'être un élément des recettes accessoires au titre de la masse commune des ressources, pour couvrir une partie du surcroît de coûts afférents aux programmes financés au moyen de fonds supplémentaires.

383. L'UNICEF estimait les revenus des placements des soldes de fonds supplémentaires liquides à 32 millions de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999. Si l'on appliquait ces revenus aux coûts globaux, le solde des coûts additionnels liés à la gestion des fonds supplémentaires se trouvait ramené à 40 millions de dollars, ce qui correspondait à un recouvrement de 5 %.

384. Plusieurs pays membres se sont félicités de l'initiative prise pour traiter la question complexe du montant à imputer aux programmes financés au moyen de fonds supplémentaires de manière à tenir compte des dépenses de gestion et d'administration. De nombreux orateurs se sont accordés à reconnaître que les coûts d'exécution des programmes financés au moyen des fonds supplémentaires ne devaient pas être imputés à la masse commune des ressources.

385. Tout en approuvant en principe cette approche, plusieurs délégations ont indiqué qu'elles ne voyaient pas très bien comment dans la pratique l'UNICEF traitait quotidiennement les soldes en espèces et comment le revenu des placements était obtenu, mesuré et utilisé. Il leur était difficile en particulier de comprendre comment l'on pouvait prévoir le revenu des placements et dans quelle mesure on pouvait se fier à ces chiffres par rapport aux autres éléments des prévisions budgétaires. Certains intervenants ont demandé à l'UNICEF de préciser si les fluctuations des taux d'intérêt avaient été prises en considération lorsque les éléments du modèle avaient été discutés et choisis.

386. Le Contrôleur a expliqué les incertitudes liées à tout calcul budgétaire. Le revenu des placements et le montant des fonds supplémentaires ne pouvaient être prévus avec précision. Cependant, moyennant une combinaison révisée de prévisions budgétaires, il était possible de calculer un pourcentage de recouvrement suffisant en utilisant les principes énoncés dans le modèle proposé. S'agissant de la gestion quotidienne des soldes en liquide, l'UNICEF pouvait calculer et imputer le revenu des placements à compter de la date de réception des fonds et jusqu'à celle de leur décaissement sur le compte courant d'un projet financé au moyen de fonds supplémentaires.

387. Certaines délégations ont approuvé le taux de recouvrement proposé de 5 %, qu'elles ont jugé modeste et raisonnable, et appuyé le principe d'un recouvrement des coûts fondé sur des moyennes. D'autres en revanche se sont déclarées en faveur d'un taux de recouvrement intégral, correspondant au coût total de toutes les activités prises en considération. À cela, le contrôleur a fait valoir que l'UNICEF ne possédait pas le système comptable très élaboré qui serait nécessaire pour une analyse intégrale et détaillée. En revanche, l'UNICEF avait proposé un modèle dans lequel toutes les hypothèses étaient raisonnablement exactes et totalement transparentes, comme prévu dans le budget de l'exercice biennal.

388. Deux États membres, soucieux de ne pas diminuer les encouragements à l'aide publique dans les pays de programme, ont proposé que les fonds supplémentaires obtenus localement soient exempts de tout prélèvement de recouvrement. Les représentants de certains pays ont exprimé leurs doutes à l'égard d'une

augmentation des charges de recouvrement alors que leurs pays traversaient des crises économiques et souffraient des fluctuations des taux de change. Le Contrôleur a répondu que l'UNICEF n'était pas en faveur d'exceptions étant donné que la mobilisation locale de fonds dans les pays de programme bénéficiait d'un appui professionnel financé sur les ressources de la masse commune en vue de maintenir le contrôle interne. En outre, dans certains cas, la Division d'appui aux programmes fournissait également des fonds d'amorçage et une assistance pour la mobilisation de fonds à l'échelon local (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir en annexe décision 1998/21).

E. Propositions concernant la coopération au titre des programmes de l'UNICEF

389. La Directrice de la Division des programmes a présenté les 28 propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF qui étaient soumises au Conseil d'administration. Parmi celles-ci figuraient 13 recommandations concernant des programmes de coopération de pays de la durée complète normale, qui avaient déjà fait l'objet de notes de pays. Il y avait également 12 recommandations concernant des programmes de courte durée et cinq recommandations destinées à obtenir l'approbation de ressources supplémentaires provenant de la masse commune pour des programmes en cours dont le financement n'était pas couvert jusqu'à la fin de la période prévue par le solde des fonds approuvés.

390. La Directrice a indiqué que la formulation des nouvelles propositions était fondée sur la Convention relative aux droits de l'enfant, sur les politiques du Conseil d'administration et des gouvernements et, lorsqu'il y avait lieu, sur les notes de stratégie de pays. Leur préparation à l'échelon national avait en général bénéficié d'une large participation. Les examens antérieurs à mi-parcours et les analyses de situation avaient apporté une importante contribution à la conception des programmes, de même que les observations du Conseil d'administration sur les différentes notes de pays. La plupart des nouvelles propositions provenaient des régions d'Afrique subsaharienne et d'Asie. Les recommandations avaient reçu une approbation finale à l'échelon régional conformément aux nouvelles procédures de programmation mises au point au secrétariat.

391. Les programmes insistaient davantage sur les droits de l'enfant, comme on pouvait en juger par l'attention explicitement apportée au principe de l'universalité, et l'objectif était de réaliser un équilibre entre la disponibilité de services fondamentaux de qualité pour toutes les familles et, là où les disparités l'exigeaient, un apport stratégique particulier aux groupes et aux zones défavorisés. Les propositions témoignaient également d'un souci particulier en ce qui concerne la participation, l'habilitation, l'amélioration de la situation de la femme et le renforcement du cadre législatif de protection des droits de l'enfant. Le rôle de l'UNICEF au niveau des pays évoluait également dans le sens de la facilitation de l'acquisition de connaissances, de l'obtention de données spécifiques pour la prise de décisions et de l'appui aux innovations locales, parfois dans le contexte de programmes de réforme sectoriels. Ces tendances engendraient pour le personnel sur le terrain de l'UNICEF des défis divers et complexes.

392. La Directrice a indiqué que cinq des nouvelles propositions provenaient de pays dans lesquels le processus de formulation d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait déjà démarré, dans le cadre de la phase pilote. Cela avait eu pour effet de développer les consultations entre les

institutions des Nations Unies et avait aidé à identifier les possibilités de collaboration pour la nouvelle période de programmation. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement donnait également à l'UNICEF la possibilité de promouvoir l'inclusion des droits des enfants et des femmes au centre des priorités globales pour l'assistance des Nations Unies aux pays.

393. En conclusion, la Directrice a noté que l'accent mis sur les droits des enfants entraînait, lorsqu'il y avait lieu, l'octroi d'une forte priorité aux services essentiels permettant d'assurer la survie et le développement des enfants, en particulier dans les situations d'urgence. Les programmes de pays approuvés constituaient la base des efforts faits par l'UNICEF pour intensifier l'appui à l'action nationale en vue de la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants. Pour les situations d'urgence, une certaine souplesse avait été introduite dans le programme de base, et les mécanismes ordinaires d'examen et de redistribution éventuelle des ressources de la masse commune permettaient aux bureaux de pays et aux partenaires de l'UNICEF de faire face aux crises affectant les enfants et les femmes.

Afrique de l'Est et Afrique australe

394. Le Conseil d'administration était saisi de deux recommandations relatives à des programmes de pays de durée normale concernant l'Angola (E/ICEF/1998/P/L.8/Add.1) et le Kenya (E/ICEF/1998/P/L.10/Add.1), et de deux recommandations relatives à des programmes de courte durée pour le Mozambique (E/ICEF/1998/P/L.23) et la Somalie (E/ICEF/1998/P/L.24). Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a donné un bref aperçu de l'évolution des programmes de coopération de l'UNICEF dans la région au cours des 10 années écoulées. Il a noté que les changements apportés à la programmation étaient le résultat d'une combinaison de facteurs internes et externes tels que la mondialisation, la réforme économique, le nombre croissant des situations d'urgence, la décentralisation et la démocratie, y compris l'établissement d'un régime majoritaire en Afrique du Sud. Sur le plan interne, l'adoption d'un descriptif de la mission de l'UNICEF permettait de mettre davantage l'accent sur les priorités en faveur des enfants, tandis que l'application du programme de perfectionnement des méthodes de gestion soulignait la dimension gestion des nouveaux programmes de coopération. Dans ce contexte, on avait procédé de façon plus systématique aux examens à mi-parcours, qui permettaient de faire le bilan des enseignements retirés de la coopération antérieure en vue de l'élaboration des nouveaux programmes. Un plus grand nombre de partenaires de développement participaient à l'évaluation de la situation et à l'analyse des problèmes, ce qui avait facilité la tâche de l'UNICEF et sa contribution aux bilans communs de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Directeur régional a fait rapport sur le choix des activités prioritaires pour la région, notant que des efforts plus systématiques étaient en cours pour concevoir des programmes permettant une meilleure intégration et une plus grande cohérence des activités, la participation des collectivités et leur habilitation. L'adoption d'une approche fondée sur les droits dans la programmation représentait une nouvelle orientation, qui reflétaient bien les nouvelles recommandations concernant les programmes de pays.

395. Tout en accueillant avec satisfaction les nouvelles recommandations concernant les programmes de pays, une délégation a fait observer que la recommandation relative au Mozambique contenait peu d'informations sur les enseignements tirés des programmes de coopération antérieurs et ne précisait pas suffisamment le rôle des autres organismes coopérants; en outre, les activités à

entreprendre auraient pu être mieux définies et insister davantage sur le renforcement des capacités nationales. Le même intervenant a également jugé trop élevé le montant de 40 millions de dollars qu'il faudrait obtenir sous forme de fonds supplémentaires pendant les trois années du programme. Évoquant la diversité des protagonistes, en particulier dans le secteur de la santé, et la nécessité d'améliorer la cohésion et la synergie pour une plus grande efficacité, un autre orateur a recommandé une meilleure coordination entre les partenaires de développement de la région. Il a également prié l'UNICEF d'aider à faciliter la communication et la coordination entre les partenaires de développement.

396. En ce qui concerne la recommandation relative au Mozambique, le Directeur régional a signalé que des informations complémentaires, portant notamment sur les enseignements tirés, étaient disponibles et pouvaient être communiquées aux membres du Conseil qui souhaitaient en prendre connaissance. Il a estimé que, bien qu'un peu élevé, le montant des fonds supplémentaires prévu dans la recommandation était réaliste et a noté que l'estimation était fondée sur l'apport antérieur des donateurs et les résultats obtenus par le pays dans la mobilisation de ressources supplémentaires. S'agissant de la coordination régionale, il a exprimé l'espoir que la réforme de l'ONU se traduirait par des améliorations. Il a souligné la nécessité d'aider le Gouvernement à renforcer son rôle de coordination à l'échelon national et de développer la capacité des structures régionales et sous-régionales de coordination telles que l'Organisation de l'unité africaine et la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe.

397. En ce qui concerne le programme pour l'Angola, un autre orateur a décrit les problèmes complexes concernant les enfants dans ce pays et a mis l'accent sur les effets des conflits armés en Afrique et la persistance des disparités économiques. Il a noté qu'il y avait encore beaucoup à faire pour améliorer la situation des enfants à l'échelle mondiale, en particulier dans les domaines de la nutrition, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'hygiène, et a souligné la nécessité d'accroître l'aide apportée aux enfants en Angola.

Afrique de l'Ouest et centrale

398. Le Conseil d'administration était saisi de quatre recommandations relatives à des programmes de durée normale concernant le Bénin, la Guinée équatoriale, la Mauritanie et la Gambie (E/ICEF/1998/P/L.11/Add.1 à E/ICEF/1998/P/L.14, respectivement), et de quatre recommandations relatives à des programmes de courte durée intéressant le Congo, la République démocratique du Congo, le Libéria et le Niger (E/ICEF/1998/P/L.25 à E/ICEF/1998/P/L.28, respectivement). Présentant ces recommandations, la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et centrale a souligné l'attention particulière accordée à la mobilisation sociale, qui visait à développer des comportements positifs, à promouvoir un changement dans les attitudes et à faire participer les familles à l'élaboration des programmes. Les programmes d'ajustement structurel de la région avaient limité la capacité des gouvernements des pays de la région à mener à bien des programmes sociaux sans appui extérieur. De ce fait, les problèmes de survie des enfants continuaient à figurer en tête des priorités de l'UNICEF dans la région. La Directrice régionale a noté que la plupart des programmes visaient à réduire la mortalité chez les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans et la mortalité maternelle, dont les taux dans la région étaient parmi les plus élevés du monde; elle a exprimé l'espoir que des progrès tangibles seraient réalisés.

399. Accueillant avec satisfaction les recommandations relatives aux programmes de pays dans la région, une délégation s'est félicitée de la coopération fructueuse qui s'était établie entre l'UNICEF et le Gouvernement du Bénin, en particulier dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et les maladies. Elle a noté que des progrès majeurs avaient été accomplis, notamment pour améliorer l'accès aux services de santé et la qualité de ces services et que de nouvelles initiatives avaient été prises pour mettre un terme aux sévices envers les enfants et à la traite des fillettes, ce qui nécessitait une coordination avec d'autres pays de la région. L'intervenant a déploré la diminution des ressources financières de l'UNICEF et a invité les bailleurs de fonds à apporter à l'UNICEF les moyens d'aider les enfants béninois. La Directrice régionale a indiqué que l'UNICEF collaborait avec les gouvernements et avec des organismes de la société civile de la région pour endiguer la traite des jeunes filles comme domestiques en sensibilisant l'opinion à ce problème.

400. Une autre délégation a fait l'éloge de l'action de l'UNICEF en Guinée équatoriale et a demandé que l'on accorde une attention particulière aux problèmes du paludisme et de la méningite, qui étaient à l'origine de nombreux décès d'enfants. Elle a mentionné les problèmes liés aux mariages précoces, le droit des femmes de posséder des terres et la question de l'alphabétisation des adultes. La Directrice régionale a confirmé que l'UNICEF collaborait étroitement avec l'OMS pour mettre au point des programmes novateurs de lutte contre le paludisme et avec d'autres partenaires qui s'employaient à prévenir et à éradiquer les épidémies de méningite.

401. Un intervenant a regretté que la recommandation relative au Congo ne contienne pas davantage de renseignements sur le rôle des autres partenaires de développement travaillant dans le pays. Il a déploré également qu'au moment où la situation au Congo continuait à se détériorer, l'UNICEF semblait réduire la portée de ses interventions. Ainsi, il n'était pas prévu d'activités dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. La délégation a noté également que les résultats du programme antérieur (1992-1996) n'avaient pas été évalués. La Directrice régionale a fait observer que la situation demeurait précaire au Congo et que la sécurité n'était pas garantie à moyen terme.

402. Une délégation a estimé que la recommandation concernant la République démocratique du Congo était faible, qu'elle ne tenait pas compte des défis liés à la nouvelle situation du pays et n'indiquait pas comment l'UNICEF comptait intervenir. La recommandation ne mentionnait pas non plus les enseignements tirés de la coopération antérieure et ne définissait pas clairement les domaines prioritaires. On a également insisté sur l'importance de la coordination avec les autres partenaires de développement travaillant dans le pays. La Directrice régionale a souligné les conditions difficiles dans lesquelles le personnel de l'UNICEF devait opérer et a mentionné la récente évacuation de personnel à laquelle il avait fallu procéder pour des raisons de sécurité.

403. Une délégation s'est félicitée de la qualité de la recommandation concernant le Libéria, qu'elle considérait comme un bon exemple de clarté, de programmation bien adaptée et de partenariat. De l'avis de l'intervenant, cette recommandation indiquait bien comment passer de la phase des secours d'urgence à l'élaboration et à la promotion d'une politique sectorielle. La Directrice régionale a ajouté que l'UNICEF devait agir avec prudence, la situation en matière de sécurité demeurant très fluide dans le pays.

Amériques et Caraïbes

404. Le Conseil était saisi d'une recommandation relative à un programme de durée normale pour l'Équateur (E/ICEF/1998/P/L.15/Add.1) et d'une recommandation pour un programme de courte durée concernant la Colombie (E/ICEF/1998/P/L.29). Présentant ces deux recommandations, le Directeur régional par intérim a reconnu le rôle qu'avaient joué les gouvernements des deux pays dans l'élaboration des programmes de coopération ainsi que les résultats positifs de l'introduction dans les deux bureaux de l'UNICEF du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Il a souligné plusieurs éléments positifs dans les deux pays : les modifications récemment apportées à la Constitution pour reconnaître les droits des enfants en tant que citoyens à part entière, l'élaboration d'un programme national de lutte contre la mortalité maternelle en Équateur; et, à la suite de l'évaluation à mi-parcours, l'adoption de nouveaux éléments importants de programme, tels que la protection des enfants dans les conflits armés et la réorientation des programmes de services de base en fonction d'un modèle local de développement en Colombie. L'expérience acquise dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant avait mis en lumière l'importance des mouvements associatifs pour orienter les valeurs sociales vers le respect des droits de l'enfant. Le Directeur a noté les principaux défis à relever dans la région : édification de sociétés plus égalitaires, renforcement du processus de démocratisation et instauration d'une culture de coopération et de solidarité fondée sur la nécessité d'atteindre de façon durable les objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants en 1990. La mission de l'UNICEF consistait à appuyer le programme de la région en veillant à ce que le respect des droits de l'enfant aille dans le sens d'une expansion des droits du citoyen.

405. La présentation d'un court programme sur vidéocassette a donné un aperçu de la créativité, de l'énergie et du dévouement à la cause des enfants de tous ceux qui participaient aux programmes à l'échelon des municipalités en Équateur et en Colombie. Une intervenante s'est déclarée en faveur de présentations de ce genre, estimant qu'il y avait là un moyen unique d'introduire dans le débat une vision concrète des activités sur le terrain.

406. Exprimant sa satisfaction à tous ceux qui avaient participé à l'action de l'UNICEF dans son pays, l'intervenante a cité en particulier l'action de pionnier menée par l'ancien Directeur régional pour promouvoir les droits de l'enfant et diffuser la Convention relative aux droits de l'enfant. Notant que le succès des travaux en Équateur exigeait une collaboration entre le Gouvernement, la société civile (en particulier le secteur privé) et l'UNICEF, elle a indiqué que son gouvernement s'acquitterait pleinement de la totalité de ses obligations. Les politiques sociales du Gouvernement étaient claires et le programme proposé reflétait complètement les objectifs nationaux. L'amélioration des services de base, la décentralisation et l'assistance au développement communautaire étaient autant d'éléments de la stratégie de développement durable du pays. L'intervenante a insisté également sur l'engagement personnel du Président de l'Équateur en faveur du développement de systèmes locaux de protection des enfants, et elle a exprimé l'espoir que les contributions des donateurs permettraient à l'UNICEF de demeurer une institution modèle du système des Nations Unies.

407. Un autre intervenant a exprimé la satisfaction de son gouvernement pour le travail accompli par l'UNICEF dans son pays. La réalisation de certains des objectifs fondamentaux en faveur des enfants en Colombie avait permis au Gouvernement de se consacrer au principal défi qu'il lui fallait relever, à savoir la consolidation de la paix. L'accord visant à assurer que les enfants

ne participaient pas aux conflits témoignait du désir du pays de respecter le droit international. L'intervenant a noté que la coopération de l'UNICEF avait été essentielle pour les initiatives de paix, et il a précisé que son gouvernement continuerait d'oeuvrer avec l'UNICEF à la réalisation de ses objectifs en faveur des enfants et approuvait pleinement le programme de coopération avec l'UNICEF qui était proposé.

408. En réponse à une question sur le financement des activités de microcrédit dans le cadre du programme de pays de la Colombie, le Directeur régional adjoint a indiqué qu'il ne s'agissait pas là d'activités auxquelles l'UNICEF pouvait consacrer beaucoup de ressources : des activités pilotes dans ce domaine avaient reçu un appui dans le passé et devaient prendre de l'expansion. L'UNICEF assisterait le processus d'expansion mais n'assurerait pas le financement effectif du crédit.

Asie de l'Est et Pacifique

409. Présentant les recommandations relatives à des programmes de pays de durée normale concernant les Philippines (E/ICEF/1998/P/L.16/Add.1) et la Thaïlande (E/ICEF/1998/P/L.17/Add.1) et à un programme de courte durée pour la République démocratique de Corée (E/ICEF/1998/P/L.30), le Directeur régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a insisté sur la crise économique à laquelle les deux premiers pays devaient faire face et sur les catastrophes naturelles qui avaient frappé le troisième. Il a souligné que tant que la crise persistait, ces pays continuaient à accorder une forte priorité au développement humain, en consentant des investissements importants dans l'éducation, la nutrition, les services de santé de base et l'amélioration du sort des femmes et des fillettes. Les programmes de pays proposés devaient permettre d'apporter une intervention substantielle dans ces domaines.

410. Le programme de pays proposé pour la Thaïlande irait à l'appui des efforts que déployait le Gouvernement pour atteindre de façon durable les objectifs du programme national d'action et notamment sensibiliser la population aux droits des enfants par une action en matière d'éducation, d'information et de communication. Une importance particulière serait accordée à la protection de l'enfance et à l'échange de données d'expérience à l'échelon régional. Le programme de pays des Philippines était conçu pour jouer un rôle de catalyseur en faveur d'un mouvement national "ami des enfants". Il appuierait fermement la politique locale et le développement des institutions et utiliserait les moyens d'action des médias nationaux. Quant au programme de courte durée pour la République démocratique de Corée, le Directeur régional a indiqué qu'il visait à assurer la continuité de l'action de l'UNICEF au cours des deux années à venir et compléterait le programme d'urgence de grande envergure encore en cours.

411. Ces propositions n'ont pas suscité d'observations de la part des délégations.

Asie du Sud

412. Présentant les propositions relatives aux trois programmes de pays de durée normale concernant l'Inde (E/ICEF/1998/P/L.31), les Maldives (E/ICEF/1998/P/L.18/Add.1) et le Pakistan (E/ICEF/1998/P/L.19/Add.1), la Directrice régionale adjointe pour l'Asie du Sud a commencé son intervention par la phrase suivante du regretté Mahbub ul Haq : "L'Asie du Sud devient très rapidement la région du monde la plus pauvre, la plus illettrée et la plus dépourvue". Elle a mentionné brièvement la pauvreté et les problèmes affectant

les populations les plus démunies et les groupes plus vulnérables dans la région. Présentant les objectifs et les stratégies des trois programmes régionaux, elle a indiqué qu'il existait une volonté de changement, qui devait nécessairement aller de pair avec des partenariats à l'échelle mondiale. Elle a mentionné également la question de la participation des femmes au développement, mettant l'accent sur la problématique hommes-femmes et l'habilitation des femmes. Elle a souligné la nécessité d'investissements accrus et de longue durée de la part de la communauté des donateurs pour maintenir les réalisations déjà obtenues.

413. Les délégations n'ont pas présenté d'observations.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

414. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation concernant un programme de durée normale pour Djibouti (E/ICEF/1998/P/L.20/Add.1); de deux recommandations pour des programmes de courte durée concernant l'Iraq (E/ICEF/1998/P/L.32) et le Yémen (E/ICEF/1998/P/L.33); et d'une demande de prélèvement de ressources supplémentaires sur la masse commune pour la République islamique d'Iran (E/ICEF/1998/P/L.34). Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a mentionné les importants progrès réalisés dans la région en ce qui concerne la santé des enfants, la fréquentation scolaire tant des filles que des garçons, et l'approvisionnement en eau potable, mais il a insisté sur les inégalités entre les sexes qui constituaient l'un des problèmes les plus pressants et les plus persistants dans la région. Il a souligné les effets des différences de traitement entre les sexes sur la condition de la femme et sur l'accès aux services de santé de base, dont on pouvait juger d'après le taux élevé de mortalité maternelle dans de nombreux pays de la région. De plus en plus, l'UNICEF s'employait donc à subvenir aux besoins les plus urgents des femmes en prévoyant des services à leur intention et en prenant des mesures en vue de leur habilitation.

415. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'action menée par l'UNICEF en faveur des femmes et des enfants dans leurs pays respectifs, telle qu'elle ressortait des recommandations présentées et ont demandé l'appui des membres du Conseil d'administration. En réponse à une question concernant les pourcentages d'exécution des programmes en cours, le Directeur régional a proposé que la question soit examinée bilatéralement.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

416. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a présenté les recommandations concernant les programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine (E/ICEF/1998/P/L.35 à 38 respectivement). Il a brièvement décrit les quatre programmes de pays, dont chacun présentait ses caractéristiques propres en ce qui concerne la situation des enfants, la façon dont le développement national et la situation politique affectaient les droits et le développement des enfants, et la manière dont l'UNICEF organisait ses programmes de coopération. Il a présenté des observations de caractère plus général sur les tendances et les problèmes constatés dans la région et mis l'accent sur les jeunes et l'éducation.

417. En terminant son intervention, le Directeur régional a rendu hommage à la mémoire d'Yves de Roussan, Conseiller régional de l'UNICEF pour l'Europe

orientale et les pays baltes, qui avait trouvé la mort dans la catastrophe de Swissair. Il a mentionné l'aptitude particulière d'Yves de Roussan à aider les enfants dans des conditions les plus difficiles, y compris en temps de guerre, et ce qu'il estimait être sa mission, à savoir "défendre les plus démunis, les enfants les plus défavorisés et les adolescents, et les défendre passionnément".

418. Un intervenant ayant qualité d'observateur a fait l'éloge du précieux travail accompli par l'UNICEF dans son pays, l'ex-République yougoslave de Macédoine, depuis la mise en oeuvre du programme de pays en 1993 et s'est félicité de ce que tous les éléments de l'ancien programme de pays aient été inclus dans la proposition qui était présentée. Il a réitéré la volonté de son gouvernement d'agir dans le sens de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'atteindre les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants.

419. Une autre délégation ayant qualité d'observateur a attaché beaucoup d'importance au rôle constructif qu'avait joué l'UNICEF en entreprenant une large gamme d'activités en étroite coopération avec le Gouvernement de Croatie, notamment pour aider à réduire les répercussions sur les enfants des importants changements sociaux et économiques qu'avait connus son pays au cours des années récentes. Elle a apprécié en particulier l'appui fourni par l'UNICEF en matière de santé, de nutrition et d'éducation et les mesures qu'il avait prises en faveur des enfants ayant besoin d'une protection spéciale, ainsi que dans le cadre du programme de sensibilisation aux effets des mines. Les méthodes proposées par l'UNICEF dans le programme à l'examen ont été bien accueillies, et l'on a exprimé l'espoir que les pays donateurs apporteraient leur appui.

420. Une délégation a fait observer que la recommandation relative à un programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine semblait comporter les éléments voulus et que, tant que la reconstruction serait en cours, l'UNICEF devrait se concentrer sur les enfants ayant besoin d'une protection spéciale. L'intervenant a noté que l'allocation des ressources reflétait bien cette priorité.

421. S'agissant du programme envisagé pour la République fédérale de Yougoslavie, un intervenant a demandé comment l'UNICEF, qui était présent sur le terrain à Pristina, entendait mener à bien les éléments du programme concernant le Kosovo, en quoi la planification avait été affectée par les événements récents, et quel était le lien entre ces activités et les secours d'urgence dans la région.

422. Le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF avait ouvert un petit bureau à Pristina près de deux ans auparavant, où quelque six fonctionnaires s'étaient chargés pendant cette période des activités au Kosovo. Sous la direction et avec les conseils du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF travaillait en relation avec un réseau d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales locales et internationales pour répondre aux besoins des populations qui souffraient au Kosovo. Le Fonds avait apporté une assistance spéciale sous forme de trousse de trousse d'hygiène et de trousse médicales pour les centres de santé et travaillait avec une équipe de santé du Kosovo qui dispensait des soins de santé primaires aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et apportait des conseils aux familles victimes de traumatismes psychosociaux. Le Directeur régional a souligné qu'il existait une réelle coordination entre tous les organismes des Nations Unies travaillant au Kosovo.

423. Pour le texte des recommandations approuvées par le Conseil d'administration, voir en annexe décision 1998/15.

Europe

424. La présentation du Directeur régional pour l'Europe a porté surtout sur le droit à l'éducation, qui constituait un engagement juridique et politique pour presque tous les États du monde à l'issue de la ratification quasi universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant. Étant donné son rôle clef pour le développement, pour l'exercice des droits de l'homme et pour l'habilitation des individus et des collectivités, l'éducation représentait un élément stratégique de la mission de l'UNICEF. Le Directeur régional a mentionné les rapports entre l'éducation et les autres types de droits, en particulier dans le domaine du travail des enfants. Il a également donné des exemples de la collaboration fructueuse qui s'était établie entre le Bureau pour l'Europe et les comités nationaux de l'UNICEF de la région pour mobiliser l'intérêt public et obtenir des ressources et un engagement politique à l'appui des priorités de l'UNICEF concernant l'éducation pour tous les enfants et l'élimination des formes intolérables de travail des enfants.

F. Étude du processus d'examen et d'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays

425. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le rapport intitulé "Processus d'examen et d'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays" (E/ICEF/1998/P/L.22), qui avait été établi en exécution de la décision 1995/8 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1). Cette décision prévoyait l'examen des résultats obtenus avec les nouvelles procédures ainsi que des programmes approuvés en 1996 conformément à leurs dispositions.

426. Le Directeur a précisé que l'introduction des nouvelles procédures avait coïncidé avec la décentralisation à l'échelon régional au sein de l'UNICEF de l'appui et du contrôle de la planification des programmes de pays et du processus budgétaire, ainsi qu'avec de nouvelles initiatives conçues pour renforcer la qualité et la cohésion des activités opérationnelles de l'ONU au niveau des pays. Un autre facteur important intervenu durant cette période avait été l'importance accrue de la Convention relative aux droits de l'enfant en tant que base de la coopération entre l'UNICEF et les gouvernements : l'impact de cet instrument se trouvait reflété tant dans les nouvelles propositions de programmes que dans les modifications apportées à l'occasion des examens à mi-parcours.

427. Le Directeur a indiqué qu'il y avait eu, au cours de la période considérée, un renforcement sensible des processus liés à la stratégie et à l'examen à mi-parcours dans le cycle général de planification des programmes. En outre, le Plan de gestion des programmes de pays, qui était lié au budget intégré, avait fourni un important instrument pour la planification et l'organisation plus systématiques de l'ensemble des ressources de l'UNICEF au niveau des pays à l'appui des programmes de pays. Pendant cette même période, le secrétariat avait actualisé les lignes directrices pour la planification des programmes, notamment en ce qui concerne la programmation centrée sur les droits de l'homme, et s'était attaché à maintenir le dialogue avec le Conseil d'administration, dont les avis sur les documents relatifs aux programmes avaient été régulièrement transmis aux bureaux extérieurs de l'UNICEF. Des efforts avaient été faits pour promouvoir les échanges de données d'expérience entre les régions

et pour maintenir un lien entre le processus de programmation et les politiques nationales et mécanismes nationaux de coordination.

428. Le Directeur a fait observer que dans leurs observations sur les rapports, les membres du Conseil d'administration avaient relevé des améliorations sensibles du processus de programmation au cours des trois années écoulées, mais aussi des domaines dans lesquels de nouvelles améliorations demeuraient nécessaires. Parmi ces derniers, il y avait lieu de noter : la nécessité d'une analyse plus poussée des enseignements tirés de la coopération passée et l'établissement d'un lien avec les nouvelles propositions de programmes; une plus grande précision concernant les domaines prioritaires et les objectifs proposés et une meilleure définition des stratégies "de base" et des domaines d'activité financés par prélèvement sur la masse commune des ressources; une meilleure information sur le rôle stratégique de la coopération de l'UNICEF eu égard aux objectifs nationaux et à la contribution d'autres institutions; l'exploitation plus systématique des enseignements tirés dans les stratégies prévoyant le renforcement des capacités nationales et l'obtention de résultats durables pour les femmes et les enfants; et une utilisation plus systématique de la fonction d'évaluation tant dans la gestion des programmes que dans l'élaboration de nouveaux programmes. On a noté de la même manière une combinaison de succès et de domaines requérant des améliorations en ce qui concerne les évaluations à mi-parcours.

429. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont fait l'éloge du document, qui offrait un utile aperçu de l'expérience acquise depuis l'introduction des changements en 1996, et ont fait part de leur appui pour le projet de recommandation. Le nouveau système avait accru, a-t-il été estimé, la transparence du processus d'examen des programmes ainsi que la possibilité de tenir compte de l'opinion des membres du Conseil d'administration avant que les programmes de pays ne soient mis au point en collaboration avec les gouvernements. Simultanément, quelques délégations ont demandé que le Conseil d'administration lui-même fournisse des observations plus complètes sur les propositions de programmes et que ses membres se familiarisent avec ces propositions pour être en mesure de plaider en faveur de l'action de l'UNICEF. Un intervenant a suggéré le retour au système antérieur, dans lequel le secrétariat présentait de façon plus approfondie un échantillon des propositions relatives aux programmes de pays. On a aussi recommandé d'utiliser davantage les présentations audiovisuelles lors de la soumission des programmes de pays afin de montrer le travail accompli par l'UNICEF sur le terrain. Les intervenants se sont accordés à reconnaître que les résultats de la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devraient avoir des incidences sur le processus de programmation.

430. Un intervenant a fait observer que le document ne mentionnait pas l'absence d'analyse de l'expérience acquise dans les recommandations concernant des programmes de pays. Le secrétariat a expliqué que, conformément à la décision 1995/8, le document portait sur l'évaluation des nouvelles modalités introduites en 1996, et non sur les dispositions antérieures. Le même intervenant a demandé si le secrétariat avait appliqué des critères précis et systématiques pour prendre des décisions au sujet des programmes de courte durée. Le Directeur a rappelé les trois critères principaux qui s'appliquaient en l'occurrence : existence d'une situation d'urgence; demande adressée par le gouvernement coopérant pour que la durée du programme de pays soit en rapport avec les périodes nationales de planification; et nécessité d'harmoniser le programme avec les cycles de planification des autres organismes des Nations Unies. En réponse à une question concernant ce dernier critère, on a donné des estimations

du degré d'harmonisation obtenu jusqu'ici dans les programmes de planification de pays entre les organes des Nations Unies. La Directrice générale a signalé que le Groupe des Nations Unies pour le développement étudiait les moyens d'accélérer le processus d'harmonisation.

431. Plusieurs délégations ont estimé, comme le secrétariat, que la qualité des stratégies de programmes et des évaluations à mi-parcours s'était améliorée mais que des progrès restaient à faire dans certains domaines comme l'établissement d'un lien entre l'analyse de situation et les stratégies de programmes, la définition plus précise des objectifs de programmes et l'utilisation plus systématique des évaluations. Une délégation a estimé que les propositions de programmes devraient non seulement continuer à tenir compte de la situation des pays mais aussi varier en durée selon la dimension des programmes et la complexité des problèmes traités. Un intervenant a demandé que les organisations de la société civile participent davantage au processus de préparation des programmes et que l'UNICEF poursuive son dialogue avec les gouvernements sur la prise en considération des droits de l'homme dans le cadre de la coopération aux programmes; les mesures prises en ce sens devraient comporter l'inclusion plus systématique des recommandations adressées aux États parties par le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant. D'autres délégations ont souligné que l'élaboration des programmes et les lignes directrices publiées sur la question par le secrétariat devraient continuer à mettre l'accent sur le rôle primordial des gouvernements pour diriger le processus. Toutefois, la question a été posée de savoir si c'était le gouvernement ou l'UNICEF qui engageait le processus et qui fixait l'étendue de la participation des autres partenaires. Le Directeur de la Division des programmes a précisé que le représentant de l'UNICEF proposait normalement une large participation d'organismes compétents à l'échelon national pour la préparation et l'évaluation des programmes, mais que le processus était fondé sur la collaboration, et que la décision finale incombait aux gouvernements coopérants.

432. Une délégation a exprimé l'espoir que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Bilan commun de pays aideraient l'UNICEF à orienter sa coopération aux programmes vers une gamme plus étroite de domaines et de secteurs. On a estimé que malgré les priorités fixées dans des documents comme le plan à moyen terme, les propositions de programmes continuaient à donner lieu à une trop grande dispersion de l'appui fourni par l'UNICEF à l'échelon des pays. On a suggéré qu'à l'avenir, les notes de pays et les recommandations concernant les programmes de pays mettent davantage l'accent sur la survie des enfants et sur les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Les participants ont fait bon accueil à une recommandation tendant à établir des objectifs plus précis et à procéder à des examens plus systématiques des progrès réalisés par rapport à ces objectifs. Le Directeur a fait observer que les recommandations continuaient à porter sur les questions liées à la survie, au développement et à la protection des enfants, et ce, dans le cadre de leurs droits, et il a mentionné les efforts en cours pour accélérer la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants grâce à l'initiative des priorités de programme, qui comportait plusieurs domaines directement liés à la survie des enfants et des femmes.

433. En réponse à d'autres observations, le Directeur a indiqué qu'il avait été encouragé par les nombreuses interventions constructives des membres du Conseil d'administration. Pour ce qui était des évaluations, le secrétariat s'attachait à en améliorer le processus en même temps qu'il s'employait à assurer la qualité générale des programmes, la priorité allant à l'amélioration des évaluations et

non pas nécessairement à leur multiplication. Lorsqu'il était possible, les évaluations devaient faire apparaître un lien direct avec le programme annuel et l'examen à moyen terme. En réponse à une question sur l'expérience acquise par les gouvernements dans la coordination de l'assistance internationale, le Directeur a estimé que l'introduction d'approches sectorielles et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement offrait des possibilités d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'assistance au développement. Enfin, il a indiqué que les visites sur le terrain que faisaient les membres du Conseil d'administration leur offraient une occasion supplémentaire de se familiariser avec l'action de l'UNICEF dans les pays. La Directrice générale a conclu en confirmant que le secrétariat communiquerait de nouvelles propositions au Conseil d'administration au sujet de l'examen des programmes de pays à l'issue de l'évaluation par les Nations Unies de la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (pour la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir en annexe décision 1998/16).

G. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes

434. Présentant au Conseil d'administration le premier rapport sur les activités de vérification interne des comptes (E/ICEF/1998/AB/L.7), le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a souligné que la fonction d'audit était prise très au sérieux à l'UNICEF : une haute priorité était accordée aux audits sur le terrain, et le Directeur était en mesure de signaler une augmentation sensible du nombre des bureaux extérieurs et des fonctions du siège qui avaient été soumises à l'examen. Cette augmentation avait été rendue possible grâce à un accroissement des ressources. En 1997, six nouveaux commissaires aux comptes étaient venus grossir les effectifs du Bureau, et le Directeur se félicitait de ce que le Conseil d'administration ait approuvé des ressources supplémentaires pour l'exercice biennal 1998-1999.

435. En dépit de différences constatées dans les normes de contrôle interne des bureaux soumis à un examen, le Directeur a noté que de nombreux bureaux faisaient de gros efforts pour renforcer les contrôles et que, dans un certain nombre d'entre eux, il y avait déjà eu des améliorations sensibles depuis les dernières vérifications. Les bureaux prenaient généralement des mesures rapides pour appliquer les recommandations présentées à l'issue de ces vérifications, et le Directeur s'est déclaré impressionné par la rapidité avec laquelle les gestionnaires locaux donnaient suite aux recommandations d'audit.

436. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'expansion du Bureau et de l'accroissement de ses ressources, et un intervenant a exprimé sa satisfaction devant le fait que la nouvelle capacité permettait de répondre à des demandes non prévues. Des observations ont été faites au sujet de la forte proportion des recommandations d'audit (plus de 90 %) qui avaient été acceptées par les gestionnaires locaux, ce qui indiquait la qualité des recommandations (plus de 1 300) faites en 1997. On a suggéré de faire figurer des graphiques dans les rapports qui seraient adressés ultérieurement au Conseil d'administration afin d'indiquer les caractéristiques des bureaux ayant fait l'objet de vérifications. Le Directeur du Bureau a expliqué les critères rigoureux qui étaient appliqués pour choisir les bureaux à inspecter. Il a indiqué que l'on avait bien pris note des utiles suggestions présentées par les délégations (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil, voir en annexe décision 1998/17.)

H. Opération Cartes de vœux et opérations connexes :
rapports financiers et états financiers de l'exercice
clos le 30 avril 1997 et de la période allant du
1er mai au 31 décembre 1997

437. Le Directeur de la Division du secteur privé a présenté les rapports et états financiers pour la période de 12 mois se terminant le 30 avril 1997 (E/ICEF/1998/AB/L.10) et pour la période de huit mois allant du 1er mai au 31 décembre 1997 (E/ICEF/1998/AB/L.11). Il a expliqué brièvement que la diminution de 1996 à 1997 des recettes globales de la Division était due essentiellement au changement de dates de l'exercice financier, la période pour 1997 ne comprenant que huit mois, contre 12 en 1996. En outre, le maintien d'un taux de change élevé du dollar par rapport aux autres monnaies (dans lesquelles s'effectuaient la plupart des activités de la Division) et une diminution de 7 % du volume des ventes de cartes en 1997 avaient également contribué à cette diminution.

438. En réponse aux questions des délégations, le Directeur a indiqué que, grâce à la nouvelle structure en voie d'établissement et à de nouvelles stratégies de commercialisation, la Division avait bon espoir que la tendance à la baisse serait inversée. Les stratégies de commercialisation seraient présentées en détail dans le programme de travail de la Division et dans le budget pour 1999 qui seraient soumis au Conseil d'administration à sa session de janvier 1999 (pour la décision prise par le Conseil d'administration, voir en annexe décision 1998/18.)

I. Rapport de la première réunion du Comité de coordination
OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé

439. Le Chef de la Section de la santé a communiqué au Conseil un bref résumé du rapport de la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé (E/ICEF/1998/15), qui s'était tenue les 3 et 4 juillet 1998 au siège de l'OMS à Genève. Il s'agissait de la première réunion du nouvel organe élargi remplaçant l'ancien Comité mixte des directives sanitaires; le FNUAP y participait comme membre de plein exercice.

440. Le Comité a révisé son mandat, compte tenu des suggestions reçues antérieurement des Conseils d'administration de l'OMS et de l'UNICEF et a recommandé que le projet de mandat présenté à sa première réunion soit soumis à l'approbation des conseils d'administration de chacune des organisations. Le Chef de section a dit que toutes les suggestions antérieures du Conseil d'administration de l'UNICEF avaient été reflétées dans le projet, qui avait été distribué aux membres du Conseil d'administration.

441. Le Comité de coordination a également examiné les résolutions de l'OMS, les décisions de l'UNICEF et les décisions du PNUD/FNUAP concernant l'amélioration de la santé des femmes et des enfants.

442. Trois domaines intéressants et préoccupants de chacune des organisations ont été examinés en profondeur : la maternité sans risque, la carence en vitamine A et la santé et le développement des adolescents. Dans chacun de ces domaines, les secrétariats avaient collaboré avant la réunion à l'élaboration de déclarations communes conçues pour renforcer la collaboration entre l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP. Ces déclarations ont été examinées et approuvées par le Comité de coordination.

443. Un certain nombre de membres du Conseil se sont félicités de l'expansion du Comité de coordination auquel participait désormais le FNUAP. Un intervenant a demandé si la Banque mondiale devrait également devenir membre du Comité. Le Chef de section a répondu que la question avait été examinée à la réunion et que la Banque avait fait savoir qu'elle serait disposée à participer à certaines réunions et à l'examen de points de l'ordre du jour qui l'intéressaient particulièrement. Un intervenant s'est enquis du rôle du Comité en ce qui concerne le VIH/sida et a demandé si le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) devrait participer au Comité. Le Chef de section a fait savoir qu'un membre du Programme avait participé à l'examen des points pertinents de l'ordre du jour lors de la dernière réunion du Comité. On a suggéré qu'à sa prochaine réunion, le Comité étudie la nécessité d'une délimitation plus précise du rôle et des responsabilités des différentes institutions (pour la décision prise par le Conseil d'administration, voir en annexe décision 1998/20.)

J. Programme de travail pour 1999

444. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire du Conseil d'administration a donné un bref résumé des principes de base qui avaient été retenus au cours des années récentes pour guider la formulation du programme de travail (E/ICEF/1998/16 et Corr.1). La Directrice générale a ajouté que, bien qu'une réunion commune avec le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP ne soit pas expressément inscrite au projet de programme de travail pour 1999, le secrétariat souhaitait organiser une telle réunion si les deux Conseils s'accordaient sur son intérêt. En fait, le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) avait indiqué qu'il souhaiterait participer à une telle réunion sur des questions d'intérêt commun. Lors de l'élaboration du plan de travail pour 1999, le secrétariat avait laissé la souplesse voulue pour permettre la tenue d'une réunion commune à l'une quelconque de ses sessions sur un thème qu'identifieraient les Conseils.

445. Une délégation a accueilli avec satisfaction la perspective d'une nouvelle réunion commune et a suggéré que les Bureaux des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF se réunissent le plus tôt possible pour en discuter. Elle a également suggéré que le PAM participe à la planification de la session, éventuellement par téléconférence, et que le Conseil d'administration du PAM se fasse représenter par son bureau à la réunion commune (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir en annexe décision 1998/19.)

K. Questions diverses

446. Prenant la parole au nom d'un groupe de délégations, une intervenante a fait une déclaration au sujet du contenu du rapport annuel de la Directrice générale au Conseil d'administration. Elle a estimé que le rapport gagnerait en utilité, tant pour le secrétariat que le Conseil, s'il s'inscrivait dans un cadre établissant un lien précis entre le processus de planification et l'information présentée. L'intervenante a précisé que le rapport devrait traiter des questions suivantes : plan de travail de l'UNICEF pour la période du rapport; objectifs globaux ou bruts concernant les activités particulières prévues; projections budgétaires; réalisation des objectifs fixés et, le cas échéant, problèmes et difficultés rencontrés; enseignements retirés pendant la période du rapport; et valeur ajoutée s'attachant à la collaboration de l'UNICEF avec d'autres institutions des Nations Unies.

447. L'intervenante a suggéré que la présentation révisée suive le modèle du budget d'appui biennal, qui comportait un cadre budgétaire intégré établissant un lien entre la planification des programmes et le projet de budget par le biais du Plan de gestion des programmes de pays. Elle a ajouté que la question pourrait être examinée à la réunion officielle qui aurait lieu en octobre pour discuter de la stratégie de mobilisation des ressources.

L. Clôture de la session

448. La Directrice générale a remercié le Conseil des avis qu'il avait présentés, notamment au sujet du plan à moyen terme, de la stratégie de mobilisation des ressources et du processus de programmation par pays. Elle a rendu hommage à Torild Skard, Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, qui quitterait l'UNICEF à la fin de l'année pour reprendre ses fonctions au Ministère des affaires étrangères de la Norvège.

449. Le Président a indiqué qu'il emportait en quittant la session deux impressions dominantes : tout d'abord, lorsque les directeurs régionaux avaient fait leurs exposés au Conseil, il avait été frappé par le dévouement et l'enthousiasme du personnel de l'UNICEF et la qualité générale et les compétences des bureaux de pays. Deuxièmement, en ce qui concernait les travaux du Conseil, il estimait qu'il était important que les membres réduisent au minimum les tensions "Nord-Sud" dans leurs délibérations. Le Conseil d'administration avait la réputation d'être remarquablement pragmatique, ce qui était précieux tant pour lui-même que pour l'UNICEF en tant qu'organisation et contribuait à accroître la valeur de ses travaux pour l'UNICEF. Mais cette qualité était "chose fragile" et il importait que les membres se traitent mutuellement avec égard, tact et considération à l'avenir.

Annexe

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1998

<u>Numéro</u>	<u>Titre</u>
<u>Première session ordinaire</u>	
1998/1	Rapport annuel au Conseil économique et social
1998/2	Budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999
1998/3	Projet de budget des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources pour l'exercice biennal 1998-1999
1998/4	Projet de budget des programmes financés par des fonds supplémentaires pour l'exercice biennal 1998-1999
1998/5	Opération Cartes de vœux et opérations connexes : plan de travail et projet de budget pour 1998
1998/6	Stratégie de mobilisation des ressources
1998/7	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1998
<u>Session annuelle</u>	
1998/8	Stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF
1998/9	Politique de l'UNICEF en matière de communication
1998/10	Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement
1998/11	Mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF
1998/12	Éradication de la poliomyélite
1998/13	Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants
<u>Deuxième session ordinaire</u>	
1998/14	Projet de stratégie pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF
1998/15	Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF
1998/16	Processus d'examen et d'approbation des recommandations relatives à des programmes de pays
1998/17	Rapport sur les activités de vérification interne des comptes
1998/18	Opération Cartes de vœux et opérations connexes : rapports financiers et états financiers

- 1998/19 Programme de travail pour 1999
- 1998/20 Rapport de la première réunion du Comité de coordination
OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé
- 1998/21 Examen de la politique de recouvrement de l'UNICEF
- 1998/22 Plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Première session ordinaire

1998/1. Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. Prend note du "Rapport de la Directrice générale : Rapport au Conseil économique et social" [E/ICEF/1998/4 (Part I)] et prie le secrétariat de le transmettre, ainsi que le résumé des observations formulées durant les débats, au Conseil économique et social à sa session de fond de 1998;

2. Prie la Directrice générale d'incorporer et d'identifier, dans les rapports à venir, les points qui exigeraient une attention particulière de la part du Conseil économique et social.

Première session ordinaire

27 janvier 1998

1998/2. Budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal de l'UNICEF pour l'exercice 1998-1999, contenu dans le document E/ICEF/1998/AB/L.1 et Corr.1, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (E/ICEF/1998/AB/L.2) et des observations y relatives faites par les délégations;

2. Souligne l'importance de l'approche de la budgétisation intégrée qui lie la planification et la budgétisation des programmes de pays dans le cadre de la préparation d'un plan de gestion des programmes de pays, et se félicite à cet égard des progrès indiqués dans le document E/ICEF/1998/AB/L.4;

3. Accueille avec satisfaction la nouvelle présentation du budget conforme aux décisions 1997/3 et 1997/5 (E/ICEF/1997/12/Rev.1) sur la budgétisation intégrée et sur l'harmonisation de la présentation du budget avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), respectivement;

4. Prie la Directrice générale d'examiner avec l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP la présentation harmonisée, afin de l'améliorer, notamment sur le plan de la clarté, en vue du prochain exercice biennal, en tenant compte des observations faites par le CCQAB ainsi que par les délégations lors du débat du Conseil d'administration;

5. Prie la Directrice générale de s'assurer que le ratio existant entre les dépenses de gestion, d'administration et d'appui aux programmes et les ressources allouées aux programmes sera respecté et lui demande de rendre compte à sa première session de 1999 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999, compte tenu de l'examen du plan à moyen terme, des montants de la masse commune des ressources, des dépenses et des recettes, des effets des fluctuations monétaires et des incidences en matière de ressources humaines, et de faire toutes recommandations utiles en vue de leur application;

6. Approuve des crédits d'un montant brut de 527 495 900 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 48 580 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 478 915 900 dollars, ventilé comme suit :

Budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999

En milliers de dollars
des États-Unis

Appui aux programmes :	
Bureaux de pays et bureaux régionaux	270 345,2
Siège	<u>82 445,1</u>
<u>Total partiel</u>	<u>352 790,3</u>
Gestion et administration	<u>174 705,6</u>
Montant brut total des crédits ouverts	<u>527 495,9</u>
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	<u>48 580,0</u>
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	<u>478 915,9</u>

7. Autorise la Directrice générale à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement a été effectué.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

1998/3. Projet de budget des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources pour l'exercice biennal 1998-1999

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver un budget des programmes d'un montant de 17 587 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources (Fonds de programmation pour les secours d'urgence non compris) pour l'exercice 1998-1999, réparti comme suit :

En milliers de dollars
des États-Unis

<u>Siège</u>	
Santé	1 689
Nutrition	1 461
Éducation	1 308
Eau et assainissement	790
Protection de l'enfant	205
Programmes intersectoriels	1 469

En milliers de dollars
des États-Unis

Mobilisation et communication	2 992
Planification, évaluation et suivi	2 229
Opérations d'urgence	<u>1 395</u>
<u>Total partiel</u>	<u>13 538</u>

Régions

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	989
Afrique de l'Est et Afrique australe	260
Amériques et Caraïbes	745
Asie orientale et Pacifique	644
Asie du Sud	651
Moyen-Orient et Afrique du Nord	<u>760</u>
<u>Total partiel</u>	<u>4 049</u>

Total 17 587

b) D'approuver le budget du Fonds de programmation pour les secours d'urgence pour l'exercice biennal 1998-1999 ci-après :

En milliers de dollars
des États-Unis

Part non remboursable du Fonds	5 000
Part renouvelable du Fonds	<u>20 000</u>
<u>Total</u>	<u>25 000</u>

c) D'autoriser la Directrice générale à gérer le plus efficacement possible les fonds conformément aux dispositions qui en régissent l'utilisation. La Directrice générale pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, virer si besoin est des fonds d'un programme à un autre jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % des crédits approuvés pour le programme auquel les fonds sont virés.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

1998/4. Projet de budget des programmes financés par des fonds supplémentaires pour l'exercice biennal 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Décide :

a) D'approuver pour l'exercice biennal 1998-1999 un budget de 161 200 000 dollars pour les programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires, sous réserve des contributions à des fins spéciales, ventilé comme suit :

	Siège	Région	Pays	Total
(En milliers de dollars É.-U.)				
<u>Bureau régionaux</u>				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	—	2 000	—	2 000
Afrique de l'Est et Afrique australe	—	7 900	—	7 900
Amérique et Caraïbes	—	2 000	—	2 000
Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes	—	7 000	—	7 000
Asie orientale et Pacifique	—	2 000	—	2 000
Asie du Sud	—	3 200	—	3 200
Moyen-Orient et Afrique du Nord	—	2 000	—	2 000
Total partiel	—	26 100	—	26 100
Santé	1 200	—	76 400	77 600
Nutrition	8 500	—	3 700	12 200
Éducation	2 400	—	2 000	4 400
Eau et assainissement	400	—	3 000	3 400
Protection de l'enfant	2 500	—	2 900	5 400
Programmes intersectoriels	5 800	—	3 400	9 200
Promotion et communication	1 200	—	—	1 200
Opérations d'urgence	6 700	—	—	6 700
Technologie de l'information et système de gestion des programmes (PROMS)	11 000	1 000	3 000	15 000
Total partiel	39 700	1 000	94 400	135 100
Total	39 700	27 100	94 400	161 200

b) D'approuver pour l'exercice biennal 1998-1999 un montant total de 161 200 000 dollars à financer à l'aide de fonds supplémentaires. En cas de besoin, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être acceptés à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

1998/5. Opération Cartes de vœux et opérations connexes : plan de travail et projet de budget pour 1998

A. Prévisions de dépenses pour la campagne 1998 des Cartes de vœux et opérations connexes

Le Conseil d'administration

1. Approuve pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 1er décembre 1998, un budget de dépenses de 93,6 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 8 du document E/ICEF/1998/AB/L.3) :

En milliers de dollars
des États-Unis

Bureau du Directeur	0,7
Commercialisation	67,3
Opérations et finances	<u>14,3</u>
<u>Total partiel</u>	<u>82,3</u>

Dépenses hors exploitation :

Programme de prospection des marchés	2,8
Programme d'expansion des collectes de fonds	7,8
Part de l'OCV dans les dépenses d'administration de l'UNICEF	0,6
Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale	0,1
<u>Total partiel</u>	<u>11,3</u>
<u>Total des dépenses^a</u>	<u>93,6</u>

^a Voir tableau 2.

2. Autorise la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 8 du document E/ICEF/1998/AB/L.3; à porter les dépenses aux montants indiqués dans la colonne III dudit tableau si le produit net apparent des ventes et des collectes de fonds atteignait ce niveau; inversement, à ramener ces dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminuait;

b) À redistribuer les ressources entre les rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses supplémentaires qui pourraient être nécessaires du fait des fluctuations monétaires, afin de mettre en oeuvre le plan de travail approuvé pour 1998;

3. Prie l'opération Cartes de vœux de fournir, à l'avenir, lorsqu'elle présentera des demandes de crédits, une analyse sur la rentabilité de ses deux types d'activités productrices de recettes, à savoir la vente de produits et la collecte de fonds, ainsi qu'une comparaison entre le budget approuvé et les dépenses réelles pour l'avant-dernier exercice budgétaire.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 1998

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 1998, les prévisions de recettes nettes de l'opération Cartes de

voeux s'élèvent à 273,5 millions de dollars (masse commune des ressources) comme indiqué dans la colonne II du tableau 8 du document E/ICEF/1998/AB/L.3.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. Approuve les modifications du tableau d'effectifs figurant dans les annexes III et V du document E/ICEF/1998/AB/L.3 qui se traduisent par une diminution nette de 17 postes;
2. Proroge le programme de prospection de marchés, avec une dotation de 2,8 millions de dollars pour 1998;
3. Proroge le programme d'expansion des collectes de fonds, avec une dotation de 7,8 millions de dollars pour 1998;
4. Proroge le programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale, qui concerne 10 pays, avec un budget de 100 000 dollars pour 1998;
5. Autorise la Directrice générale à engager des dépenses durant l'exercice budgétaire 1998 pour couvrir les coûts des marchandises livrées (production et achat de matières premières, cartes et autres produits), à concurrence de 46,2 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 1999 comme indiqué dans le plan à moyen terme de l'opération Cartes de voeux (voir le tableau 7 du document E/ICEF/1998/AB/L.3/Corr.1).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

1998/6. Stratégie de mobilisation des ressources

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme qu'il est fermement disposé à décider lui-même des arrangements de financement de l'UNICEF, conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, et à la résolution 1997/59 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 1997;
2. Approuve vivement les dispositions prises par la Directrice générale en vue de l'établissement d'une stratégie qui permette de réunir les moyens de financement dont l'UNICEF a besoin, ainsi que le rapport qu'elle a présenté oralement à la première session ordinaire de 1998 au sujet de ce travail préparatoire;
3. Souligne, dans l'esprit des résolutions précitées, combien il importe qu'il participe à l'élaboration de cette stratégie de mobilisation des ressources;

4. Décide de tenir au moins une réunion intersessions à laquelle pourront participer tous les Membres et observateurs de l'Organisation des Nations Unies, au cours du premier trimestre 1998, afin d'étudier une stratégie de mobilisation de ressources, en s'appuyant sur un document de séance que le secrétariat devra établir et distribuer avant la première de ces réunions, compte dûment tenu des débats ayant eu pour cadre d'autres instances et en bénéficiant des apports des comités nationaux pour l'UNICEF, qu'il associera selon qu'il conviendra à ses travaux;

5. Prie le secrétariat de lui présenter, pour examen à la session annuelle, un rapport sur les activités qu'ils auront chacun menées en vue de l'établissement de la stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF;

6. Décide de transmettre au Conseil économique et social, en le joignant au rapport que la Directrice générale présentera à cet organe en 1998, le rapport demandé ci-dessus, accompagné des observations qui auront été formulées lors de la session annuelle;

7. Prie le secrétariat de lui soumettre un projet de stratégie de mobilisation des ressources, afin qu'il l'examine à sa deuxième session ordinaire de 1998 et puisse adopter la stratégie lors de sa première session ordinaire de 1999.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

1998/7. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1998

Le Conseil d'administration

1. Décide d'attribuer le prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1998 au Groupe d'éducation aux droits de l'homme du Pacifique;

2. Approuve à cette fin une allocation de 25 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources.

Première session ordinaire
30 janvier 1998

Session annuelle

1998/8. Stratégie de mobilisation des ressources
nécessaires à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport sur les activités menées par le Conseil d'administration et le secrétariat de l'UNICEF en vue de l'établissement de la stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF (E/ICEF/1998/11) ainsi que des observations formulées lors des débats y relatifs, et prie le secrétariat de tenir compte de ces observations lorsqu'il établira le projet de stratégie de mobilisation des ressources pour la deuxième session ordinaire en septembre 1998.

Session annuelle

2 juin 1998

1998/9. Politique de l'UNICEF en matière de communication

Le Conseil d'administration

1. Approuve le document E/ICEF/1998/10 sur la stratégie en matière de communication de l'UNICEF en tant que document directif sur les activités en matière de communication de l'UNICEF, et notamment les efforts continuellement déployés par l'UNICEF pour améliorer la capacité de recherche et d'évaluation et les fonctions de communication des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège;

2. Appuie la méthode présentée dans le document directif, qui inclut dans la définition des fonctions de communication de l'UNICEF l'information, la sensibilisation, l'évolution et le changement des comportements, ainsi que la mobilisation sociale et des ressources;

3. Encourage la Directrice générale à intensifier les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer la collaboration et les partenariats avec les secteurs compétents du domaine de la communication.

Session annuelle

2 juin 1998

1998/10. Suivi de la Conférence internationale sur la population
et le développement

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport sur le "Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement" (E/ICEF/1998/9) et des observations formulées à l'occasion du débat qui lui a été consacré.

Session annuelle

3 juin 1998

1998/11. Mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport relatif au bilan des activités entreprises ces trois dernières années dans le cadre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF (E/ICEF/1998/AB/L.5);

2. Se déclare satisfait des changements apportés à la structure, aux mécanismes, aux processus et à la culture de l'UNICEF ainsi que des résultats obtenus et des instruments élaborés durant cette période, et encourage la Directrice générale à continuer à renforcer et à approfondir la mise en oeuvre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion dans toute l'organisation et à tous les niveaux;

3. Approuve la recommandation de la Directrice générale tendant à considérer désormais le perfectionnement des méthodes de gestion comme intégré aux activités principales et à établir les rapports d'exécution futurs en fonction de chaque point de l'ordre du jour, en veillant tout spécialement à mettre en évidence, dans l'exécution des objectifs des programmes, les aspects de la responsabilité et particulièrement la pertinence, l'efficacité et l'efficience.

Session annuelle
5 juin 1998

1998/12. Éradication de la poliomyélite

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les priorités du Programme de l'UNICEF pour 1998-2000, qui privilégie les questions sanitaires, parmi lesquelles le paludisme, le VIH/sida, l'hygiène et l'assainissement, l'iodation du sel, la supplémentation en vitamine A, la rougeole, la poliomyélite et la vaccination;

2. Se déclare satisfait des progrès qui ont été accomplis par les gouvernements, l'UNICEF et leurs partenaires internationaux, dans la réalisation de l'objectif du Sommet mondial pour les enfants visant à éradiquer la poliomyélite. L'éradication de la poliomyélite est manifestement un objectif réalisable et l'UNICEF dispose d'un avantage comparatif. Toutefois, la poliomyélite reste endémique dans de nombreuses régions du monde;

3. Constata avec préoccupation que des insuffisances en matière de financement et de programmation rendent l'éradication de la poliomyélite d'ici à l'an 2000 problématique. Lorsque cet objectif aura été atteint, les ressources précédemment consacrées à la poliomyélite deviendront disponibles pour relever les défis d'aujourd'hui et ceux du XXI^e siècle, tels que le paludisme;

4. Approuve les efforts que poursuit l'UNICEF pour éradiquer la poliomyélite en coordination avec l'Organisation mondiale de la santé, les gouvernements, les organisations non gouvernementales (comme Rotary International) et la société civile. L'éradication de la poliomyélite devrait se faire selon des modalités qui permettent de renforcer les capacités des

systemes sanitaires en developpement. Nous re-affirmons poursuivre l'objectif de l'eradication de la poliomyelite d'ici a l'an 2000.

Session annuelle
5 juin 1998

1998/13. Suite donnee au Sommet mondial pour les enfants

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction des progres accomplis dans la mise en oeuvre de la Declaration, adoptee par le Sommet mondial pour les enfants et de sa contribution a la reconnaissance des droits des enfants;
2. Constata qu'il est necessaire de prendre des mesures efficaces pour atteindre les objectifs fixes par le Sommet pour l'an 2000;
3. Approuve les actions prioritaires definies par le secretariat pour accelerer la realisation des objectifs du Sommet d'ici a l'an 2000 ainsi que le processus d'evaluation des progres accomplis;
4. Prie la Directrice generale de fournir son concours au Secretaire general pour l'elaboration du rapport qu'il doit presenter a l'Assemblee generale, a sa cinquante-troisieme session, sur les preparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblee qui se tiendra en 2001 pour examiner les progres accomplis dans la realisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants;
5. Prie egalement la Directrice generale de lui rendre compte a sa session annuelle de 1999 de l'application de la presente decision;
6. Recommande au Conseil economique et social de prendre les mesures appropriees pour appeler l'attention sur la necessite de realiser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants.

Session annuelle
5 juin 1998

Deuxième session ordinaire

1998/14. Projet de stratégie pour la mobilisation des ressources
nécessaires à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Prend note du "projet de stratégie pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'UNICEF" (E/ICEF/1998/14) et des observations présentées au cours du débat, et prie le secrétariat de tenir compte de ces dernières dans l'élaboration du texte définitif de la stratégie de mobilisation des ressources qui sera présenté au Conseil en janvier 1999.

Deuxième session ordinaire
9 septembre 1998

1998/15. Propositions relatives à la coopération au titre
des programmes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Approuve les recommandations ci-après de la Directrice générale concernant la coopération au titre des programmes, telles qu'elles sont résumées dans le document E/ICEF/1998/P/L.21 :

a) 88 619 753 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 189 324 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Afrique, comme suit :

Pays	Période	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1998/...
Angola	1999-2003	18 729 000	56 471 000	P/L.8/Add.1
Bénin	1999-2003	5 913 000	12 500 000	P/L.11/Add.1
Congo	1999-2000	1 690 000	5 000 000	P/L.25
Gambie	1999-2003	3 594 000	5 000 000	P/L.13/Add.1
Guinée équatoriale	1999-2003	3 378 000	2 950 000	P/L.12/Add.1
Kenya	1999-2003	16 785 000	15 000 000	P/L.10/Add.1
Libéria	1999-2000	2 046 000	16 000 000	P/L.27
Mauritanie	1999-2003	5 136 000	12 500 000	P/L.14/Add.1
	1998	338 753		
Mozambique	1999-2001	18 238 000	29 762 000	P/L.23
Niger	1998-1999	4 411 000		P/L.28
République démocratique du Congo	1998-1999	2 502 000		P/L.26
Somalie	1999-2000	5 859 000	34 141 000	P/L.24

b) 4 639 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 16 500 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes dans les Amériques et les Caraïbes, comme suit :

Pays	Période	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1998/...
Colombie	1999	840 000	2 000 000	P/L.29
Équateur	1999-2003	3 799 000	14 500 000	P/L.15/Add.1

c) 197 678 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 265 500 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Asie, comme suit :

Pays	Période	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1998/...
Inde	1999-2002	120 042 000	180 000 000	P/L.31
Maldives	1999-2002	2 552 000	1 000 000	P/L.18/Add.1
Pakistan	1999-2003	56 943 000	35 000 000	P/L.19/Add.1
Philippines	1999-2003	12 499 000	34 000 000	P/L.16/Add.1
République populaire démocratique de Corée	1999-2000	1 677 000	3 000 000	P/L.30
Thaïlande	1999-2003	3 965 000	12 500 000	P/L.17/Add.1

d) 4 188 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 30 691 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et les États baltes, comme suit :

Pays	Période	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1998/...
Bosnie-Herzégovine	1999-2001	2 335 000	17 010 000	P/L.35
Croatie	1999-2000		2 193 000	P/L.36
Ex-République yougoslave de Macédoine	1999-2001	1 853 000	3 947 000	P/L.38
République fédérale de Yougoslavie	1999-2001		7 541 000	P/L.37

e) 14 610 413 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 71 507 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, comme suit :

Pays	Période	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Document E/ICEF/1998/...
Djibouti	1999-2003	3 304 000	3 750 000	P/L.20/Add.1
Iran (République islamique d')	1998-1999	419 000		P/L.34
Iraq	1999-2000	2 943 000	22 057 000	P/L.32
	1998	83 413		
Yémen	1999-2001	7 861 000	45 700 000	P/L.33

Deuxième session ordinaire
9 et 10 septembre 1998

1998/16. Étude du processus d'examen et d'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport sur l'examen et l'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays (E/ICEF/1998/P/L.22) et ayant à l'esprit les conséquences que pourrait avoir pour ce processus l'évaluation de la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement,

Prie le secrétariat d'informer le Conseil d'administration, au plus tard à la deuxième session ordinaire de 1999, des modifications éventuelles à apporter au processus d'approbation suite aux constatations de l'évaluation mentionnée ci-dessus.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

1998/17. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport intitulé "Activités de vérification interne des comptes en 1997" (E/ICEF/1998/AB/L.7).

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

1998/18. Opération Cartes de vœux et opérations connexes : rapports et états financiers

Le Conseil d'administration

Prend note des rapports et états financiers de l'opération Cartes de vœux et des opérations connexes pour l'exercice clos le 30 avril 1997 et pour la période de huit mois s'achevant le 31 décembre 1997 (E/ICEF/1998/AB/L.10 et E/ICEF/1998/AB/L.11, respectivement).

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

1998/19. Programme de travail pour 1999

Le Conseil d'administration

Adopte le calendrier et le programme de travail ci-après pour ses sessions de 1999 :

Première session ordinaire
(19-22 janvier)¹

Rapport de la Directrice générale
(partie I) : rapport annuel au Conseil
économique et social (1995/5)

Stratégie de mobilisation des ressources
(1998/6)

Plan de travail et projet de budget de la
Division du secteur privé pour 1999

Notes de pays (1995/8)

¹ L'Eid Al-Fitr sera observée comme jour férié le 18 janvier 1999 et, conformément à la résolution 51/211 de l'Assemblée générale, aucune réunion ne peut être prévue ce jour-là.

Résumé des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays (1995/8)

Rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999 (1998/2)

Questions financières² :

- a) Rapport et états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1997 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
- b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1999

Session annuelle
(7-11 juin)

Rapport de la Directrice générale (partie II)

Objectifs et stratégies en faveur des enfants au-delà de l'an 2000

Suivi du Sommet mondial pour les enfants (1992/5), y compris l'application de la décision 1998/13

Programmation dans la perspective des droits de l'enfant : problèmes à résoudre

Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique, y compris l'Initiative du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique (1995/18)

Rapport d'activité sur l'intégration des femmes

Progrès accomplis et problèmes rencontrés dans les efforts visant à assurer l'éducation de base pour tous

Rapport oral sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (1997/9)

Rapport intérimaire sur la stratégie et les investissements de l'UNICEF dans le domaine de l'informatique (E/ICEF/1998/6 (Part I), par. 66), y compris le rapport du Comité

² Questions reportées de la deuxième session ordinaire tenue en septembre 1998.

consultatif pour les questions administratives
et budgétaires

Rapport sur la septième réunion du Comité mixte
UNESCO/UNICEF sur l'éducation, y compris le
rapport du Président sur la réunion (1995/4)

Rapport sur les visites effectuées sur le
terrain par les membres du Conseil
d'administration (1992/32)

Deuxième session ordinaire
(7-10 septembre)

Rapport oral sur les décisions du Conseil
économique et social (1995/38 et
E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470)

Plan à moyen terme pour la période 1999-2002
(1990/1)

Budget d'appui pour l'exercice biennal
2000-2001

Recommandations relatives aux programmes de
pays (1995/8)

Centre international pour le développement de
l'enfant

Révision du Règlement financier et des règles
de gestion financière, y compris le rapport du
Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

Questions financières :

- a) Rapport et états financiers provisoires de
l'UNICEF pour l'année terminée le
31 décembre 1998, la première de
l'exercice biennal 1998-1999
- b) Rapport et états financiers de la Division
du secteur privé pour l'année terminée le
31 décembre 1998

Rapport sur les activités d'audit interne

Programme de travail pour 2000

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport de la première réunion du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé, tenue au siège de l'OMS, à Genève, les 3 et 4 juillet 1998, ainsi que de ses recommandations (E/ICEF/1998/15) et approuve le mandat du Comité, tel qu'il figure dans le rapport.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

1998/21. Principe de recouvrement de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Décide que :

- a) Comme pour le budget des services d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999, il sera établi un budget global des services d'appui englobant les coûts des services d'appui au programme et des services de gestion et d'administration afférents aux activités financées aussi bien au moyen de la masse commune des ressources que des fonds supplémentaires;
- b) À titre intérimaire, pour couvrir les dépenses d'appui qui seront engagées au titre du budget des dépenses d'appui pour 1999, le taux de recouvrement sera porté de 3 à 5 %, bien que l'on sache que les dépenses d'appui indirectes du siège et des bureaux extérieurs aux programmes financés au moyen de fonds supplémentaires sont plus élevées à ce taux. Ce taux sera appliqué pour tous les nouveaux accords signés après la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en 1998;
- c) Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF, le revenu des placements des soldes de fonds supplémentaires liquides continuera d'être un élément des recettes accessoires au titre de la masse commune des ressources et sera utilisé, à titre intérimaire, pour compenser l'insuffisance du recouvrement;
- d) Tous les programmes financés au moyen de fonds supplémentaires comporteront une rubrique budgétaire distincte pour les "dépenses indirectes d'appui aux programmes" représentant l'équivalent des montants effectivement recouverts par application du taux de recouvrement approuvé; cette rubrique sera en sus de la rubrique des dépenses directes, comme les dépenses au personnel des projets et frais de voyage et d'acquisition de matériel informatique connexes, qui continueront d'être incluses dans le budget de chaque programme. Le taux de recouvrement s'appliquera aux dépenses effectivement encourues au titre d'un programme financé au moyen de fonds supplémentaires pendant un exercice budgétaire déterminé;
- e) Dans le cas où des services experts ou des recherches supplémentaires ou d'autres rapports aux donateurs seraient nécessaires, il sera négocié dans chaque cas particulier des taux de recouvrement plus élevés afin de couvrir le surcroît de coûts entraîné par la mise en place de capacité, de procédures et de systèmes additionnels;

f) Dans les cas où le versement de fonds supplémentaires importants dépassant les capacités d'exécution prévues exige la mise en place de moyens supplémentaires pour l'appui aux programmes, comme décrit au paragraphe 37 du document E/ICEF/1998/AB/L.6, une partie des montants recouverts sera mise à la disposition des bureaux extérieurs de la Division des approvisionnements pour leur permettre de couvrir le surcroît de coûts des services d'appui aux programmes financés au moyen de fonds supplémentaires;

g) Le secrétariat entreprendra une analyse détaillée du principe de recouvrement, y compris la méthode de calcul et de prélèvement suivie, ainsi que l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (E/ICEF/1998/AB/L.12), compte tenu des préoccupations exprimées au Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les collectes de fonds du secteur privé dans les pays bénéficiant de programmes de pays, qu'il prendra en considération en établissant le budget des dépenses d'appui pour l'exercice 2000-2001.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1998

1998/22. Plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction le plan à moyen terme publié sous la cote E/ICEF/1998/13 et Corr.1 à titre de cadre concernant les activités de l'UNICEF pendant la période 1998-2001;

2. Note l'inclusion dans le plan d'objectifs de financement et l'accent marqué qu'il met sur le renforcement de la gestion axée sur les résultats, et, à cet égard, se félicite des efforts déployés par la Directrice générale pour perfectionner le système d'évaluation du comportement professionnel et rendre précisément compte des mesures prises à cette fin dans son rapport annuel en 1999;

3. Approuve les activités prioritaires définies dans le plan, s'agissant en particulier de la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant;

4. Appuie l'approche fondée sur les droits dont s'inspire le plan à moyen terme, et prend acte avec satisfaction de l'intention déclarée de la Directrice générale de la développer encore davantage;

5. Approuve le plan financier à moyen terme (résumé au tableau 5 du document E/ICEF/1998/13) à titre de cadre prévisionnel pour la période 1998-2001, y compris la préparation d'un budget d'un montant maximum de 254 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources, devant être soumis au Conseil en 1999 (voir le tableau 4, rubrique 3, du document E/ICEF/1998/13). Ledit montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan demeurent valables;

6. Prie la Directrice générale de faire rapport sur les objectifs de financement nécessaires à la réalisation des objectifs du plan à moyen terme,

dans le contexte de la stratégie de mobilisation des ressources qui doit être adoptée par le Conseil en janvier 1999;

7. Prie la Directrice générale de fournir, dans le rapport annuel qu'elle soumet au Conseil d'administration, une évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne les priorités décrites dans le plan, en tenant compte du paragraphe 3 de la présente décision.

Deuxième session ordinaire
11 septembre 1998

